

IV.



ASSEMBLÉE NATIONALE

1994

**Répertoire législatif
de
l'Assemblée nationale**



Lois sanctionnées au cours de la 2^e session de la 34^e Législature, tenue du 8 au 10 mars 1994,
de la 3^e session de la 34^e Législature, tenue du 17 mars au 17 juin 1994, et de la 1^{re} session
de la 35^e Législature, tenue du 29 novembre au 21 décembre 1994



V11A8

345

994

2x2

7L1P.6000

NOTE

Ce dix-huitième Répertoire législatif annuel comporte, comme les années antérieures, un sommaire de l'activité législative de l'Assemblée nationale au cours de l'année 1994.

La liste, sous forme de table de concordance, des lois adoptées en 1994 inclut les lois publiques et les lois d'intérêt privé et de députés, mais les fiches descriptives de chaque loi de même que le tableau des modifications ne concernent que les lois publiques.

Il s'agit évidemment d'un sommaire qui ne saurait dispenser de se référer à la loi elle-même pour en connaître la portée avec précision.

La Direction générale des affaires
parlementaires et législatives
Assemblée nationale
Québec

SOMMAIRE

	Page
Liste des lois sanctionnées	5
Tables de concordance	11
Fiches relatives aux lois	13
Liste des lois par ministère ou secteur	81
Liste des projets de loi présentés mais non adoptés en 1994.....	85
Liste des lois antérieures à 1994 entrées en vigueur par proclamation ou décret en 1994	87
Tableau des modifications globales apportées aux lois publiques	91
Tableau des modifications apportées aux lois publiques en 1994	93
Index alphabétique des lois	139



LISTE DES LOIS SANCTIONNÉES

Lois sanctionnées au cours de l'année 1994, avec le numéro de chapitre qu'elles porteront dans le recueil des lois de 1994

<i>P. L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
1	Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux	10
2	Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans des lois relatives à l'éducation	11
3	Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et d'autres dispositions législatives	12
4	Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources et d'autres dispositions législatives	13
5	Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics	5
6	Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et d'autres dispositions législatives	14
7	Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et d'autres dispositions législatives	15
8	Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et d'autres dispositions législatives	16
9	Loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune et modifiant diverses dispositions législatives	17
10	Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives	18
11	Loi n° 1 sur les crédits, 1994-1995	1
12	Loi modifiant la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec	19
13	Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives	20

<i>P. L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
14	Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles	21
15	Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	22
16	Loi n° 2 sur les crédits, 1994-1995	7
17	Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives	23
20	Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite	24
21	Loi modifiant la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité	25
22	Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques et d'appareils de loterie vidéo	26
23	Loi sur la Société du tourisme du Québec	27
24	Loi modifiant le Code de procédure civile	28
25	Loi modifiant la Loi sur le curateur public	29
26	Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives	30
27	Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec	31
28	Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	32
29	Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives	33
30	Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux	34
31	Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse	35
33	Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants	36
34	Loi sur l'acupuncture	37
35	Loi sur l'administration provisoire du Comité paritaire de l'industrie du verre plat et de la Corporation de formation des vitriers et travailleurs du verre du Québec	9

<i>P. L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
36	Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les corporations de fonds de sécurité	38
37	Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale	39
39	Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	43
42	Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales	45
43	Loi n° 3 sur les crédits, 1994-1995	44
44	Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur le ministère du Revenu	46
47	Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines	47
49	Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale	48
116	Loi modifiant le Code du travail	6
125	Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec	8
135	Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	2
140	Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles	40
148	Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises	3
149	Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	4
151	Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives	41
152	Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac	42
190	Loi modifiant la Loi annexant un territoire à celui de la Ville de Chicoutimi	49
191	Loi concernant la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka	51
193	Loi concernant la Cité de Côte-Saint-Luc et la Ville de Montréal	52

<i>P. L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
194	Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal	50
200	Loi modifiant de nouveau la charte de la Ville de Montréal	54
203	Loi concernant les villes d'Anjou, Montréal, Montréal-Est et Montréal-Nord	58
204	Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine	70
210	Loi concernant la Ville de Lévis	59
211	Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	69
213	Loi concernant la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre	71
214	Loi concernant certains immeubles du cadastre du village de Soulanges	75
216	Loi autorisant D.H. Howden & Co. Limited à continuer son existence en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec (<i>titre modifié</i>)	82
222	Loi modifiant la charte de la Ville de Laval	57
224	Loi concernant l'établissement du parc municipal de Saint-Bernard-de-Lacolle	72
225	Loi concernant la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine	68
228	Loi modifiant la Loi sur la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal	80
230	Loi concernant la Ville de Port-Cartier	60
237*	Loi concernant la Ville de Saint-Romuald	61
264	Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec	55
267	Loi concernant la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), ses affiliés et leurs syndicats	78
268	Loi concernant la Ville de Waterloo	62
271	Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal	53

* 34^e Législature

<i>P. L.</i>	<i>Titre</i>	<i>Chapitre</i>
272	Loi concernant certains immeubles des circonscriptions foncières d'Arthabaska, de Bécancour et de Nicolet (<i>titre modifié</i>)	73
273	Loi concernant la Ville de Saint-Léonard	63
274	Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Oblates Franciscaines de Saint-Joseph	81
275	Loi concernant la Ville de Saint-Laurent	64
276	Loi concernant la Ville de La Prairie	65
277	Loi modifiant la charte de la ville de Beauport	66
286	Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de L'Ancienne-Lorette	74
293	Loi concernant la Ville de Fossambault-sur-le-Lac	67
296	Loi concernant la Ville de Laval	56
298	Loi concernant Compagnie Montréal Trust	79
299	Loi concernant certaines exploitations agricoles dans le territoire de la Ville de Laval	76
302	Loi modifiant la Loi concernant le Mouvement des caisses Desjardins	77

TABLE DE CONCORDANCE

<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>
1	10	33	36	214	75
2	11	34	37	216	82
3	12	35	9	222	57
4	13	36	38	224	72
5	5	37	39	225	68
6	14	39	43	228	80
7	15	42	45	230	60
8	16	43	44	237*	61
9	17	44	46	264	55
10	18	47	47	267	78
11	1	49	48	268	62
12	19	116	6	271	53
13	20	125	8	272	73
14	21	135	2	273	63
15	22	140	40	274	81
16	7	148	3	275	64
17	23	149	4	276	65
20	24	151	41	277	66
21	25	152	42	286	74
22	26	190	49	293	67
23	27	191	51	296	56
24	28	193	52	298	79
25	29	194	50	299	76
26	30	200	54	302	77
27	31	203	58		
28	32	204	70		
29	33	210	59		
30	34	211	69		
31	35	213	71		

* 34^e Législature

TABLE DE CONCORDANCE

<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>	<i>Chapitre</i>	<i>P.L.</i>
1	11	35	31	69	211
2	135	36	33	70	204
3	148	37	34	71	213
4	149	38	36	72	224
5	5	39	37	73	272
6	116	40	140	74	286
7	16	41	151	75	214
8	125	42	152	76	299
9	35	43	39	77	302
10	1	44	43	78	267
11	2	45	42	79	298
12	3	46	44	80	228
13	4	47	47	81	274
14	6	48	49	82	216
15	7	49	190		
16	8	50	194		
17	9	51	191		
18	10	52	193		
19	12	53	271		
20	13	54	200		
21	14	55	264		
22	15	56	296		
23	17	57	222		
24	20	58	203		
25	21	59	210		
26	22	60	230		
27	23	61	237*		
28	24	62	268		
29	25	63	273		
30	26	64	275		
31	27	65	276		
32	28	66	277		
33	29	67	293		
34	30	68	225		

* 34^e Législature

Projet de loi 1 (chapitre 10)

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux

Objet: Cette loi vise à assurer que certaines subventions ne peuvent être retenues ou annulées, ni le montant ou la date de leur versement modifiés, lorsqu'il s'agit de subventions concernant le paiement en capital et intérêts d'emprunts dûment autorisés.

Ministre responsable: le ministre des Finances

Parrain: M. André Bourbeau

Présentation: 23 mars 1994

Adoption du principe: 6 juin 1994

Commission plénière: 6 juin 1994

Adoption: 7 juin 1994

Sanction: 17 juin 1994

Entrée en vigueur: 17 juin 1994

Loi modifiée: Aucune

Projet de loi 2 (chapitre 11)

Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans des lois relatives à l'éducation

Objet: Cette loi renouvelle les déclarations de dérogation au paragraphe *a* de l'article 2 et à l'article 15 de la Loi constitutionnelle de 1982 à l'égard des dispositions de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation, de la Loi sur les élections scolaires, de la Loi sur l'instruction publique, de la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis et de la Loi sur le ministère de l'Éducation qui accordent des droits et privilèges à une confession religieuse.

Ministre responsable :	le ministre de l'Éducation
Parrain :	M. Jacques Chagnon
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	4 mai 1994
Commission de l'éducation :	11 mai 1994
Adoption :	7 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	1 ^{er} juillet 1994

Lois modifiées: Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., chapitre C-60)
 Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3)
 Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3)
 Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., chapitre I-14)
 Loi sur le ministère de l'Éducation (L.R.Q., chapitre M-15)

Projet de loi 3 (chapitre 12)

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le ministère du Travail afin d'y remplacer le nom de ce ministère par celui de « ministère de l'Emploi » et d'intégrer à cette loi les dispositions de la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle relatives aux fonctions confiées au ministre de l'Emploi.

Cette loi modifie, par conséquent, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle qui devient la Loi sur le ministère de la Sécurité du revenu.

Enfin, cette loi abroge la Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur et contient des dispositions de concordance.

Ministre responsable : le ministre de l'Emploi

Parrain : M. Serge Marci

Présentation : 23 mars 1994

Adoption du principe : 28 avril 1994

Commission de l'économie et du travail : 3, 4, 5 mai 1994

Adoption : 17 mai 1994

Sanction : 17 juin 1994

Entrée en vigueur : 17 juin 1994

Lois modifiées : Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
 Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10)
 Loi sur l'aide juridique (L.R.Q., chapitre A-14)
 Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17)
 Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., chapitre A-20.01)
 Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)
 Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)
 Loi sur le Barreau (L.R.Q., chapitre B-1)
 Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1)
 Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)
 Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)
 Loi sur la Commission des affaires sociales (L.R.Q., chapitre C-34)
 Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre C-55)
 Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., chapitre C-59)

- Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C-73.1)
 Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chapitre D-2)
 Loi sur la distribution du gaz (L.R.Q., chapitre D-10)
 Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
 Loi sur la fête nationale (L.R.Q., chapitre F-1.1)
 Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre F-5)
 Loi sur les installations de tuyauterie (L.R.Q., chapitre I-12.1)
 Loi sur les installations électriques (L.R.Q., chapitre I-13.01)
 Loi sur les maîtres électriciens (L.R.Q., chapitre M-3)
 Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie (L.R.Q., chapitre M-4)
 Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., chapitre M-6)
 Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (L.R.Q., chapitre M-19.1)
 Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., chapitre M-22.1)
 Loi sur le ministère du Travail (L.R.Q., chapitre M-32.1)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1)
 Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1)
 Loi sur le recouvrement de certaines créances (L.R.Q., chapitre R-2.2)
 Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5)
 Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2)
 Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9)
 Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1)
 Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)
 Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1)
 Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3)
 Loi sur la sécurité du revenu (L.R.Q., chapitre S-3.1.1)
 Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs crs bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (L.R.Q., chapitre S-3.2)
 Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre S-22.001)
 Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40)
 Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1)
 Loi sur la mise en tutelle de certains syndicats ouvriers (1975, chapitre 57)
 Loi sur le Conseil des aînés (1992, chapitre 64)
 Loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (1993, chapitre 54)
- Loi abrogée:** Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur (L.R.Q., chapitre M-15.3)

Projet de loi 4 (chapitre 13)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources afin d'y remplacer le nom de ce ministère par celui de « ministère des Ressources naturelles » et d'intégrer à cette loi les dispositions de la Loi sur le ministère des Forêts relatives aux fonctions confiées au ministre des Ressources naturelles.

Cette loi abroge, par conséquent, la Loi sur le ministère des Forêts et contient des dispositions de concordance.

Ministre responsable :	le ministre des Ressources naturelles
Parrain :	M. Christos Sirros
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	12 mai 1994
Commission de l'économie et du travail :	10 juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994



Lois modifiées : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
 Loi sur les arpentages (L.R.Q., chapitre A-22)
 Loi sur les arpenteurs-géomètres (L.R.Q., chapitre A-23)
 Loi sur le bâtiment (L.R.Q., chapitre B-1.1)
 Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4)
 Loi sur les biens en déshérence ou confisqués (L.R.Q., chapitre B-5)
 Loi sur le cadastre (L.R.Q., chapitre C-1)
 Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)
 Loi sur les compagnies de flottage (L.R.Q., chapitre C-42)
 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)
 Loi sur le crédit forestier (L.R.Q., chapitre C-78)
 Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (L.R.Q., chapitre C-78.1)
 Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., chapitre D-15)
 Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., chapitre E-1.1)
 Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures (L.R.Q., chapitre E-1.2)
 Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)
 Loi concernant l'examen des plaintes des clients des distributeurs d'électricité (L.R.Q., chapitre E-17.1)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi sur l'exportation de l'électricité (L.R.Q., chapitre E-23)

- Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)
 Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1)
 Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., chapitre H-5)
 Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi sur le mérite forestier (L.R.Q., chapitre M-11.1)
 Loi sur les mesureurs de bois (L.R.Q., chapitre M-12.1)
 Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13.1)
 Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (L.R.Q., chapitre M-15.1)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9)
 Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., chapitre P-7)
 Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q., chapitre P-16)
 Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., chapitre P-37)
 Loi sur la protection du territoire agricole (L.R.Q., chapitre P-41.1)
 Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
 Loi favorisant la réforme du cadastre québécois (L.R.Q., chapitre R-3.1)
 Loi sur la Régie du gaz naturel (L.R.Q., chapitre R-8.02)
 Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., chapitre R-13)
 Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., chapitre R-13.1)
 Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (L.R.Q., chapitre S-12)
 Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James (L.R.Q., chapitre S-16.1)
 Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., chapitre S-18.2)
 Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., chapitre S-19)
 Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières (L.R.Q., chapitre S-22)
 Loi sur les terres agricoles du domaine public (L.R.Q., chapitre T-7.1)
 Loi sur les terres du domaine public (L.R.Q., chapitre T-8.1)
 Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chapitre T-11)
 Loi sur l'utilisation des produits pétroliers (L.R.Q., chapitre U-1.1)
 Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1)
 Loi sur les réserves écologiques (1993, chapitre 32)
- Loi abrogée :** Loi sur le ministère des Forêts (L.R.Q., chapitre M-24.1)

Projet de loi 5 (chapitre 5)

Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics

Objet: Cette loi modifie la Loi sur la sécurité dans les édifices publics pour conférer au gouvernement le pouvoir de réglementer les mesures de surveillance requises pour les édifices publics ainsi que la qualification des personnes qui doivent exercer cette surveillance. Elle prévoit également que les dispositions réglementaires portant sur ces matières sont réputées édictées en vertu du nouveau pouvoir réglementaire et qu'elles entrent en vigueur à la date de la sanction de la loi.

Enfin, cette loi confère au gouvernement le pouvoir de réglementer l'exploitation sécuritaire des édifices publics.

Ministre responsable :	le ministre de l'Emploi
Parrain :	M. Serge Marzil
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	4 mai 1994
Commission de l'économie et du travail :	5 mai 1994
Adoption :	17 mai 1994
Sanction :	19 mai 1994
Entrée en vigueur :	19 mai 1994
Loi modifiée :	Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3)

Projet de loi 6 (chapitre 14)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le ministère de la Culture afin d'y remplacer le nom de ce ministère par celui de « ministère de la Culture et des Communications » et d'intégrer à cette loi les dispositions de la Loi sur le ministère des Communications relatives aux fonctions confiées au ministre de la Culture et des Communications.

Cette loi abroge la Loi sur le ministère des Communications et contient des dispositions de concordance.

Ministre responsable :	le ministre de la Culture et des Communications
Parrain :	Madame Liza Frulla
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	1 ^{er} juin 1994
Commission de la culture :	9 juin 1994
Adoption :	14 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Lois modifiées : Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)
 Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1)
 Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., chapitre B-2.1)
 Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4)
 Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1)
 Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
 Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)
 Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2)
 Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., chapitre C-51)
 Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., chapitre C-59)
 Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., chapitre C-62)
 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
 Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1)
 Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi sur le ministère de la Culture (L.R.Q., chapitre M-17.1)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., chapitre M-42)
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44)
Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., chapitre P-30.1)
Loi sur la Régie des télécommunications (L.R.Q., chapitre R-8.01)
Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1)
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03)
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01)
Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., chapitre S-17.01)
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32.01)
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., chapitre S-32.1)
Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12)
Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (1992, chapitre 66)
Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (1993, chapitre 17)
Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (1993, chapitre 48)

Loi abrogée : Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., chapitre M-24)

Projet de loi 7 (chapitre 15)

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le ministère des Affaires internationales afin d'y remplacer le nom de ce ministère par celui de « ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles » et d'intégrer à cette loi certaines dispositions de la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration relatives aux fonctions confiées au ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Cette loi modifie, par conséquent, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration qui devient la Loi sur l'immigration au Québec.

Cette loi contient également des dispositions de concordance.

Ministre responsable :	le ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles
Parrain :	M. John Ciaccia
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	17 mai 1994
Commission des institutions :	9 juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994
Lois modifiées :	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., chapitre A-3.01) Loi sur l'Administration régionale crie (L.R.Q., chapitre A-6.1) Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17) Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1) Loi sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants (L.R.Q., chapitre A-23.01) Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29) Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2) Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais (L.R.Q., chapitre C-37.1) Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2) Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.3) Loi sur le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (L.R.Q., chapitre C-57.2)

Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport (L.R.Q., chapitre C-70)
Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9.1)
Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)
Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3)
Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15)
Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux (L.R.Q., chapitre M-19.2)
Loi sur le ministère des Affaires internationales (L.R.Q., chapitre M-21.1)
Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (L.R.Q., chapitre M-23.1)
Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (L.R.Q., chapitre O-5)
Loi de police (L.R.Q., chapitre P-13)
Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., chapitre P-38.01)
Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1)
Loi sur la Société de développement des Naskapis (L.R.Q., chapitre S-10.1)
Loi sur la Société Makivik (L.R.Q., chapitre S-18.1)
Loi sur le transport par taxi (L.R.Q., chapitre T-11.1)
Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1)
Loi sur la Société de transport de la Ville de Laval (1984, chapitre 42)
Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal (1985, chapitre 32)

Projet de loi 8 (chapitre 16)**Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et d'autres dispositions législatives**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie afin d'y remplacer le nom de ce ministère par celui de « ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie » et d'intégrer à cette loi certaines dispositions de la Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Science relatives aux fonctions confiées au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie en matière de science.

Cette loi modifie, par conséquent, la Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Science qui devient la Loi sur le ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, cette loi abroge la Loi sur le ministère du Tourisme et intègre à la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie les dispositions relatives aux fonctions qui étaient assumées par le ministre du Tourisme.

Cette loi contient également des dispositions de concordance.

Ministre responsable :	le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Parrain :	M. Gérald Tremblay
Présentation :	23 mars 1994
Adoption du principe :	4 mai 1994
Commission de l'économie et du travail :	17 mai 1994
Adoption :	14 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Lois modifiées: Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., chapitre A-3.01)
 Loi sur l'aide au développement des coopératives (L.R.Q., chapitre A-12.1)
 Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., chapitre A-13.1)
 Loi sur l'aide financière aux étudiants (L.R.Q., chapitre A-13.3)
 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
 Loi sur les arpenteurs-géomètres (L.R.Q., chapitre A-23)
 Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)
 Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., chapitre A-33.01)
 Loi sur le Bureau de la statistique (L.R.Q., chapitre B-8)
 Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., chapitre C-4)
 Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8)

Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11)
 Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29)
 Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., chapitre C-37)
 Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., chapitre C-51)
 Loi sur le Conseil du statut de la femme (L.R.Q., chapitre C-59)
 Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (L.R.Q., chapitre C-60)
 Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)
 Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., chapitre C-62)
 Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)
 Loi sur les dentistes (L.R.Q., chapitre D-3)
 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1)
 Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux (L.R.Q., chapitre D-9)
 Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec (L.R.Q., chapitre D-9.1)
 Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre D-15.1)
 Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., chapitre E-2.3)
 Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9.1)
 Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., chapitre E-14)
 Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (L.R.Q., chapitre E-14.1)
 Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., chapitre E-15.1)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
 Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., chapitre H-2.1)
 Loi sur les huissiers de justice (L.R.Q., chapitre H-4)
 Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1)
 Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3)
 Loi sur les infirmières et les infirmiers (L.R.Q., chapitre I-8)
 Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.02)
 Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3)
 Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q., chapitre I-14)
 Loi sur les investissements universitaires (L.R.Q., chapitre I-17)
 Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., chapitre M-5)
 Loi médicale (L.R.Q., chapitre M-9)
 Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., chapitre M-14)
 Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Science (L.R.Q., chapitre M-15)
 Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (L.R.Q., chapitre M-17)
 Loi sur le ministère de la Sécurité publique (L.R.Q., chapitre M-19.3)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1)
 Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., chapitre O-8.1)
 Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., chapitre P-9.2)
 Loi sur la pharmacie (L.R.Q., chapitre P-10)

Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes (L.R.Q., chapitre P-16.1)
 Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., chapitre P-30.1)
 Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., chapitre P-34.1)
 Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2)
 Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12)
 Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)
 Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1)
 Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1)
 Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2)
 Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et inuit (L.R.Q., chapitre S-5)
 Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01)
 Loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques (L.R.Q., chapitre S-11.02)
 Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain (L.R.Q., chapitre S-11.04)
 Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.1)
 Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13)
 Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01)
 Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal (L.R.Q., chapitre S-14.1)
 Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., chapitre S-16.001)
 Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., chapitre S-16.01)
 Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., chapitre S-17)
 Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., chapitre S-17.2)
 Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (L.R.Q., chapitre S-22.001)
 Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-29.1)
 Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel (L.R.Q., chapitre S-34)
 Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chapitre T-0.1)
 Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., chapitre U-1)
 Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives (1993, chapitre 26)
 Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (1993, chapitre 34)
 Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics (1993, chapitre 35)
 Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal (1993, chapitre 37)
 Loi abrogeant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture et concernant la poursuite des activités de l'Institut (1993, chapitre 50)
 Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (1993, chapitre 80)

Loi abrogée : Loi sur le ministère du Tourisme (L.R.Q., chapitre M-31.1)

Projet de loi 9 (chapitre 17)

Loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune et modifiant diverses dispositions législatives

Objet: Cette loi remplace la Loi sur le ministère de l'Environnement et la Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche par une loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune. Celle-ci indique quelles sont les principales fonctions confiées au ministre de l'Environnement et de la Faune et contient les dispositions relatives à l'organisation du ministère.

Enfin, cette loi contient des dispositions de concordance.

Ministre responsable: le ministre de l'Environnement
et de la Faune

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 23 mars 1994

Adoption du principe: 6 juin 1994

**Commission de l'aménagement
et des équipements:** 8, 10 juin 1994

Adoption: 16 juin 1994

Sanction: 17 juin 1994

Entrée en vigueur: 17 juin 1994

Lois modifiées: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)
Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)
Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais (L.R.Q., chapitre C-37.1)
Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2)
Loi sur la Communauté urbaine de Québec (L.R.Q., chapitre C-37.3)
Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement (L.R.Q., chapitre C-56.1)
Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1)
Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., chapitre D-13.1)
Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., chapitre E-12.01)
Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
Loi sur les forêts (L.R.Q., chapitre F-4.1)
Loi sur Hydro-Québec (L.R.Q., chapitre H-5)
Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1)
Loi sur les mines (L.R.Q., chapitre M-13.1)

- Loi sur le ministère des Affaires municipales (L.R.Q., chapitre M-22.1)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs (L.R.Q., chapitre P-7)
 Loi sur le parc Forillon et ses environs (L.R.Q., chapitre P-8)
 Loi sur les parcs (L.R.Q., chapitre P-9)
 Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., chapitre P-9.2)
 Loi sur les pesticides (L.R.Q., chapitre P-9.3)
 Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage (L.R.Q., chapitre P-30.2)
 Loi sur la protection des arbres (L.R.Q., chapitre P-37)
 Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., chapitre P-38.01)
 Loi sur la provocation artificielle de la pluie (L.R.Q., chapitre P-43)
 Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
 Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., chapitre R-13)
 Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1)
 Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., chapitre S-18.2.1)
 Loi sur les villages cris et le village naskapi (L.R.Q., chapitre V-5.1)
 Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (L.R.Q., chapitre V-6.1)
 Loi sur les réserves écologiques (1993, chapitre 32)
 Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (1993, chapitre 44)
- Lois
remplacées :**
- Loi sur le ministère de l'Environnement (L.R.Q., chapitre M-15.2)
 Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (L.R.Q., chapitre M-30.1)

Projet de loi 10 (chapitre 18)

Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives

Objet: Cette loi, qui édicte la Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives, prévoit que le ministre responsable de l'application de cette loi exerce diverses fonctions antérieurement confiées au ministre des Approvisionnement et Services et au ministre des Communications.

Cette loi contient également des dispositions transitoires et de concordance.

Ministre responsable: le ministre délégué aux Services gouvernementaux

Parrain: M. Jean Leclerc

Présentation: 23 mars 1994

Adoption du principe: 5 mai 1994

Commission du budget et de l'administration: 10 mai 1994

Adoption: 6 juin 1994

Sanction: 17 juin 1994

Entrée en vigueur: 17 juin 1994

Lois modifiées: Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6)
 Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., chapitre B-2.1)
 Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)
 Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81)
 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., chapitre D-8.1)
 Loi électorale (L.R.Q., chapitre E-3.3)
 Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., chapitre E-4.1)
 Loi sur l'exécutif (L.R.Q., chapitre E-18)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
 Loi sur le ministère des Affaires internationales (L.R.Q., chapitre M-21.1)
 Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30)
 Loi sur les ministères (L.R.Q., chapitre M-34)
 Loi sur le Service des achats du gouvernement (L.R.Q., chapitre S-4)
 Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2)
 Loi sur la Société québécoise d'information juridique (L.R.Q., chapitre S-20)

Loi abrogée: Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services (L.R.Q., chapitre M-23.01)

Projet de loi 11 (chapitre 1)

Loi n° 1 sur les crédits, 1994-1995

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 8 000 360 572,00 \$ représentant un peu plus de 25,0 % des crédits à voter apparaissant au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1994-1995, selon les montants présentés en annexe en regard de chacun des programmes des ministères et organismes qui y sont énumérés.

Ministre responsable :	le ministre des Finances
Parrain :	M. André Bourbeau
Présentation :	31 mars 1994
Adoption du principe :	31 mars 1994
Commission plénière :	31 mars 1994
Adoption :	31 mars 1994
Sanction :	31 mars 1994
Entrée en vigueur :	31 mars 1994
Loi modifiée :	Aucune

Projet de loi 12 (chapitre 19)

Loi modifiant la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec afin de donner suite à la « Convention complémentaire N° 12 » à la Convention de la Baie James et du Nord québécois et à la « Convention complémentaire N° 1 » à la Convention du Nord-Est québécois. Elle permet aux autochtones, de façon exclusive, de chasser à des fins commerciales, de garder en captivité ou d'élever certaines espèces de la faune. L'exercice de ces activités pourra, avec l'autorisation des autorités autochtones responsables, être partagé avec des non-autochtones.

Ces activités seront assujetties à l'obtention d'un permis ou d'une autorisation du ministre et d'un avis favorable de la communauté autochtone intéressée.

Enfin, cette loi contient des dispositions de nature administrative, pénale ou de concordance afin de faciliter l'application de ces nouvelles dispositions.

Ministre responsable :	le ministre de l'Environnement et de la Faune
Parrain :	M. Christos Sirros
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	1 ^{er} juin 1994
Commission des institutions :	7 juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994
Loi modifiée :	Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec (L.R.Q., chapitre D-13.1)

Projet de loi 13 (chapitre 20)

Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi vise principalement à remplacer, à l'égard du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, du régime de retraite des enseignants et du régime de retraite des fonctionnaires, la procédure d'appel à la Commission des affaires sociales par le recours en arbitrage prévu dans le cadre du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et du régime de retraite de certains enseignants.

La loi prolonge de plus jusqu'au 30 juin 1995 la date limite pour effectuer une demande de rachat de service antérieur donnant droit à un crédit de rente au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Elle apporte également des modifications d'ordre technique à certains régimes de retraite, notamment en ce qui a trait au versement de crédits de rente.

Enfin, la loi modifie une disposition de la Loi sur l'organisation policière qui concerne la retraite du secrétaire et des membres de la Commission de police du Québec en concordance avec les règles découlant de la réforme fiscale en matière d'épargne-retraite.

Ministre responsable :	la ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique, présidente du Conseil du trésor
Parrain :	Madame Monique Gagnon-Tremblay
Présentation :	28 avril 1994
Adoption du principe :	7 juin 1994
Commission plénière :	7 juin 1994
Adoption :	16 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	le 17 juin 1994, à l'exception des articles 1, 5 à 10, 15 à 20, 22 et 24 à 28 qui entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 1995

Lois modifiées: Loi sur la Commission des affaires sociales (L.R.Q., chapitre C-34)
 Loi sur l'organisation policière (L.R.Q., chapitre O-8.1)
 Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1)
 Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2)
 Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)
 Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11)
 Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12)

Projet de loi 14 (chapitre 21)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles

Objet: Cette loi institue la Société de développement des entreprises culturelles. Cette Société aura pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La loi confère à la Société le pouvoir d'accorder de l'aide financière au moyen de prêts, de garanties de remboursement total ou partiel à l'égard d'un engagement financier, d'investissements, de subventions, d'aide remboursable en partie ou de toute autre forme d'aide autorisée par le gouvernement. Cette aide sera accordée dans le cadre du plan annuel d'activités de la Société approuvé par le ministre de la Culture et des Communications et des programmes d'aide financière élaborés par la Société pour certaines formes d'aide financière. La Société pourra aussi notamment gérer, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, tout programme d'aide financière que lui confiera un ministère ou un organisme public.

La loi établit de plus les règles relatives au fonctionnement de la Société et à la composition de son conseil d'administration. Elle prévoit de plus la création d'organismes consultatifs au sein de la Société pour chacun des domaines suivants: cinéma et production télévisuelle, disque et spectacle de variétés, livre et édition spécialisée ainsi que les métiers d'art.

La loi prévoit par ailleurs que la Société de développement des entreprises culturelles acquiert les droits et obligations de la Société générale des industries culturelles et de l'Institut québécois du cinéma.

La loi contient enfin diverses dispositions de concordance ou de nature transitoire.

Ministre responsable :	le ministre de la Culture et des Communications
Parrain :	Madame Liza Frulla
Présentation :	28 avril 1994
Adoption du principe :	5 mai 1994
Commission de la culture :	26, 31 mai 1994 ; 8 juin 1994
Adoption :	14 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994

Entrée en vigueur : à la date ou aux dates fixées par le gouvernement

– 19 octobre 1994: aa. 1 à 16, 28, 29 (1^{er} al., par. 1^o), 30 (1^{er} al.), 40, 41, 65
Décret 1505-94, G.O., 1994, Partie 2, p. 6123

Lois modifiées : Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1)
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)

Loi remplacée : Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., chapitre S-17.01)

Projet de loi 15 (chapitre 22)

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal

Objet : Cette loi a pour objet principal d'harmoniser la législation fiscale du Québec avec celle du Canada. À cet effet, elle donne suite aux mesures d'harmonisation prévues principalement dans les Discours sur le budget du ministre des Finances du 2 mai 1991 et du 14 mai 1992, dans ses Déclarations ministérielles du 30 août 1990, du 19 décembre 1990 et du 24 novembre 1992, dans les bulletins d'information 90-5, 91-1, 91-3, 91-6, 92-3, 92-8, 93-1 et 93-7, émis par le ministère des Finances respectivement le 1^{er} novembre 1990, le 27 mars 1991, le 12 juillet 1991, le 15 novembre 1991, le 28 février 1992, le 30 juin 1992, le 23 avril 1993 et le 16 décembre 1993, ainsi que dans le document technique publié par ce ministère le 13 février 1991.

Cette loi modifie en premier lieu la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains afin de reconnaître les conjoints de fait et de tenir compte de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1994, du Code civil du Québec.

Elle modifie en deuxième lieu la Loi sur la fiscalité municipale afin notamment d'y préciser le calcul de la réduction de la taxe foncière applicable à l'égard d'un réseau de distribution de gaz ou de télécommunication qui n'est pas confiné au Québec.

Elle modifie en troisième lieu la Loi concernant l'impôt sur la vente en détail afin d'harmoniser la législation québécoise à la législation fédérale relativement à certaines exemptions, de même qu'aux règles portant sur les bons de rabais.

Elle modifie en quatrième lieu la Loi concernant l'impôt sur le tabac de façon que les cigares dont le prix de vente au détail ne dépasse pas 0,15 \$ par cigare soient soumis au même traitement fiscal que les cigarettes.

Elle modifie en cinquième lieu la Loi sur les impôts principalement afin d'y apporter des modifications semblables à celles qui ont été apportées à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada par le projet de loi fédéral C-92 (L.C., 1993, chapitre 24), sanctionné le 10 juin 1993. Ces modifications concernent notamment :

1° les adaptations requises pour tenir compte de l'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec, notamment en ce qui a trait aux notions d'héritier et de résidence, ainsi qu'au traitement fiscal réservé aux revenus d'un syndicat de copropriétaires;

2° la reconnaissance des conjoints de fait;

3° l'inclusion, dans le calcul du revenu d'une personne qui bénéficie d'un avantage imposable en raison de son emploi ou de son statut d'actionnaire, d'un montant correspondant à la taxe de vente du Québec qu'elle aurait eu à payer à l'égard de cet avantage n'eût été de son emploi ou de son statut d'actionnaire;

4° l'introduction de règles relatives au compte de stabilisation du revenu net d'un agriculteur, institué en vertu de la Loi sur la protection du revenu agricole (Lois du Canada);

5° les règles relatives à l'émission de titres de développement par une corporation privée et d'obligations d'une petite entreprise par un particulier ou une société;

6° l'introduction de règles relatives aux titres de créance indexés ainsi qu'au traitement fiscal applicable aux intérêts payables d'avance sur certaines créances à long terme;

7° la hausse du montant de la déduction qui peut être réclamée par un particulier à titre de frais de garde d'enfants;

8° la règle prévoyant l'aliénation réputée des biens d'une fiducie à tous les 21 ans;

9° la limitation de l'exemption de gains en capital de 100 000 \$ à l'égard des gains en capital réalisés lors de l'aliénation de certains biens immeubles;

10° l'élargissement des frais médicaux pouvant donner droit à un crédit d'impôt, pour y prévoir les frais engagés à l'égard d'un programme de rééducation visant à pallier la perte de la parole ou de l'ouïe;

11° l'introduction de règles relatives à la création réputée d'une fiducie au profit d'un athlète amateur lorsqu'un organisme national de sport reçoit un montant pour le bénéfice d'un tel athlète en vertu d'un arrangement conclu en application des règles d'une fédération sportive internationale;

12° l'introduction du régime d'accession à la propriété, lequel permet à un particulier d'utiliser les fonds accumulés dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour l'achat d'une habitation;

13° l'assouplissement des règles relatives aux fonds enregistrés de revenus de retraite pour permettre que ces fonds puissent être versés aux rentiers leur vie durant;

14° la possibilité pour le ministre du Revenu d'émettre un avis de nouvelle cotisation à l'égard d'une année d'imposition, dans les cas où des ajustements doivent être faits en corrélation avec une cotisation établie par suite d'une opposition ou d'un appel pour une autre année d'imposition;

15° diverses modifications à caractère technique incluant notamment des modifications de concordance et de terminologie.

Elle modifie en sixième lieu la Loi sur le ministère du Revenu afin notamment de préciser dans quelle mesure un fonctionnaire peut être exempté de témoigner, dans le cas de certaines procédures judiciaires, relativement à un renseignement obtenu dans l'application d'une loi fiscale.

Elle modifie en septième lieu la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec afin d'écarter de son application la nouvelle définition de résidence introduite dans le nouveau Code civil du Québec.

Elle modifie en huitième lieu la Loi sur le remboursement d'impôts fonciers afin de permettre l'uniformisation de la notion de conjoints de fait avec celle qui est introduite dans la Loi sur les impôts et de tenir compte de l'entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec.

Elle modifie en neuvième lieu la Loi sur la taxe de vente du Québec principalement afin d'y apporter des modifications semblables à celles qui ont été apportées à la Loi sur la taxe d'accise par le projet de loi fédéral C-112 (L.C., 1993, chapitre 27), sanctionné le 10 juin 1993. Ces modifications concernent notamment :

1° les services de transport;

2° les fournitures d'immeubles;

3° les services financiers;

4° les fournitures effectuées pour le compte d'un mandataire;

5° les présomptions applicables à l'égard d'une activité commerciale;

6° les périodes de déclaration;

7° les transferts d'entreprises;

8° des règles d'harmonisation diverses, particulièrement à l'égard des fournitures exonérées et détaxées;

9° les remboursements de la taxe sur les intrants;

10° des cas spéciaux, notamment les démarcheurs, les bons de rabais et certificats-cadeaux, les jeux de hasard, les groupes d'acheteurs, les certificats d'apports et les contenants consignés;

11° des règles diverses techniques ou de concordance propres au régime de la taxe de vente du Québec;

12° la mise en oeuvre des modifications apportées à cette loi.

Elle modifie en dixième lieu la Loi concernant la taxe sur les carburants afin de réduire le taux de taxation applicable à l'égard du mazout.

Elle modifie en onzième lieu la Loi concernant la taxe sur les télécommunications quant au facteur d'arrondissement applicable.

Elle modifie enfin la Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux ainsi que diverses autres lois ayant modifié notamment la Loi sur les impôts, principalement afin d'y apporter des modifications de nature technique.

Ministre responsable :	le ministre du Revenu
Parrain :	M. André Vallerand
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	1 ^{er} juin 1994
Commission du budget et de l'administration :	8, 9, 14, 15 juin 1994
Adoption :	17 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994
Lois modifiées :	Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux (L.R.Q., chapitre D-9) Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., chapitre D-17) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) Loi concernant l'impôt sur la vente en détail (L.R.Q., chapitre I-1) Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2) Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3) Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31) Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5) Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q., chapitre R-20.1) Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chapitre T-0.1) Loi concernant la taxe sur les carburants (L.R.Q., chapitre T-1) Loi concernant la taxe sur les télécommunications (L.R.Q., chapitre T-4) Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal (1991, chapitre 25)

Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal (1993, chapitre 16)
Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et diverses dispositions législatives (1993, chapitre 64)

Projet de loi 16 (chapitre 7)

Loi n° 2 sur les crédits, 1994-1995

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 23 078 254 428,00 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des ministères et organismes énumérés à l'annexe, déduction faite des crédits déjà votés.

Cette somme apparaît au budget des dépenses du Québec pour l'année financière 1994-1995.

Ministre responsable : le ministre des Finances

Parrain : M. André Bourbeau

Présentation : 26 mai 1994

Adoption du principe : 26 mai 1994

Commission plénière : 26 mai 1994

Adoption : 26 mai 1994

Sanction : 26 mai 1994

Entrée en vigueur : 26 mai 1994

Loi modifiée : Aucune

Projet de loi 17 (chapitre 23)

Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi vise principalement à permettre l'application de la Partie IV.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux relative au territoire actuellement desservi par le Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux.

La loi apporte également quelques modifications d'ordre technique à la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi que différentes modifications de concordance.

Ministre responsable:	le ministre de la Santé et des Services sociaux
Parrain:	Madame Lucienne Robillard
Présentation:	5 mai 1994
Adoption du principe:	17 mai 1994
Commission des affaires sociales:	24 mai 1994
Adoption:	14 juin 1994
Sanction:	17 juin 1994
Entrée en vigueur:	le 17 juin 1994, à l'exception des articles 4, 6, 8 à 15, 17 à 21 et 23 qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement

Lois modifiées: Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1)
 Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001)
 Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6)
 Loi sur l'aide financière aux étudiants (L.R.Q., chapitre A-13.3)
 Loi sur les allocations d'aide aux familles (L.R.Q., chapitre A-17)
 Loi sur les archives (L.R.Q., chapitre A-21.1)
 Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., chapitre A-25)
 Loi sur l'assurance-hospitalisation (L.R.Q., chapitre A-28)
 Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)
 Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2)
 Charte de la langue française (L.R.Q., chapitre C-11)
 Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
 Code de la sécurité routière (L.R.Q., chapitre C-24.2)
 Code de procédure pénale (L.R.Q., chapitre C-25.1)
 Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)

Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)
 Loi sur la Commission des affaires sociales (L.R.Q., chapitre C-34)
 Loi sur le Conseil médical du Québec (L.R.Q., chapitre C-59.0001)
 Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81)
 Loi sur les décrets de convention collective (L.R.Q., chapitre D-2)
 Loi sur les dentistes (L.R.Q., chapitre D-3)
 Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
 (L.R.Q., chapitre D-8.1)
 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre
 E-2.2)
 Loi électorale (L.R.Q., chapitre E-3.3)
 Loi concernant les enquêtes sur les incendies (L.R.Q., chapitre E-8)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre
 E-20.1)
 Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)
 Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux
 (L.R.Q., chapitre H-2.1)
 Loi sur les infirmières et les infirmiers (L.R.Q., chapitre I-8)
 Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-13.3)
 Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis (L.R.Q.,
 chapitre I-14)
 Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des
 services sociaux (L.R.Q., chapitre M-1.1)
 Loi médicale (L.R.Q., chapitre M-9)
 Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1)
 Loi sur l'optométrie (L.R.Q., chapitre O-7)
 Loi sur la pharmacie (L.R.Q., chapitre P-10)
 Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes (L.R.Q.,
 chapitre P-16.1)
 Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (L.R.Q., chapitre
 P-29)
 Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., chapitre P-34.1)
 Loi sur la protection de la santé publique (L.R.Q., chapitre P-35)
 Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics (L.R.Q., chapitre
 P-38.01)
 Loi sur la protection du malade mental (L.R.Q., chapitre P-41)
 Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
 Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès (L.R.Q., chapitre
 R-0.2)
 Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs pu-
 blic et parapublic (L.R.Q., chapitre R-8.2)
 Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9)
 Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes
 publics (L.R.Q., chapitre R-10)
 Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12)
 Loi sur les règlements (L.R.Q., chapitre R-18.1)
 Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la
 main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R-20)
 Loi sur le remboursement d'impôts fonciers (L.R.Q., chapitre R-20.1)
 Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., chapitre S-2.1)
 Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre S-3)
 Loi sur la sécurité dans les sports (L.R.Q., chapitre S-3.1)
 Loi sur les services de garde à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1)
 Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2)

Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et inuit (L.R.Q., chapitre S-5)
Loi sur la taxe de vente du Québec (L.R.Q., chapitre T-0.1)
Loi sur la transformation des produits marins (L.R.Q., chapitre T-11.01)
Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., chapitre V-1.1)
Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique (1990, chapitre 55)
Loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (1993, chapitre 54)

Projet de loi 20 (chapitre 24)

Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Objet: Cette loi propose diverses modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

Ces modifications ont notamment pour objet de préciser le régime de responsabilité du comité de retraite en cas de délégation de pouvoirs et d'étendre l'exigence d'une vérification comptable à tous les régimes de retraite. Elles visent également à limiter les dépôts auprès d'un même assureur et à habiliter la réglementation des emprunts et placements dans le secteur immobilier. De plus, elles permettent de déterminer, par règlement, les matières devant être portées à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle des participants.

D'autres modifications apportées par cette loi visent plus particulièrement l'amélioration des droits des participants et l'aménagement de divers aspects techniques de la loi comme la cessation du service de la rente d'invalidité et la suspension du service d'une rente viagère à la demande du prestataire, de même que les normes de financement. Elles précisent les cas d'ouverture à l'arbitrage et les règles qui gouvernent la terminaison du régime, les droits qui en découlent et leur acquittement. Elles précisent également l'incidence que peuvent avoir sur la participation active d'un travailleur les périodes de mise à pied avec droit de rappel et les périodes d'invalidité. De plus, elles établissent le plafond des frais liés au partage des droits entre conjoints.

Enfin, la loi contient des dispositions transitoires.

Ministre responsable :	le ministre de la Sécurité du revenu
Parrain :	Madame Violette Trépanier
Présentation :	5 mai 1994
Adoption du principe :	17 mai 1994
Commission des affaires sociales :	14 juin 1994
Adoption :	17 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	le 17 juin 1994, à l'exception des articles 7, 13 et 14 qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement
Loi modifiée :	Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1)

Projet de loi 21 (chapitre 25)

Loi modifiant la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité afin de prévoir qu'un permis d'agent d'investigation ou de sécurité peut être délivré pour une période d'un an ou pour une période plus courte prévue par règlement.

En outre, cette loi modifie les pouvoirs réglementaires du gouvernement afin que les frais exigibles pour la délivrance des permis d'agents d'investigation ou de sécurité puissent être établis en fonction de leur durée.

Ministre responsable :	le ministre de la Sécurité publique
Parrain :	M. Robert Middlemiss
Présentation :	5 mai 1994
Adoption du principe :	17 mai 1994
Commission des institutions :	17 mai 1994
Adoption :	6 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Loi modifiée: Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité (L.R.Q., chapitre A-8)

Projet de loi 22 (chapitre 26)

Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques et d'appareils de loterie vidéo

Objet: Cette loi donne suite au Discours sur le budget du ministre des Finances du 12 mai 1994 concernant certaines modifications à apporter en matière de boissons alcooliques et d'appareils de loterie vidéo.

C'est ainsi que la loi modifie d'abord le montant de certaines amendes relatives aux boissons alcooliques. Elle précise de plus les pouvoirs des agents de la paix lorsqu'ils ont des motifs raisonnables de croire que des boissons alcooliques se trouvent dans un véhicule ainsi que les pouvoirs d'une personne qui effectue une inspection en vertu de la Loi sur les permis d'alcool. Elle modifie en outre les règles applicables quant à la production de certificats d'analyse de boissons alcooliques et ajoute une disposition concernant la perception de la majoration établie par la Société des alcools du Québec sur certaines boissons alcooliques. Elle prévoit enfin une disposition relative à certains droits et frais payables concernant les licences d'exploitant de site d'appareils de loterie vidéo.

Ministre responsable :	le ministre de la Sécurité publique
Parrain :	M. Robert Middlemiss
Présentation :	9 juin 1994
Adoption du principe :	14 juin 1994
Commission des institutions :	15 juin 1994
Adoption :	17 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Lois modifiées : Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (L.R.Q., chapitre I-8.1)
 Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., chapitre P-9.1)
 Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., chapitre S-13)

Projet de loi 23 (chapitre 27)

Loi sur la Société du tourisme du Québec

Objet: Cette loi institue la Société du tourisme du Québec. Cette Société a pour objet de développer et de soutenir l'industrie touristique du Québec.

La loi établit d'abord les règles relatives à la compétence de la Société et en décrit les attributions dont, notamment, celles de faire la promotion du Québec comme destination touristique et de favoriser la commercialisation des produits touristiques du Québec. Elle établit de plus les modalités de fonctionnement de la Société, dont celles relatives à la composition de son conseil d'administration ainsi qu'à la rémunération et aux autres conditions de travail des employés de la Société, et prévoit les dispositions financières qui régissent celle-ci et les rapports qu'elle doit produire.

La loi contient enfin diverses dispositions de concordance ou de nature transitoire.

Ministre responsable:	le ministre désigné par le gouvernement
Parrain:	M. Georges Farrah
Présentation:	11 mai 1994
Adoption du principe:	1 ^{er} juin 1994
Commission de l'économie et du travail:	1 ^{er} , 6, 7, 9, 14 juin 1994
Adoption:	15 juin 1994
Sanction:	17 juin 1994
Entrée en vigueur:	à la date ou aux dates fixées par le gouvernement

Lois modifiées: Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., chapitre A-13.1)
 Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., chapitre E-20.1)
 Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)

Projet de loi 24 (chapitre 28)

Loi modifiant le Code de procédure civile

Objet: Cette loi modifie le Code de procédure civile afin d'y prévoir un nouveau mécanisme de communication et de production des pièces que les parties, à toute instance judiciaire en matière civile, entendent invoquer lors de l'audience et de prévoir des dispositions relatives au retrait et à la destruction des pièces que les parties ont produites au dossier.

À la fin, la loi fait obligation aux parties de se communiquer mutuellement les pièces en leur possession, dans la mesure où elles entendent les invoquer lors de l'audience, et établit les modalités suivant lesquelles cette communication doit s'opérer en tenant compte, notamment, des particularités des divers recours judiciaires.

Par ailleurs, la loi prévoit le moment où la production des pièces au dossier doit s'effectuer; les pièces devront, règle générale, être produites lors de l'audience.

En outre, la loi introduit dans le Code de procédure civile de nouvelles dispositions établissant l'obligation des parties de reprendre possession de leurs pièces. Par ailleurs, lorsque les parties font défaut de les reprendre, la loi fixe le moment à compter duquel le greffier peut les détruire, à moins que le juge en chef n'en décide autrement.

Enfin, la loi apporte à ce code diverses modifications de concordance et propose certaines dispositions transitoires.

Ministre responsable :	le ministre de la Justice
Parrain :	M. Roger Lefebvre
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	1 ^{er} juin 1994
Commission plénière :	10 juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, à l'exception de l'article 27 qui entre en vigueur le 17 juin 1994

Loi modifiée : Code de procédure civile (L.R.Q., chapitre C-25)

Projet de loi 25 (chapitre 29)

Loi modifiant la Loi sur le curateur public

Objet: Cette loi modifie la Loi sur le curateur public afin d'y prévoir les modalités de financement des activités que le curateur exerce et pour lesquelles les honoraires et les dépenses ne peuvent être recouvrés ou pour lesquelles des honoraires ne sont pas établis.

Cette loi précise, en outre, les pouvoirs de gestion du curateur public à l'égard des biens appartenant à l'État.

Cette loi a également pour objet de permettre au curateur public de constituer plusieurs portefeuilles collectifs.

Enfin, cette loi contient des dispositions de concordance.

Ministre responsable :	le ministre de la Justice
Parrain :	M. Roger Lefebvre
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	1 ^{er} juin 1994
Commission des institutions :	8 juin 1994
Adoption :	16 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Loi modifiée : Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81)

Projet de loi 26 (chapitre 30)

Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur la fiscalité municipale principalement dans le domaine de la taxation du secteur non résidentiel.

Elle introduit un nouvel outil fiscal pour les municipalités locales qui n'utilisent pas la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Selon la loi, une municipalité qui impose la nouvelle taxe proposée peut décréter une réduction de taux dans le cas des immeubles dont le pourcentage moyen d'inoccupation a dépassé 20 % au cours de l'année précédente ou de toute autre période de 12 mois, fixée par la municipalité, qui se termine durant cette année précédente.

La loi modifie aussi la Loi sur la fiscalité municipale pour permettre aux municipalités locales d'accorder un dégrèvement pour atténuer les hausses trop marquées des comptes de taxe foncière générale, pour les deux premiers exercices auxquels s'appliquent leurs rôles d'évaluation.

La loi modifie également la Loi sur la fiscalité municipale pour unifier la structure du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec en éliminant les sections de Montréal et de Québec.

De plus, la loi modifie la Loi sur la fiscalité municipale pour accorder au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à l'égard des exploitations agricoles enregistrées situées en zone agricole, un droit de plainte analogue à celui dont bénéficie le ministre des Affaires municipales à l'égard des immeubles faisant l'objet de compensations tenant lieu de taxes.

Toujours en ce qui concerne les exploitations agricoles enregistrées, la loi modifie la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières pour changer les règles d'exonération quant au paiement du droit de mutation. Elle prévoit que le transfert d'un immeuble donne lieu à l'exonération, non pas lorsque l'immeuble est enregistré au nom du cédant comme exploitation agricole, mais plutôt lorsque le cessionnaire s'engage à le faire enregistrer à son nom dans l'année qui suit.

La loi modifie également la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières sur divers sujets, afin de corriger des problèmes de nature plutôt technique. Notamment, elle prévoit qu'à compter de 1995 les municipalités recouvreront le pouvoir de percevoir des taxes auprès des tiers qui occupent des immeubles des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, pourvu que la partie occupée ne soit pas relativement négligeable.

De plus, la loi modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec, la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières et les chartes des villes de Québec et de Montréal pour améliorer les garanties applicables aux créances municipales, en prévoyant qu'elles bénéficient d'une priorité, d'une hypothèque légale ou des deux.

La loi contient enfin diverses modifications de concordance et les dispositions transitoires appropriées

Ministre responsable : le ministre des Affaires municipales

Parrain : M. Claude Ryan

Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	31 mai 1994
Commission de l'aménagement et des équipements :	6, 7, 9 juin 1994
Adoption :	16 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	le 17 juin 1994, à l'exception des articles 8, 29 à 32 et 36, des paragraphes 2° et 3° de l'article 41, de l'article 42, des paragraphes 1° et 2° de l'article 55 et des articles 57 et 83, lesquels entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement
- 15 décembre 1994 :	aa. 8, 29 à 32, 36, 41 (par. 2°, 3°), 42, 55 (par. 1°, 2°), 57, 83 Décret 1701-94, G.O. 1994, Partie 2, pp. 6539, 6540
Lois modifiées :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) Loi sur la Communauté urbaine de Montréal (L.R.Q., chapitre C-37.2) Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., chapitre D-15.1) Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1) Charte de la Ville de Québec (1929, chapitre 95) Charte de la Ville de Montréal (1959-1960, chapitre 102)

Projet de loi 27 (chapitre 31)

Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec

Objet: Cette loi a pour objet de permettre à la Société de développement industriel du Québec, aux conditions fixées par le gouvernement, d'investir dans une société de capitaux, de consentir des prêts à une telle société et de garantir les emprunts et engagements de celle-ci.

Ministre responsable : le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie

Parrain : M. Gérald Tremblay

Présentation : 11 mai 1994

Adoption du principe : 25 mai 1994

Commission de l'économie et du travail : 8 juin 1994

Adoption : 15 juin 1994

Sanction : 17 juin 1994

Entrée en vigueur : 17 juin 1994

Loi modifiée : Loi sur la Société de développement industriel du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.01)

Projet de loi 28 (chapitre 32)

Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Objet: Cette loi modifie la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour permettre aux municipalités locales de convenir par entente avec des promoteurs de la construction d'un partage des responsabilités relativement à la réalisation de travaux d'implantation de certains équipements et infrastructures municipaux et à leur financement. Une municipalité qui désire établir pareille mesure doit adopter un règlement à cette fin qui délimite le cadre d'intervention et d'application de l'entente. La loi prévoit également que la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation est assujettie à la conclusion d'une telle entente dans les cas où le règlement s'applique.

La loi permet, de plus, à une municipalité qui adopte un tel règlement relatif à l'implantation de certains équipements et infrastructures de déterminer le niveau d'engagement à l'égard du financement de ces travaux auquel est assujetti tout bénéficiaire de ces équipements et infrastructures autre que le titulaire du permis ou du certificat.

Ministre responsable :	le ministre des Affaires municipales
Parrain :	M. Claude Ryan
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	26 mai 1994
Commission de l'aménagement et des équipements :	1 ^{er} juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994
Loi modifiée :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

Projet de loi 29 (chapitre 33)

Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les cités et villes et le Code municipal du Québec afin d'habilitier les municipalités à procéder à la conversion de leur système d'éclairage public, dans le cadre du programme qu'Hydro-Québec administre, en finançant les coûts de cette opération par l'intermédiaire d'un contrat de type clé en main au terme duquel une municipalité reprend l'exploitation du nouveau système.

D'autre part, cette loi permet à une municipalité régionale de comté de contribuer par des dons ou des prêts d'argent à un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement situées sur le territoire de cette municipalité.

De plus, cette loi vient alléger le mécanisme des emprunts municipaux. Elle reformule les exigences de contenu d'un règlement d'emprunt et elle transfère au trésorier la responsabilité de signer les billets, les obligations et les autres titres d'emprunts. La loi vient également permettre que les signatures des obligations et du certificat de conformité du ministre soient apposées sous fac-similé.

Enfin, cette loi comporte d'autres amendements de nature plus technique à la Loi sur les cités et villes, au Code municipal du Québec et à d'autres dispositions législatives.

Ministre responsable :	le ministre des Affaires municipales
Parrain :	M. Claude Ryan
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	26 mai 1994
Commission de l'aménagement et des équipements :	1 ^{er} , 6 juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Lois modifiées: Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)
 Code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1)
 Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7)
 Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., chapitre O-9)

Projet de loi 30 (chapitre 34)

Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les immeubles industriels municipaux afin de prévoir que le montant qu'une municipalité locale peut engager dans des dépenses faites en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux doit être fixé annuellement par règlement. Ce règlement municipal doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter si le montant excède 1 % des dépenses prévues au budget de la municipalité pour l'exercice financier visé.

D'autre part, la loi permet à une municipalité locale d'utiliser à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche un immeuble qu'elle possède sans l'avoir acquis en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux. Elle lui permet également de se porter caution d'un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel locatif.

Cette loi, de plus, enlève la réserve à l'égard de l'acquisition d'un immeuble industriel qui comprenait un bâtiment. Elle supprime les approbations ministérielles relatives à l'acquisition d'un immeuble industriel municipal ou à la construction ou à l'exploitation d'un bâtiment industriel locatif. Elle met également fin au contrôle ministériel d'une subvention municipale à un organisme à but non lucratif qui exploite un bâtiment industriel locatif et elle supprime les contrôles ministériels sur les aliénations faites à des fins prévues par la loi. Cette loi enlève, de plus, tout contrôle sur les locations d'immeubles industriels et elle supprime les contrôles ministériels sur les aliénations d'immeubles industriels à des fins autres que celles prévues par la loi. La loi permet également à une municipalité locale d'utiliser un immeuble industriel à d'autres fins municipales sans les approbations ministérielles actuelles.

Toutefois, cette loi maintient, de façon transitoire, l'approbation du ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie sur les décisions d'une municipalité locale d'aliéner un immeuble industriel municipal jusqu'à ce que cette municipalité ait en vigueur sur son territoire un règlement de zonage conforme au premier schéma révisé mis en vigueur sur son territoire après l'entrée en vigueur de cette loi.

Ministre responsable :	le ministre des Affaires municipales
Parrain :	M. Claude Ryan
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	26 mai 1994
Commission de l'aménagement et des équipements :	1 ^{er} juin 1994
Adoption :	15 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Loi modifiée : Loi sur les immeubles industriels municipaux (L.R.Q., chapitre I-0.1)

Projet de loi 31 (chapitre 35)**Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse**

Objet: Cette loi propose diverses modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse.

En premier lieu, elle reprend, en les complétant et en les précisant, les principes généraux et les droits de l'enfant et elle énonce les objectifs qui doivent guider les interventions tant au niveau social que judiciaire.

Par ailleurs, cette loi prévoit que les établissements qui exploitent un centre local de services communautaires doivent être consultés lors de la nomination du directeur de la protection de la jeunesse.

Cette loi propose également diverses modifications aux dispositions relatives à l'intervention sociale, notamment en ce qui concerne les situations dans lesquelles la sécurité ou le développement de l'enfant est ou peut être considéré comme compromis et l'obligation de signaler ces situations au directeur de la protection de la jeunesse. Cette loi précise en outre les responsabilités du directeur à l'égard de l'enfant et des parents lorsqu'il constate que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est pas compromis.

De plus, cette loi apporte des modifications aux dispositions relatives aux mesures volontaires et à l'entente qui les constate. Elle propose notamment de limiter la durée de ces ententes, en particulier celles qui comportent une mesure d'hébergement volontaire de l'enfant, compte tenu de son âge.

Par ailleurs, cette loi, tout en maintenant le régime de confidentialité des renseignements nominatifs recueillis dans le cadre de l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, prévoit certaines circonstances où, par exception, ces renseignements pourraient être divulgués afin d'assurer la protection des enfants. Elle désigne les personnes, les établissements et les organismes qui pourraient alors en recevoir communication.

Cette loi apporte également des modifications à certaines dispositions régissant l'intervention judiciaire, notamment quant au témoignage ou aux déclarations extrajudiciaires de l'enfant et aux services d'un interprète. Des modifications sont en outre proposées aux dispositions pénales de cette loi.

Enfin, cette loi modifie la Loi sur la protection de la jeunesse afin d'assurer l'harmonisation de sa terminologie avec celle du Code civil du Québec et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Ministres responsables :	le ministre de la Justice et le ministre de la Santé et des Services sociaux
Parrain :	Madame Lucienne Robillard
Présentation :	12 mai 1994
Adoption du principe :	24 mai 1994
Commission des affaires sociales :	1 ^{er} , 6, 7 juin 1994

Adoption :	14 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, à l'exception du paragraphe 2° de l'article 52 et des articles 53, 68 et 69 qui entrent en vigueur le 17 juin 1994
- 1 ^{er} septembre 1994 :	aa. 1 à 43, 45 à 51, 52 (par. 1°), 54 à 60, 61 (par. 1° et 2°), 62 à 67, 70 Décret 1279-94, G.O., 1994, Partie 2, p. 5341
Loi modifiée :	Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., chapitre P-34.1)

Projet de loi 33 (chapitre 36)

Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants

Objet: Cette loi modifie la Loi sur l'aide financière aux étudiants afin de donner suite au Discours sur le budget 1994-1995.

À cette fin, la loi étend le champ d'application de cette loi aux personnes admises dans un établissement d'enseignement secondaire désigné par le ministre de l'Éducation afin d'y poursuivre à temps plein un programme d'études secondaires en formation professionnelle reconnu par le ministre.

Ministre responsable : le ministre de l'Éducation

Parrain : M. Jacques Chagnon

Présentation : 10 juin 1994

Adoption du principe : 15 juin 1994

Commission de l'éducation : 16 juin 1994

Adoption : 17 juin 1994

Sanction : 17 juin 1994

Entrée en vigueur : 17 juin 1994

Loi modifiée : Loi sur l'aide financière aux étudiants (L.R.Q., chapitre A-13.3)

Projet de loi 34 (chapitre 37)

Loi sur l'acupuncture

Objet: La loi prévoit la constitution d'un ordre professionnel dont les membres exercent une profession d'exercice exclusif, à savoir l'acupuncture. À cet égard, elle définit ce que constitue l'acupuncture et en régleme l'exercice.

Par ailleurs, la loi prévoit des mesures visant l'intégration dans ce nouvel ordre professionnel des personnes qui, lors de l'entrée en vigueur de la loi, seront inscrites au registre des acupuncteurs tenu par le secrétaire du Collège des médecins du Québec en application de la Loi médicale. Elle maintient, dans la Loi médicale, le pouvoir du Bureau de ce Collège de déterminer des règles relatives à la formation des médecins qui désirent exercer l'acupuncture.

Cette loi prévoit également des modalités d'intégration de diverses catégories de personnes en fonction de leur niveau de formation au 1^{er} juillet 1995.

Enfin, la loi prévoit des mesures visant à assurer le fonctionnement du nouvel ordre professionnel dès l'entrée en vigueur des dispositions prévoyant sa constitution.

Ministre responsable :	le ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Parrain :	M. Jacques Chagnon
Présentation :	13 juin 1994
Adoption du principe :	16 juin 1994
Commission de l'éducation :	16 juin 1994
Adoption :	17 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	les dispositions des articles 26, 34 et 35 entreront en vigueur le 1 ^{er} juillet 1994 ; celles des articles 1, 3, 4, 6, 7 et 27 entreront en vigueur le 1 ^{er} avril 1995 et les autres, sous réserve de ce qui est prévu dans les articles 46 à 50, le 1 ^{er} juillet 1995
- 15 octobre 1994 :	aa. 46 à 50 Décret 1354-94, G.O., 1994, Partie 2, pp. 5691, 5692
- 1 ^{er} juillet 1995 :	aa. 2, 5, 8 à 25, 28 à 33, 36 à 45 Décret 1354-94, G.O. 1994, Partie 2, pp. 5691, 5692
Lois modifiées :	Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) Loi médicale (L.R.Q., chapitre M-9)

Projet de loi 35 (chapitre 9)

Loi sur l'administration provisoire du Comité paritaire de l'industrie du verre plat et de la Corporation de formation des vitriers et travailleurs du verre du Québec

Objet: Cette loi suspend, pour une période d'un an susceptible de prolongations, les pouvoirs et fonctions des dirigeants, membres et mandataires du Comité paritaire de l'industrie du verre plat ainsi que de la Corporation de formation des vitriers et travailleurs du verre du Québec.

Elle confie, à titre d'administrateur provisoire, l'exercice des pouvoirs et fonctions du Comité paritaire et de la Corporation à trois membres du personnel de la Commission des normes du travail.

La loi pourvoit aussi aux principales conditions et modalités de l'exécution de l'administration provisoire et prévoit diverses sanctions.

Ministre responsable :	le ministre de l'Emploi
Parrain :	M. Serge Marci
Présentation :	13 juin 1994
Adoption du principe :	13 juin 1994
Commission plénière :	13 juin 1994
Adoption :	13 juin 1994
Sanction :	13 juin 1994
Entrée en vigueur :	13 juin 1994
Loi modifiée :	Aucune

Projet de loi 36 (chapitre 38)**Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les corporations de fonds de sécurité**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les corporations de fonds de sécurité afin de permettre à une confédération, par l'entremise d'une personne morale dont elle détient le contrôle, de mettre en place un mécanisme centralisé d'appel public à l'épargne dans le but de donner un meilleur accès au marché des capitaux aux caisses affiliées aux fédérations qui lui sont affiliées. À cette fin, la personne morale émet des valeurs mobilières et acquiert en contrepartie des titres d'emprunt en sous-ordre émis en sa faveur par chacune des caisses affiliées.

Cette loi confère au gouvernement le pouvoir de déterminer par règlement les conditions minimales d'un titre d'emprunt en sous-ordre émis par une caisse en faveur de la personne morale.

Cette loi propose, en outre, un processus interne de réallocation des capitaux.

Par ailleurs, cette loi prévoit la possibilité pour une fédération affiliée à La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec de participer à un système de compensation et de règlement d'instruments de paiement ou d'opérations sur valeurs. À cette fin, elle permet notamment à une fédération de fournir les garanties nécessaires et de cautionner les obligations de La Caisse centrale Desjardins du Québec.

Cette loi confère, en outre, certains pouvoirs d'autorisation et de contrôle à l'inspecteur général des institutions financières relativement à ces matières.

Enfin, la loi édicte des dispositions de concordance et de nature transitoire.

Ministre responsable :	le ministre des Finances
Parrain :	M. André Bourbeau
Présentation :	16 juin 1994
Adoption du principe :	16 juin 1994
Commission du budget et de l'administration :	16 juin 1994
Adoption :	17 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	17 juin 1994

Lois modifiées : Loi sur les caisses d'épargne et de crédit (L.R.Q., chapitre C-4.1)
Loi sur les corporations de fonds de sécurité (L.R.Q., chapitre C-69.1)

Projet de loi 37 (chapitre 39)

Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale

Objet: Cette loi modifie la Loi sur l'Assemblée nationale pour permettre au Bureau d'accorder, par règlement, à un parti politique représenté à l'Assemblée à la suite de la dernière élection générale et à un député indépendant, des sommes à des fins de recherche et de soutien.

Parrain: M. Pierre Paradis

Présentation: 13 juin 1994

Adoption du principe: 17 juin 1994

Commission plénière: 17 juin 1994

Adoption: 17 juin 1994

Sanction: 17 juin 1994

Entrée en vigueur: 17 juin 1994

Loi modifiée: Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre A-23.1)

Projet de loi 39 (chapitre 43)

Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Objet: Cette loi permet à une personne qui a été candidate à la fois au poste de maire d'une ville de 100 000 habitants ou plus et, conjointement avec son colistier, à un poste de conseiller de cette ville, et qui a été proclamée élue à ce dernier poste, de renoncer à exercer la fonction de conseiller plutôt que de l'accepter en prêtant serment.

La loi prévoit que la personne doit agir dans un délai de 30 jours après la proclamation de son élection.

En cas de renonciation ou dans le cas où le candidat décède alors qu'il était encore en droit de renoncer à occuper le poste de conseiller, le président d'élection doit proclamer élu à ce poste le colistier avec qui le candidat s'y est présenté.

Ministre responsable :	le ministre des Affaires municipales
Parrain :	M. Guy Chevrette
Présentation :	30 novembre 1994
Adoption du principe :	7 décembre 1994
Commission plénière :	7 décembre 1994
Adoption :	7 décembre 1994
Sanction :	8 décembre 1994
Entrée en vigueur :	8 décembre 1994

Loi modifiée: Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)

Projet de loi 42 (chapitre 45)

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales

Objet: Cette loi vise à permettre la réduction du capital-actions des personnes morales de droit public dont la totalité des actions fait partie du domaine de l'État, à l'exception d'Hydro-Québec, ainsi que de leurs filiales. Elle vise également à permettre un remboursement de capital correspondant à la réduction du capital-actions.

Ministre responsable : le ministre des Finances

Parrain : M. Jean Campeau

Présentation : 5 décembre 1994

Adoption du principe : 13 décembre 1994

Commission du budget et de l'administration : 20 décembre 1994

Adoption : 21 décembre 1994

Sanction : 21 décembre 1994

Entrée en vigueur : 21 décembre 1994

Loi modifiée : Loi sur la Société québécoise d'exploration minière (L.R.Q., chapitre S-19)

Projet de loi 43 (chapitre 44)

Loi n° 3 sur les crédits, 1994-1995

Objet: Cette loi a pour objet d'autoriser le gouvernement à payer sur le fonds consolidé du revenu une somme de 116 966 500,00 \$ représentant les crédits à voter pour chacun des programmes des ministères et de l'organisme énumérés à l'annexe.

Cette somme apparaît aux crédits supplémentaires de dépenses du Québec pour l'année financière 1994-1995.

Ministre responsable : le ministre des Finances

Parrain : M. Jean Campeau

Présentation : 13 décembre 1994

Adoption du principe : 13 décembre 1994

Commission plénière : 13 décembre 1994

Adoption : 13 décembre 1994

Sanction : 16 décembre 1994

Entrée en vigueur : 16 décembre 1994

Loi modifiée : Aucune

Projet de loi 44 (chapitre 46)**Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur le ministère du Revenu**

Objet : Cette loi vise à transférer au ministère du Revenu les fonctions de prélèvement de la cotisation des employeurs au financement de la Commission des normes du travail.

Cette loi modifie la Loi sur les normes du travail notamment de façon à y intégrer un chapitre spécifique reprenant l'ensemble des dispositions concernant le prélèvement de la cotisation actuellement prévues dans cette loi et dans le Règlement sur le prélèvement autorisé par la Loi sur les normes du travail mis à part le taux de cotisation qui pourra continuer à être déterminé par un règlement de la Commission des normes du travail. Elle prévoit également que les dispositions de ce chapitre constituent une loi dont l'administration relève du ministre du Revenu de façon à rendre les dispositions d'application et d'exécution des lois fiscales prévues dans la Loi sur le ministère du Revenu applicables à la perception de la cotisation.

Les modifications à la Loi sur le ministère du Revenu visent principalement à faire certains ajustements corollaires à l'introduction d'un chapitre fiscal dans la Loi sur les normes du travail tout en prévoyant que les peines les plus lourdes qui sont applicables en matière fiscale ne s'appliqueront pas pour ces cotisations.

Ministres responsables : le ministre de la Sécurité du revenu et le ministre du Revenu

Parrain : M. Jean Campeau

Présentation : 2 décembre 1994

Adoption du principe : 7 décembre 1994

Commission du budget et de l'administration : 8 décembre 1994

Adoption : 20 décembre 1994

Sanction : 21 décembre 1994

Entrée en vigueur : 21 décembre 1994

Lois modifiées : Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., chapitre M-31)
Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N-1.1)

Projet de loi 47 (chapitre 47)

Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines

Objet: Cette loi modifie la Loi concernant les droits sur les mines afin de donner suite au Discours sur le budget du 12 mai 1994. Les mesures introduites comprennent notamment :

- l'amortissement accéléré à 100 % du coût en capital des biens régulièrement utilisés dans l'exploitation minière;
- l'admissibilité en déduction des dépenses financées à l'aide d'une émission d'actions accréditatives en faveur d'une corporation;
- le remplacement de l'allocation pour investissement de 33 1/3 % par une allocation additionnelle de 50 % pour des frais engagés à l'égard de certains travaux d'exploration;
- l'introduction de dispositions relatives au roulement des comptes fiscaux lors d'une fusion ou d'un transfert d'actifs entre personnes liées;
- l'impossibilité de saisir ou de céder toute somme due à titre de remboursement en vertu de la présente loi;
- la limitation du crédit de droits remboursable pour perte aux seuls frais d'exploration, de mise en valeur et d'aménagement minier;
- l'abolition du minimum de 15 % du profit annuel applicable à l'égard de l'allocation pour traitement et la prise en compte de cette allocation dans un contexte de perte annuelle;
- l'abolition du crédit de droits annuel de 90 000 \$ ainsi que du crédit de droits pour perte;
- l'harmonisation du mode de calcul des intérêts et de leurs taux à ceux appliqués en vertu de la Loi sur les impôts;
- la réduction à 12 % du taux d'imposition du profit annuel.

Cette loi prévoit également des mesures additionnelles pour protéger la confidentialité des renseignements et pour conclure des échanges de réciprocité avec une autre administration à qui incombe l'application d'une loi prélevant des droits, des redevances ou des impôts.

Enfin, cette loi contient des modifications de concordance et des dispositions de nature transitoire.

Ministre responsable :	le ministre des Ressources naturelles
Parrain :	M. François Gendron
Présentation :	13 décembre 1994
Adoption du principe :	20 décembre 1994
Commission plénière :	20 décembre 1994
Adoption :	21 décembre 1994

Sanction: 21 décembre 1994
Entrée en vigueur: 21 décembre 1994
Loi modifiée: Loi concernant les droits sur les mines (L.R.Q., chapitre D-15)

Projet de loi 49 (chapitre 48)

Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale

Objet: Cette loi a pour objet de modifier la composition du Bureau de l'Assemblée nationale en augmentant de deux le nombre de ses membres et de modifier le quorum du Bureau pour qu'il soit de cinq membres.

Ces modifications cesseront d'avoir effet à la fin de la trente-cinquième législature.

Parrain :	M. Guy Chevrette
Présentation :	13 décembre 1994
Adoption du principe :	21 décembre 1994
Commission plénière :	21 décembre 1994
Adoption :	21 décembre 1994
Sanction :	21 décembre 1994
Entrée en vigueur :	21 décembre 1994

Loi modifiée: Loi sur l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre A-23.1)

Projet de loi 116 (chapitre 6)

Loi modifiant le Code du travail

Objet: Cette loi modifie le Code du travail principalement pour permettre la conclusion de conventions collectives de plus de trois ans et elle introduit, dans le cas des conventions de longue durée, de nouvelles périodes pendant lesquelles pourra s'exercer le droit au changement d'allégeance syndicale.

Cette loi allège aussi les procédures reliées aux négociations en supprimant l'obligation pour les parties de transmettre certains avis au ministre. Elle réduit également le nombre d'exemplaires des conventions collectives qui doivent être déposées au bureau du commissaire général du travail et elle supprime la fonction de greffier dans l'arbitrage de différend.

La loi autorise en outre la réunion d'affaires portées devant le commissaire général du travail et elle permet à un commissaire du travail d'ordonner la suspension des négociations lorsque doit être déterminée une question soulevée dans le contexte de l'aliénation ou de la concession d'une entreprise.

Cette loi abolit aussi la requête pour permission d'en appeler au Tribunal du travail, elle permet à celui-ci de prolonger un délai pour agir devant lui et de rejeter sommairement un appel qu'il juge abusif ou dilatoire, elle établit un délai pour rendre jugement et elle autorise le juge en chef à dessaisir d'une affaire un juge qui fait défaut de rendre jugement dans ce délai.

La loi extensionne par ailleurs la notion de service public à des entreprises menant des opérations diverses en regard de déchets putrescibles et elle accorde à l'employeur, dans un service public, une période de temps pour adapter ses opérations à l'annulation d'un avis de grève ou à un avis de retour au travail à la suite d'une grève.

La loi édicte enfin d'autres dispositions, notamment de concordance ou de portée transitoire.

Ministre responsable :	le ministre de l'Emploi
Parrain :	M. Serge Marcil
Présentation :	9 novembre 1993
Adoption du principe :	30 novembre 1993
Commission de l'économie et du travail :	9, 10, 29, 30 mars 1994
Adoption :	11 mai 1994
Sanction :	19 mai 1994
Entrée en vigueur :	19 mai 1994
Loi modifiée :	Code du travail (L.R.Q., chapitre C-27)

Projet de loi 125 (chapitre 8)**Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec**

Objet: Cette loi modifie la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec afin notamment de donner suite à une mesure annoncée dans le Discours sur le budget du 20 mai 1993 concernant la couverture des services optométriques.

Elle introduit, par ailleurs, des dispositions permettant à la Régie de l'assurance-maladie du Québec de récupérer certaines aides techniques et d'exiger des frais de certaines catégories de bénéficiaires pour une demande de renouvellement d'inscription ainsi que d'un professionnel de la santé qui soumet son relevé d'honoraires ou sa demande de paiement au moyen d'un système de facturation autre que par support informatique ou par télécommunication. Elle ajoute aussi des dispositions pour permettre à la Régie d'assumer l'administration de programmes auparavant confiés à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette loi modifie également certaines dispositions pour faciliter l'administration du régime par la Régie de l'assurance-maladie du Québec concernant l'exemption de la photographie ou de la signature du bénéficiaire sur la carte d'assurance-maladie ou sur la carte d'admissibilité et concernant la transmission de renseignements au Conseil consultatif de pharmacologie et aux régies régionales.

Elle modifie, en outre, certaines dispositions de la Loi sur l'assurance-maladie concernant la publication et l'entrée en vigueur des règlements ainsi que le délai de prescription dans le cas de poursuite pour une infraction à la loi.

Enfin, cette loi modifie la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec afin de permettre que les documents fournis au moyen d'un support informatique puissent tenir lieu de l'original et afin de préciser le pouvoir d'enquête de la Régie.

Ministre responsable :	le ministre de la Santé et des Services sociaux
Parrain :	Madame Lucienne Robillard
Présentation :	11 novembre 1993
Adoption du principe :	13 décembre 1993
Commission des affaires sociales :	22, 23 mars 1994
Adoption :	24 mai 1994
Sanction :	26 mai 1994

Entrée en vigueur :

le 26 mai 1994, à l'exception du paragraphe 5° de l'article 2, de l'article 7, du paragraphe 2° de l'article 9, de l'article 10, des paragraphes 6° et 8° de l'article 15 et des paragraphes 1° et 3° de l'article 21 qui entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement

Lois modifiées : Loi sur l'assurance-maladie (L.R.Q., chapitre A-29)
Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5)

Projet de loi 135 (chapitre 2)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Objet: Cette loi institue, en remplacement de l'actuel Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec, un nouveau Conservatoire nommé « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ». Contrairement à l'actuel conservatoire, le nouveau conservatoire constituera une personne morale distincte du ministère de la Culture.

La loi établit d'abord les règles relatives à la constitution et à l'organisation du nouveau Conservatoire et en décrit les objets et pouvoirs dont, notamment, celui d'administrer et d'exploiter des établissements d'enseignement de la musique et d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Elle prévoit de plus la création d'organismes consultatifs au sein du Conservatoire, édicte les dispositions financières qui régissent celui-ci et précise les mesures de surveillance et de contrôle que le ministre de la Culture et le gouvernement pourront appliquer, s'il y a lieu, au Conservatoire.

La loi contient enfin diverses dispositions de concordance ou de nature transitoire.

Ministre responsable :	le ministre de la Culture et des Communications
Parrain :	Madame Liza Frulla
Présentation :	11 novembre 1993
Adoption du principe :	2 décembre 1993
Commission de la culture :	
– consultations particulières et étude détaillée :	7, 8, 9, 13, 15, 16 décembre 1993
Adoption :	3 mai 1994
Sanction :	5 mai 1994
Entrée en vigueur :	à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, à l'exception des articles 1 à 5, 7 à 12, du premier alinéa de l'article 13, des articles 17, 18, 81, 82 et 89 à 95 qui entreront en vigueur le 5 mai 1994
– 1 ^{er} novembre 1994 :	a. 28 Décret 1000-94, G.O., 1994, Partie 2, p. 3945

- 31 mars 1995: aa. 6, 13 (2^e al.), 14 à 16, 19 à 27, 29 à 36, 40, 41 (1^{er} al., par. 1^o, 2^o, 3^o, 4^o, 5^o, 7^o, 2^e al.), 42 à 46, 52 à 80, 83 à 88, 96 à 98
Décret 1809-94, G.O., 1995, Partie 2, p. 103
- 1^{er} septembre 1995: aa. 37 à 39
Décret 1809-94, G.O., 1995, Partie 2, p. 103
- 1^{er} décembre 1995: aa. 47 à 51
Décret 1809-94, G.O. 1995, Partie 2, p. 103

- Lois modifiées:** Loi sur l'aide financière aux étudiants (L.R.Q., chapitre A-13.3)
Loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., chapitre E-9.1)
Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1)
Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., chapitre P-40.1)
Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10)
Loi sur les règlements (L.R.Q., chapitre R-18.1)
- Loi remplacée:** Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., chapitre C-62)

Projet de loi 140 (chapitre 40)

Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles

Objet: Cette loi modifie le Code des professions et l'ensemble des lois constitutives des ordres professionnels.

D'abord, en ce qui concerne l'Office des professions du Québec, la loi maintient sa composition à cinq membres, mais prévoit que l'un d'eux ne devra pas être membre d'un ordre professionnel. De plus, les pouvoirs de l'Office sont précisés, notamment en ce qui a trait aux enquêtes qu'il pourra effectuer et quant à ses pouvoirs de réglementation.

À l'égard du gouvernement, la loi élargit son pouvoir de placer un ordre professionnel sous l'administration d'une personne qu'il désigne. Elle apporte aussi des modifications à ses pouvoirs réglementaires.

La loi précise de plus les fonctions et pouvoirs du Conseil interprofessionnel du Québec.

En ce qui a trait aux ordres professionnels, la loi vient d'abord modifier leurs pouvoirs en matière d'admission de nouveaux membres. C'est ainsi qu'elle supprime de la loi certaines conditions qui pouvaient rendre plus difficile l'accès à l'exercice d'une profession. Par contre, afin d'assurer la protection du public, la loi propose notamment de donner aux ordres professionnels le pouvoir de refuser l'admission d'une personne qui fait l'objet de certaines décisions en matière criminelle ou disciplinaire.

La loi propose également de modifier les pouvoirs réglementaires des ordres professionnels, notamment en rendant obligatoire l'adoption de certains règlements dont l'adoption est présentement facultative. Elle propose de plus des assouplissements importants au processus d'adoption et d'entrée en vigueur de plusieurs règlements.

En matière disciplinaire, la loi prévoit des règles destinées à faciliter l'accès au rôle d'audience des causes disciplinaires ainsi qu'aux dossiers disciplinaires. Elle propose la constitution au sein de chacun des ordres professionnels d'un comité de révision. Celui-ci aura pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui avait demandé la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte. La loi vient en outre préciser les obligations du syndic quant à son devoir de tenir informée une personne qui lui a adressé une demande d'enquête. Elle contient également des dispositions qui ont pour but de faciliter le recours des personnes autres que le syndic qui décident de porter plainte elles-mêmes et elle prévoit diverses mesures destinées à améliorer l'efficacité générale du processus disciplinaire.

Par ailleurs, la loi précise certaines obligations du professionnel envers ses clients, notamment à l'égard de comportements à caractère sexuel et en matière d'accès aux renseignements contenus dans les dossiers que le professionnel constitue.

La loi propose en outre de remplacer l'expression « corporation professionnelle » par « ordre professionnel » ainsi que le titre de « technicien en radiologie » par « technologue en radiologie ».

Enfin, la loi apporte d'autres modifications de nature plus technique qui visent à améliorer l'application du système professionnel québécois.

Ministre responsable :	le ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Parrain :	M. Jacques Chagnon
Présentation :	11 novembre 1993
Adoption du principe :	10 décembre 1993
Commission de l'éducation :	13, 14 décembre 1993 ; 10, 15 juin 1994
Adoption :	16 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	à la date ou aux dates fixées par le gouvernement ; toutefois, les dispositions de l'article 436 entreront en vigueur le jour de l'entrée en vigueur de l'article 37.1 de la Loi sur la pharmacie
- 15 octobre 1994 :	aa. 1 à 199, 201 à 207, 208 (par. 1°), 209 à 211, 213 à 237, 239 à 243, 245 à 277, 279 à 293, 295 à 342, 344, 346 à 405, 407 à 435, 437 à 470 Décret 1354-94, G.O., 1994, Partie 2, pp. 5691, 5692
Lois modifiées :	Loi sur les agronomes (L.R.Q., chapitre A-12) Loi sur les architectes (L.R.Q., chapitre A-21) Loi sur les arpenteurs-géomètres (L.R.Q., chapitre A-23) Loi sur les audioprothésistes (L.R.Q., chapitre A-33) Loi sur le Barreau (L.R.Q., chapitre B-1) Loi sur les chimistes professionnels (L.R.Q., chapitre C-15) Loi sur la chiropratique (L.R.Q., chapitre C-16) Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) Loi sur les comptables agréés (L.R.Q., chapitre C-48) Loi sur les dentistes (L.R.Q., chapitre D-3) Loi sur la denturologie (L.R.Q., chapitre D-4) Loi sur les infirmières et les infirmiers (L.R.Q., chapitre I-8) Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., chapitre I-9) Loi sur les ingénieurs forestiers (L.R.Q., chapitre I-10) Loi sur les médecins vétérinaires (L.R.Q., chapitre M-8) Loi médicale (L.R.Q., chapitre M-9) Loi sur le notariat (L.R.Q., chapitre N-2) Loi sur les opticiens d'ordonnances (L.R.Q., chapitre O-6) Loi sur l'optométrie (L.R.Q., chapitre O-7) Loi sur la pharmacie (L.R.Q., chapitre P-10) Loi sur la podiatrie (L.R.Q., chapitre P-12) Loi sur les techniciens en radiologie (L.R.Q., chapitre T-5)

Projet de loi 148 (chapitre 3)

Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises

Objet: Cette loi donne suite à certaines mesures annoncées dans le Discours sur le budget du 20 mai 1993.

Elle permet au gouvernement d'adopter par règlement un tarif de droits et honoraires payables à la Société de développement industriel du Québec pour tout acte qu'elle pose en vertu de la loi. Elle autorise également le gouvernement à adopter une disposition réglementaire pour modifier le délai à l'intérieur duquel une corporation doit présenter sa demande pour obtenir un visa de la Société de développement industriel du Québec à l'égard d'un placement admissible.

Ministre responsable :	le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Parrain :	M. Gérard Tremblay
Présentation :	13 décembre 1993
Adoption du principe :	9 mars 1994
Commission de l'économie et du travail :	27 avril 1994
Adoption :	4 mai 1994
Sanction :	5 mai 1994
Entrée en vigueur :	5 mai 1994
Loi modifiée :	Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (1992, chapitre 46)

Projet de loi 149 (chapitre 4)

Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise

Objet: Cette loi donne suite à certaines mesures annoncées dans le Discours sur le budget du 20 mai 1993.

Elle permet au gouvernement d'adopter des dispositions réglementaires pour exclure un secteur d'activités admissibles pour les fins du programme des SPEQ et d'établir une tarification pour les actes que la Société de développement industriel du Québec pose en vertu de la loi.

Ministre responsable :	le ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie
Parrain :	M. Gérard Tremblay
Présentation :	13 décembre 1993
Adoption du principe :	9 mars 1994
Commission de l'économie et du travail :	27 avril 1994
Adoption :	4 mai 1994
Sanction :	5 mai 1994
Entrée en vigueur :	5 mai 1994
Loi modifiée :	Aucune

Projet de loi 151 (chapitre 41)

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Objet: Cette loi modifie la Loi sur la qualité de l'environnement pour permettre la réforme du domaine de la gestion des déchets au Québec et l'application du Protocole national sur l'emballage. Ainsi, la loi attribue au gouvernement de nouveaux pouvoirs réglementaires destinés à favoriser et mieux contrôler la réduction et la valorisation des contenants, emballages, matériaux d'emballage ou produits désignés, notamment en responsabilisant davantage les établissements à l'égard de ceux qu'ils utilisent ou mettent sur le marché.

Cette loi établit en outre les nouvelles règles applicables au domaine de l'élimination des déchets. Elle consacre d'abord le principe que l'aménagement et la modification de toute installation d'élimination des déchets devront être autorisés soit en vertu de la section IV.1 du chapitre I relative à l'évaluation environnementale, soit en vertu du régime de l'article 22. La loi impose par ailleurs à tout exploitant d'une installation d'élimination des déchets l'obligation de constituer, en fiducie, un fonds où seront versés les montants d'argent nécessaires pour assurer d'une part le respect des normes légales lors de la fermeture de cette installation et pendant la période post-fermeture et, d'autre part, pour couvrir les coûts de toute intervention en cas de violation de ces normes ou en cas d'accident.

La loi soustrait au contrôle de la Commission municipale du Québec les tarifs qu'exigent les exploitants pour les services offerts en matière d'élimination des déchets. Elle précise les pouvoirs réglementaires du gouvernement concernant l'élimination des déchets, notamment en ce qui a trait aux conditions applicables lors de la fermeture des installations et par la suite.

La loi prévoit enfin des dispositions transitoires destinées à préciser les conditions d'application dans le temps des nouvelles mesures qu'elle édicte.

Ministre responsable :	le ministre de l'Environnement et de la Faune
Parrain :	M. Pierre Paradis
Présentation :	13 décembre 1993
Adoption du principe :	26 avril 1994
Commission de l'aménagement et des équipements :	3, 4, 5, 10, 12, 19, 26 mai 1994 ; 8, 10 juin 1994
Adoption :	16 juin 1994
Sanction :	17 juin 1994
Entrée en vigueur :	à la date ou aux dates fixées par le gouver- nement

Lois modifiées: Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses (L.R.Q., chapitre P-9.2)
Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2)
Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01)

Projet de loi 152 (chapitre 42)

Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac

Objet: Dans le cadre du plan d'action annoncé par le gouvernement en vue d'enrayer le commerce illégal des produits du tabac et afin de donner suite au bulletin d'information 94-2 publié par le ministère des Finances le 8 février 1994, cette loi modifie la Loi concernant l'impôt sur le tabac afin de réduire l'impôt exigible lors de la vente des produits du tabac.

La loi prévoit également des dispositions propres à maintenir l'effet dissuasif des amendes et des pénalités qui sont basées sur le taux de l'impôt sur le tabac.

Ministre responsable: le ministre du Revenu

Parrain: M. André Vallerand

Présentation: 9 mars 1994

Adoption du principe: 27 avril 1994

Commission du budget et de l'administration: 27 avril 1994

Adoption: 7 juin 1994

Sanction: 17 juin 1994

Entrée en vigueur: 17 juin 1994

Loi modifiée: Loi concernant l'impôt sur le tabac (L.R.Q., chapitre I-2)

LISTE DES LOIS PAR MINISTÈRE OU SECTEUR

Affaires internationales:

- 7 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et d'autres dispositions législatives

Affaires municipales:

- 26 Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives
 28 Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 29 Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives
 30 Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux
 39 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Approvisionnements et services:

- 10 Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives

Assemblée nationale:

- 37 Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale
 49 Loi concernant la composition du Bureau de l'Assemblée nationale

Communautés culturelles et immigration:

- 7 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et d'autres dispositions législatives

Conseil du trésor:

- 13 Loi modifiant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et d'autres dispositions législatives
 20 Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

Corporations professionnelles:

- 34 Loi sur l'acupuncture
 140 Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles

Culture et communications:

- 6 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et d'autres dispositions législatives
 10 Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives
 14 Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles
 135 Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Éducation:

- 2 Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans des lois relatives à l'éducation
 33 Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants

Emploi:

- 5 Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les édifices publics
- 35 Loi sur l'administration provisoire du Comité paritaire de l'industrie du verre plat et de la Corporation de formation des vitriers et travailleurs du verre du Québec

Énergie et ressources:

- 4 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources et d'autres dispositions législatives
- 47 Loi modifiant la Loi concernant les droits sur les mines

Environnement et faune:

- 9 Loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune et modifiant diverses dispositions législatives
- 12 Loi modifiant la Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec
- 151 Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives

Finances:

- 1 Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux
- 11 Loi n° 1 sur les crédits, 1994-1995
- 16 Loi n° 2 sur les crédits, 1994-1995
- 36 Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et la Loi sur les corporations de fonds de sécurité
- 42 Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales
- 43 Loi n° 3 sur les crédits, 1994-1995

Industrie, commerce, science et technologie:

- 8 Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et d'autres dispositions législatives
- 27 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement industriel du Québec
- 148 Loi modifiant la Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises
- 149 Loi concernant certains règlements pris en application de la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise

Justice:

- 24 Loi modifiant le Code de procédure civile
- 25 Loi modifiant la Loi sur le curateur public
- 31 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse

Main-d'oeuvre, sécurité du revenu et formation professionnelle:

- 3 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et d'autres dispositions législatives

Revenu :

- 15 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal
- 44 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur le ministère du Revenu
- 152 Loi modifiant la Loi concernant l'impôt sur le tabac

Santé et services sociaux :

- 17 Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives
- 31 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse
- 125 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Sécurité publique :

- 21 Loi modifiant la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité
- 22 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques et d'appareils de loterie vidéo

Tourisme :

- 23 Loi sur la Société du tourisme du Québec

Travail :

- 3 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et d'autres dispositions législatives
- 44 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur le ministère du Revenu
- 116 Loi modifiant le Code du travail

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS MAIS NON ADOPTÉS EN 1994

Projets de loi du gouvernement

- 19 Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la Loi sur la fête nationale
- 38 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
- 40 Loi sur l'établissement de la liste électorale permanente et modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives
- 41 Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi sur les cours municipales
- 45 Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives
- 46 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives
- 48 Loi modifiant le Code de la sécurité routière
- 50 Loi modifiant la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement et la Loi sur les permis d'alcool
- 51 Loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international
- 52 Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 53 Loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec
- 54 Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte et la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles
- 55 Loi modifiant la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics
- 56 Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière
- 57 Loi modifiant la Loi de police et la Loi sur l'organisation policière en matière de police autochtone

Projet de loi de député

- 192 Loi modifiant la Loi électorale

Projets de loi d'intérêt privé

- 201 Loi modifiant la Loi concernant les maîtres entrepreneurs en réfrigération du Québec
- 202 Loi concernant deux territoires annexés à la Ville de Mont-Joli
- 235 Loi modifiant la Loi concernant Le Club de Golf Boucherville
- 236 Loi concernant la Ville de Jonquière
- 237* Loi concernant la Ville de Rouyn-Noranda

* 34^e Législature

**LISTE DES LOIS ANTÉRIEURES À 1994
ENTRÉES EN VIGUEUR PAR PROCLAMATION OU DÉCRET EN 1994**

- 1979, c. 51 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- 1^{er} janvier 1995: a. 261 (par. 10°)
Décret 1700-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 6539
- 1983, c. 38 Loi sur les archives
- 27 avril 1994: aa. 64, 66, 67
Décret 583-94
G.O., 1994, Partie 2, pp. 2189, 2190
- 1990, c. 41 Loi sur le Conseil métropolitain de transport en commun et modifiant diverses dispositions législatives
- 20 juillet 1994: aa. 72, 82, 86-97, 99
Décret 1165-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 4589
- 1991, c. 42 Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives
- 1^{er} janvier 1994: date d'application des dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article 619.27, introduit par l'article 68 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives (1992, c. 21)
Décret 367-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 1653
- 2 septembre 1994: date à compter de laquelle une régie régionale doit entreprendre la révision d'un programme d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise pour des personnes d'expression anglaise
Décret 809-94
G.O., 1994, Partie 2, pp. 2972, 2973

- 1991, c. 84 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec
- 15 avril 1994: aa. 39-41, 43, 45 (1^{er} al. de a. 601b), 47
Décret 516-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 2047
- 1993, c. 34 Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec
- 30 mai 1994: a. 32
Décret 785-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 2969
- 1993, c. 49 Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'initiatives agro-
alimentaires
- 1^{er} janvier 1994: a. 1-5, 7-12
Décret 1820-93
G.O., 1994, Partie 2, p. 1
- 27 avril 1994: a. 6
Décret 580-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 2189
- 1993, c. 55 Loi modifiant la Loi sur les forêts et abrogeant diverses dispositions
législatives
- 4 mai 1994: a. 30 (par. 1^o)
Décret 653-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 2481
- 7 septembre 1994: aa. 27, 30 (par. 2^o)
Décret 1399-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 5761

- 1993, c. 61 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives
- 1^{er} janvier 1994: a. 11 (par. 1^o), 89, 90
Décret 1918-93
G.O., 1993, Partie 2, p. 8980
 - 1^{er} juillet 1994: aa. 1 (par. 3^o, 5^o, 7^o), 19, 21-33, 35, 40, 43-47,
57 (par. 1^o, 2^o)
Décret 879-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 3085
- 1993, c. 70 Loi modifiant la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
- 31 octobre 1994: aa. 2, 3 (par. 2^o), 4, 6, 10, 11 (par. 4^o, 10^o)
Décret 1237-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 5341
- 1993, c. 71 Loi modifiant la loi constitutive de la Régie des alcools, des courses et des jeux ainsi que diverses lois portant sur les activités surveillées par cette Régie
- 3 février 1994: dispositions portant sur les activités surveillées
par cette Régie
Décret 214-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 1177
 - 1^{er} octobre 1994: dispositions relatives au renouvellement de li-
cences d'appareils d'amusement ou d'immatricu-
lation de ces appareils, à la révocation de ces
licences ou de ces immatriculations
Décret 214-94
G.O., 1994, Partie 2, p. 1177

**TABLEAU DES MODIFICATIONS GLOBALES
APPORTÉES AUX LOIS PUBLIQUES**

Les mentions ci-dessous font référence à des dispositions législatives adoptées en 1994 et qui modifient ou affectent de façon globale une ou plusieurs lois sans préciser un article particulier

<i>Titre</i>	<i>Référence</i>
Loi modifiant la Loi sur le ministère du Travail, la Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle et d'autres dispositions législatives	1994, P.L. 3, a. 70
Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources et d'autres dispositions législatives	1994, P.L. 4, a. 17
Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Culture et d'autres dispositions législatives	1994, P.L. 6, a. 35
Loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires internationales, la Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et d'autres dispositions législatives	1994, P.L. 7, a. 35
Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie et d'autres dispositions législatives	1994, P.L. 8, a. 52
Loi sur le ministère de l'Environnement et de la Faune et modifiant diverses dispositions législatives	1994, P.L. 9, a. 77
Loi sur les services gouvernementaux aux ministères et organismes publics et modifiant diverses dispositions législatives	1994, P.L. 10, a. 52
Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles	1994, P.L. 14, a. 50
Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles	1994, P.L. 140, aa. 455, 457

**TABLEAU DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AUX
LOIS PUBLIQUES EN 1994**

Les chiffres en caractères gras sont les numéros des articles.

Les renseignements donnés dans ce tableau sont tous donnés sans égard à la date d'entrée en vigueur des modifications.

Les lois non sujettes à la refonte, celles qui ne sont pas encore refondues et les Codes civils sont inscrits à la suite des Lois refondues du Québec.

Abréviations

a. = article	Céd. = Cédule
Ab. = Abrogé	Form. = Formule
Ann. = Annexe	L.R.Q. = Lois refondues du Québec
App. = Appendice	P.L. = projet de loi
c. = chapitre	Remp. = Remplacé

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-2.1	Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	6 , 1994, P.L. 7, a. 33 7 , 1994, P.L. 17, a. 23 174 , 1994, P.L. 6, a. 10
L.R.Q., c. A-3.001	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles	15 , 1994, P.L. 17, a. 23 144 , 1994, P.L. 3, a. 67 150 , 162 , 189 , 195 , 229 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. A-3.01	Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants	2 , 1994, P.L. 7, a. 33 19 , 34 , 37 , 63 , 64 , 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. A-6	Loi sur l'administration financière	49.5.1 , 1994, P.L. 10, a. 31 69.6 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. A-6.1	Loi sur l'Administration régionale crie	111 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. A-8	Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité	8 , 1994, P.L. 21, a. 1 11 , 1994, P.L. 21, a. 2
L.R.Q., c. A-10	Loi sur les agents de voyages	42 , 1994, P.L. 3, a. 69
L.R.Q., c. A-12	Loi sur les agronomes	2 , 1994, P.L. 140, a. 183 7 , 1994, P.L. 140, a. 184 10 , 1994, P.L. 140, a. 185 10.1 , 10.2 , 1994, P.L. 140, a. 186 11 , 1994, P.L. 140, a. 187 15 , 1994, P.L. 140, a. 188 16 , 1994, P.L. 140, a. 189 19 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 190 25 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 192 26 , 1994, P.L. 140, a. 193 27 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 194 28 , 1994, P.L. 140, a. 195
L.R.Q., c. A-12.1	Loi sur l'aide au développement des coopératives	25 , 1994, P.L. 8, a. 51

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-13.1	Loi sur l'aide au développement touristique	8, 1994, P.L. 8, a. 7; 1994, P.L. 23, a. 38 9, 1994, P.L. 8, a. 8; 1994, P.L. 23, a. 39 11, 1994, P.L. 8, a. 9 37, 1994, P.L. 8, a. 10; 1994, P.L. 23, a. 40 39, 1994, P.L. 8, a. 11
L.R.Q., c. A-13.3	Loi sur l'aide financière aux étudiants	1, 1994, P.L. 33, a. 1 2, 1994, P.L. 33, a. 2 4, 1994, P.L. 135, a. 73 9, 1994, P.L. 33, a. 4 37, 1994, P.L. 33, a. 5 43, 1994, P.L. 33, a. 6 44, 1994, P.L. 8, a. 50 56, 1994, P.L. 33, a. 7 57, 1994, P.L. 17, a. 23 65, 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. A-14	Loi sur l'aide juridique	12, 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. A-17	Loi sur les allocations d'aide aux familles	2, 12, 1994, P.L. 17, a. 23 22, 23, 1994, P.L. 3, a. 67 27.3, 1994, P.L. 7, a. 33 30, 32, 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. A-19.1	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	4, 16, 27, 44, 1994, P.L. 4, a. 15 48, 1994, P.L. 28, a. 1 53.10, 1994, P.L. 28, a. 2 58, 1994, P.L. 28, a. 3 59.1, 1994, P.L. 28, a. 4 59.5, 1994, P.L. 28, a. 5 59.6, 1994, P.L. 28, a. 6 81, 82, 1994, P.L. 4, a. 15 95, 1994, P.L. 28, a. 7 105, 1994, P.L. 4, a. 15 110.4, 1994, P.L. 28, a. 8 110.5, 1994, P.L. 28, a. 9 110.6, 1994, P.L. 28, a. 10 112.1, 1994, P.L. 4, a. 15 117.14, 1994, P.L. 26, a. 85 120, 1994, P.L. 28, a. 11 121, 1994, P.L. 28, a. 12 122, 1994, P.L. 28, a. 13 123, 1994, P.L. 28, a. 14 126, 1994, P.L. 28, a. 15; 1994, P.L. 8, a. 51 130.1, 1994, P.L. 28, a. 16 130.5, 1994, P.L. 8, a. 51; Ab., 1994, P.L. 28, a. 17 137.2, 1994, P.L. 28, a. 18 145.20.1-145.30, 1994, P.L. 28, a. 19 165.2, 1994, P.L. 9, a. 75 221, 1994, P.L. 28, a. 20 227, 1994, P.L. 28, a. 21 227.1, 1994, P.L. 9, a. 75 228, 1994, P.L. 28, a. 22 233, 1994, P.L. 26, a. 86 240, 1994, P.L. 28, a. 23 246, 1994, P.L. 28, a. 24
L.R.Q., c. A-20.01	Loi sur les appareils sous pression	6, 1994, P.L. 3, a. 68

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-21	Loi sur les architectes	2 , 1994, P.L. 140, a. 196 4 , 1994, P.L. 140, a. 197 6-9 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 198 10, 11, 13, 14 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 200 15 , 1994, P.L. 140, a. 201
L.R.Q., c. A-21.1	Loi sur les archives	4, 84 , 1994, P.L. 6, a. 34 Ann. , 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. A-22	Loi sur les arpentages	3, 14, 15, 18, 19 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. A-23	Loi sur les arpenteurs-géomètres	1 , 1994, P.L. 4, a. 15 2 , 1994, P.L. 140, a. 202 3 , 1994, P.L. 140, a. 203 5 , 1994, P.L. 140, a. 204 7 , 1994, P.L. 140, a. 205 8 , 1994, P.L. 140, a. 206 11, 12 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 207 13 , 1994, P.L. 140, a. 208 14 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 209 15 , 1994, P.L. 140, a. 210 20-31 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 211 32 , 1994, P.L. 8, a. 50; Ab., 1994, P.L. 140, a. 211 33 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 211 37 , 1994, P.L. 140, a. 212 38 , 1994, P.L. 140, a. 213 39-41 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 214 42 , 1994, P.L. 140, a. 215 44 , 1994, P.L. 140, a. 216 60 , 1994, P.L. 140, a. 217 62 , 1994, P.L. 140, a. 218 67 , 1994, P.L. 140, a. 219 68 , 1994, P.L. 140, a. 220
L.R.Q., c. A-23.01	Loi sur les aspects civils de l'enlèvement d'enfants	41 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. A-23.1	Loi sur l'Assemblée nationale	87, 88, 97 , 1994, P.L. 49, a. 1 108 , 1994, P.L. 37, a. 1
L.R.Q., c. A-25	Loi sur l'assurance automobile	83.15 , 1994, P.L. 17, a. 23 83.28 , 1994, P.L. 3, a. 67 83.30, 155.5 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. A-28	Loi sur l'assurance-hospitalisation	1-3 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. A-29	Loi sur l'assurance-maladie	1 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 125, a. 1 3 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 125, a. 2 3.1 , 1994, P.L. 125, a. 3 9.0.2 , 1994, P.L. 125, a. 4 9.0.3 , 1994, P.L. 125, a. 5 13 , 1994, P.L. 125, a. 6 13.2 , 1994, P.L. 125, a. 7 13.4 , 1994, P.L. 125, a. 8 14 , 1994, P.L. 125, a. 9 19 , 1994, P.L. 17, a. 7; 1994, P.L. 125, a. 10 19.1, 22 , 1994, P.L. 17, a. 23 40 , 1994, P.L. 125, a. 11

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. A-29	Loi sur l'assurance-maladie – <i>Suite</i>	<p>54, 1994, P.L. 3, a. 15 65, 1994, P.L. 3, a. 16; 1994, P.L. 7, a. 34; 1994, P.L. 8, a. 50; 1994, P.L. 9, a. 76; 1994, P.L. 125, a. 12 66.0.1, 1994, P.L. 125, a. 13 67, 1994, P.L. 3, a. 17; 1994, P.L. 125, a. 14 69, 1994, P.L. 125, a. 15 69.0.1, 1994, P.L. 125, a. 16 70, 1994, P.L. 3, a. 17 71, 1994, P.L. 3, a. 17; 1994, P.L. 125, a. 17 71.1, 1994, P.L. 3, a. 17 72, 1994, P.L. 125, a. 18 73, Ab., 1994, P.L. 125, a. 19 76.1, 1994, P.L. 125, a. 20 77.1.1, 1994, P.L. 17, a. 23</p>
L.R.Q., c. A-33	Loi sur les audioprothésistes	<p>1, 1994, P.L. 140, a. 221 2, 1994, P.L. 140, a. 222 4, 1994, P.L. 140, a. 223 6, 9, 10, 1994, P.L. 140, a. 224 13, 1994, P.L. 140, a. 225 17, Ab., 1994, P.L. 140, a. 226</p>
L.R.Q., c. A-33.01	Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises	<p>20, 1994, P.L. 148, a. 1 21, 1994, P.L. 8, a. 51</p>
L.R.Q., c. B-1	Loi sur le Barreau	<p>1, 1994, P.L. 140, a. 227 3, 1994, P.L. 140, a. 228 7, 1994, P.L. 140, a. 229 12, 1994, P.L. 140, a. 230 15, 1994, P.L. 140, a. 231 16, 1994, P.L. 140, a. 232 17, 1994, P.L. 140, a. 233 18, 1994, P.L. 140, a. 234 20, 1994, P.L. 140, a. 235 22.1, 1994, P.L. 140, a. 236 23, 1994, P.L. 140, a. 237 43, Ab., 1994, P.L. 140, a. 238 44, 1994, P.L. 140, a. 239 46, 1994, P.L. 140, a. 240 47, Ab., 1994, P.L. 140, a. 241 48, 1994, P.L. 140, a. 242 49, 1994, P.L. 140, a. 243 50, 51, 53, 54, Ab., 1994, P.L. 140, a. 244 55, 1994, P.L. 140, a. 245 56, 1994, P.L. 140, a. 246 57, 1994, P.L. 140, a. 247 59, Ab., 1994, P.L. 140, a. 248 60, 1994, P.L. 140, a. 249 64.1, 1994, P.L. 140, a. 250 65, 1994, P.L. 140, a. 251 66, 1994, P.L. 140, a. 252 68, 1994, P.L. 140, a. 253 69.1, 1994, P.L. 140, a. 254 70, 1994, P.L. 140, a. 255 71, 1994, P.L. 140, a. 256 72, 1994, P.L. 140, a. 257 75, 1994, P.L. 140, a. 258 79, 1994, P.L. 140, a. 259 80, Ab., 1994, P.L. 140, a. 260</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. B-1	Loi sur le Barreau – <i>Suite</i>	81-121 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 261 122 , 1994, P.L. 140, a. 262 123 , 1994, P.L. 140, a. 263 124 , 1994, P.L. 140, a. 264 125 , 1994, P.L. 140, a. 265 126 , 1994, P.L. 140, a. 266 128 , 1994, P.L. 3, a. 67; 1994, P.L. 140, a. 267 130 , 1994, P.L. 140, a. 268 139.1 , 1994, P.L. 140, a. 269
L.R.Q., c. B-1.1	Loi sur le bâtiment	263 , 1994, P.L. 4, a. 15 264 , 265 , Ab., 1994, P.L. 3, a. 18 298 , 1994, P.L. 3, a. 19
L.R.Q., c. B-2.1	Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec	22 , 1994, P.L. 10, a. 32 33 , 61 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. B-4	Loi sur les biens culturels	1 , 11 , 1994, P.L. 6, a. 34 47 , 47.2 , 102 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. B-5	Loi sur les biens en déshérence ou confisqués	1 , 2 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. B-8	Loi sur le Bureau de la statistique	1 , 2 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. C-1	Loi sur le cadastre	1 , 21.7 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. C-2	Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec	20.5 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. C-4	Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	50 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. C-4.1	Loi sur les caisses d'épargne et de crédit	5 , 1994, P.L. 36, a. 1 213 , 1994, P.L. 36, a. 2 217 , 1994, P.L. 36, a. 3 258 , 1994, P.L. 36, a. 4 314 , 1994, P.L. 36, a. 5 328 , 1994, P.L. 36, a. 6 334 , 1994, P.L. 36, a. 7 354 , 1994, P.L. 36, a. 8 364 , 1994, P.L. 36, a. 9 390 , 1994, P.L. 36, a. 10 391 , 1994, P.L. 36, a. 11 403 , 1994, P.L. 36, a. 12 405 , 1994, P.L. 36, a. 13 408.1 , 1994, P.L. 36, a. 14 417 , 1994, P.L. 36, a. 15 442 , 1994, P.L. 36, a. 16 469.1-469.5 , 1994, P.L. 36, a. 17 475 , 1994, P.L. 36, a. 18 476 , 1994, P.L. 36, a. 19 477 , 1994, P.L. 36, a. 20 491 , 1994, P.L. 36, a. 21 499 , 1994, P.L. 36, a. 22 516 , 1994, P.L. 36, a. 23 587 , 1994, P.L. 36, a. 24
L.R.Q., c. C-8	Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec	18.1 , 26.1 , 27 , 29 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. C-11	Charte de la langue française	118 , 128 , 1994, P.L. 8, a. 50 Ann. , 1994, P.L. 17, a. 23

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-15	Loi sur les chimistes professionnels	1 , 1994, P.L. 140, a. 270 2 , 1994, P.L. 140, a. 271 3 , 1994, P.L. 140, a. 272 4 , 1994, P.L. 140, a. 273 5 , 1994, P.L. 140, a. 274 6 , 1994, P.L. 140, a. 275 7 , 1994, P.L. 140, a. 276 8, 9 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 277 10, 11 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 278 12 , 1994, P.L. 140, a. 279 16 , 1994, P.L. 140, a. 280 16.1, 16.2 , 1994, P.L. 140, a. 281 18 , 1994, P.L. 140, a. 282
L.R.Q., c. C-16	Loi sur la chiropratique	1 , 1994, P.L. 140, a. 283 2 , 1994, P.L. 140, a. 284 5, 8, 9 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 285 13 , 1994, P.L. 140, a. 286 15 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 287
L.R.Q., c. C-18.1	Loi sur le cinéma	3 , 1994, P.L. 6, a. 34 8.1-46 , Ab., 1994, P.L. 14, a. 45 73 , 1994, P.L. 14, a. 46 74 , 1994, P.L. 14, a. 47 168 , 1994, P.L. 14, a. 48 185 , 1994, P.L. 6, a. 34 Ann. I , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. C-19	Loi sur les cités et villes	28 , 1994, P.L. 29, a. 1 29 , 1994, P.L. 17, a. 23 29.3 , 1994, P.L. 29, a. 2 29.7 , 1994, P.L. 29, a. 3 29.9 , 1994, P.L. 29, a. 4 29.9.2 , 1994, P.L. 29, a. 5 29.12 , 1994, P.L. 29, a. 6 99 , 1994, P.L. 29, a. 7 100.1 , 1994, P.L. 29, a. 8 412 , 1994, P.L. 6, a. 34; 1994, P.L. 9, a. 17 412.16 , 1994, P.L. 26, a. 87 413 , 1994, P.L. 26, a. 88 464 , 1994, P.L. 17, a. 23 468.1 , 1994, P.L. 29, a. 9 468.9 , 1994, P.L. 29, a. 10 468.11 , 1994, P.L. 29, a. 11 468.32 , 1994, P.L. 29, a. 12 468.41 , 1994, P.L. 29, a. 13 468.42 , 1994, P.L. 29, a. 14 469.1 , 1994, P.L. 29, a. 15 482 , 1994, P.L. 26, a. 89 482.1-482.3 , 1994, P.L. 26, a. 90 497 , 1994, P.L. 26, a. 91 544 , 1994, P.L. 29, a. 16 545, 546 , Ab., 1994, P.L. 29, a. 16 547 , 1994, P.L. 26, a. 92 549 , 1994, P.L. 29, a. 17 573.5 , 1994, P.L. 9, a. 18 573.7 , 1994, P.L. 9, a. 19 573.8 , 1994, P.L. 9, a. 20 573.12, 573.13 , 1994, P.L. 29, a. 18 604.2 , 1994, P.L. 29, a. 19 604.3 , 1994, P.L. 29, a. 20

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-24.2	Code de la sécurité routière	4, 1994, P.L. 4, aa. 15, 16 11, 1994, P.L. 17, a. 8 92, 1994, P.L. 7, a. 33 552, 626, 1994, P.L. 17, a. 23 618, 1994, P.L. 17, a. 9
L.R.Q., c. C-25	Code de procédure civile	44.1, 1994, P.L. 24, a. 1 80, 81, 82, Ab., 1994, P.L. 24, a. 2 83, 1994, P.L. 24, a. 3 117, 1994, P.L. 24, a. 4 147, Ab., 1994, P.L. 24, a. 6 168, 1994, P.L. 24, a. 7 214, 1994, P.L. 24, a. 8 223, 1994, P.L. 24, a. 9 227, 1994, P.L. 24, a. 10 270, 1994, P.L. 24, a. 11 271, 1994, P.L. 24, a. 12 275.1, 1994, P.L. 24, a. 13 276, 1994, P.L. 24, a. 14 277, Ab., 1994, P.L. 24, a. 15 279, 1994, P.L. 24, a. 16 294.1, 1994, P.L. 24, a. 17 312, 1994, P.L. 24, a. 18 313, 1994, P.L. 24, a. 19 331.1-331.9, 1994, P.L. 24, a. 20 398.1, 1994, P.L. 24, a. 21 398.2, 1994, P.L. 24, a. 22 399.2, 1994, P.L. 24, a. 23 402, 1994, P.L. 24, a. 24 402.1, 1994, P.L. 24, a. 25 403, 1994, P.L. 24, a. 26 547, 1994, P.L. 24, a. 27 553.9, 1994, P.L. 3, a. 67 754.1, 1994, P.L. 24, a. 28 763, 1994, P.L. 24, a. 29 765, 1994, P.L. 24, a. 30 766, 1994, P.L. 24, a. 31 769, 1994, P.L. 24, a. 32 770, 1994, P.L. 24, a. 33 772, 1994, P.L. 24, a. 34 813.10, 1994, P.L. 24, a. 35 813.11, 1994, P.L. 24, a. 36 835.2, 1994, P.L. 24, a. 37 835.3, 1994, P.L. 24, a. 38 944.8, 1994, P.L. 24, a. 39 996, 1994, P.L. 24, a. 40
L.R.Q., c. C-25.1	Code de procédure pénale	7, 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. C-26	Code des professions	1, 1994, P.L. 140, a. 1 2, 1994, P.L. 140, a. 2 4, 1994, P.L. 140, a. 3 6, 1994, P.L. 140, a. 4 8, 1994, P.L. 140, a. 5 9, 1994, P.L. 140, a. 6 12, 1994, P.L. 140, a. 7 12.1-12.3, 1994, P.L. 140, a. 8 13, 1994, P.L. 140, a. 9 14-14.5, 1994, P.L. 140, a. 10 15, 1994, P.L. 140, a. 11 19, 19.1, 1994, P.L. 140, a. 12 20, 1994, P.L. 140, a. 13 20.1, 1994, P.L. 140, a. 14 21, 1994, P.L. 140, a. 15

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-26	Code des professions – <i>Suite</i>	<p>23, 1994, P.L. 140, a. 18 24, 1994, P.L. 140, a. 19 25, 1994, P.L. 140, a. 20 26, 1994, P.L. 140, a. 21 27, 1994, P.L. 140, a. 22 27.1, 1994, P.L. 140, a. 23 28, 1994, P.L. 140, a. 24 29, 1994, P.L. 140, a. 25 30, 1994, P.L. 140, a. 26 31, 1994, P.L. 34, a. 16; 1994, P.L. 140, a. 27 32, 1994, P.L. 34, a. 17; 1994, P.L. 140, a. 28 33, 1994, P.L. 140, a. 29 34, 1994, P.L. 140, a. 30 35, 1994, P.L. 140, a. 31 36, 1994, P.L. 140, a. 32 37, 1994, P.L. 140, a. 33 38, 1994, P.L. 140, a. 34 39, 1994, P.L. 140, a. 35 40, 1994, P.L. 140, a. 36 41, 1994, P.L. 140, a. 37 42, 1994, P.L. 140, a. 38 43, 1994, P.L. 140, a. 39 44-46, 1994, P.L. 140, a. 40 48, 1994, P.L. 140, a. 41 49, 1994, P.L. 140, a. 42 51, 1994, P.L. 140, a. 43 53, 1994, P.L. 140, a. 44 55, 1994, P.L. 140, a. 45 55.1, 1994, P.L. 140, a. 46 56, 1994, P.L. 140, a. 47 58, 1994, P.L. 140, a. 48 59.1-59.3, 1994, P.L. 140, a. 49 60, 1994, P.L. 140, a. 50 60.4-60.6, 1994, P.L. 140, a. 51 61, 1994, P.L. 140, a. 52 62, 1994, P.L. 140, a. 53 63, 1994, P.L. 140, a. 54 64, 1994, P.L. 140, a. 55 65, 1994, P.L. 140, a. 56 66.1, 1994, P.L. 140, a. 57 67, 1994, P.L. 140, a. 58 68, 1994, P.L. 140, a. 59 69, 1994, P.L. 140, a. 60 71, 1994, P.L. 140, a. 61 72, 1994, P.L. 140, a. 62 73, 1994, P.L. 140, a. 63 74, 1994, P.L. 140, a. 64 75, 1994, P.L. 140, a. 65 76, 1994, P.L. 140, a. 66 77, 1994, P.L. 140, a. 67 78, 1994, P.L. 140, a. 68 79, 1994, P.L. 140, a. 69 80, 1994, P.L. 140, a. 70 85, 1994, P.L. 140, a. 71 86, 1994, P.L. 140, a. 72 86.01, 1994, P.L. 140, a. 73 86.1, 1994, P.L. 140, a. 74 87, 1994, P.L. 140, a. 75 88, 1994, P.L. 140, a. 76 89, 1994, P.L. 140, a. 77 90, 1994, P.L. 140, a. 78 91, 1994, P.L. 140, a. 79</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-26	Code des professions – <i>Suite</i>	93 , 1994, P.L. 140, a. 80 94 , 1994, P.L. 140, a. 81 94.1 , 1994, P.L. 140, a. 82 95 , 1994, P.L. 140, a. 83 95.1-95.4 , 1994, P.L. 140, a. 84 96 , 1994, P.L. 140, a. 85 97 , 1994, P.L. 140, a. 86 100 , 1994, P.L. 140, a. 87 101 , 1994, P.L. 140, a. 88 102 , 1994, P.L. 140, a. 89 103 , 1994, P.L. 140, a. 90 104 , 1994, P.L. 140, a. 91 105 , 1994, P.L. 140, a. 92 106 , 1994, P.L. 140, a. 93 107 , 1994, P.L. 140, a. 94 108 , 1994, P.L. 140, a. 95 109 , 1994, P.L. 140, a. 96 110 , 1994, P.L. 140, a. 97 111 , 1994, P.L. 140, a. 98 112 , 1994, P.L. 140, a. 99 113 , 1994, P.L. 140, a. 100 114 , 1994, P.L. 140, a. 101 116 , 1994, P.L. 140, a. 103 117 , 1994, P.L. 140, a. 104 118-118.2 , 1994, P.L. 140, a. 105 119-120.3 , 1994, P.L. 140, a. 106 121 , 1994, P.L. 140, a. 107 122 , 1994, P.L. 140, a. 108 122.1, 122.2 , 1994, P.L. 140, a. 109 123-123.8 , 1994, P.L. 140, a. 110 124 , 1994, P.L. 140, a. 111 125 , 1994, P.L. 140, a. 112 125.1 , 1994, P.L. 140, a. 113 127 , 1994, P.L. 140, a. 114 128 , 1994, P.L. 140, a. 115 130 , 1994, P.L. 140, a. 116 131 , 1994, P.L. 140, a. 117 133 , 1994, P.L. 140, a. 118 134 , 1994, P.L. 140, a. 119 136 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 120 138 , 1994, P.L. 140, a. 121 139 , 1994, P.L. 140, a. 122 141 , 1994, P.L. 140, a. 123 142 , 1994, P.L. 140, a. 124 144 , 1994, P.L. 140, a. 125 145 , 1994, P.L. 140, a. 126 149 , 1994, P.L. 140, a. 127 151 , 1994, P.L. 140, a. 128 152 , 1994, P.L. 140, a. 129 153 , 1994, P.L. 140, a. 130 154 , 1994, P.L. 140, a. 131 154.1 , 1994, P.L. 140, a. 132 155 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 133 156 , 1994, P.L. 140, a. 134 157 , 1994, P.L. 140, a. 135 158 , 1994, P.L. 140, a. 136 158.1 , 1994, P.L. 140, a. 137 159 , 1994, P.L. 140, a. 138 160 , 1994, P.L. 140, a. 139 161.1 , 1994, P.L. 140, a. 140 162 , 1994, P.L. 140, a. 141 163 , 1994, P.L. 140, a. 142 164 , 1994, P.L. 140, a. 143

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-26	Code des professions – <i>Suite</i>	<p> 165, 1994, P.L. 140, a. 144 166, 1994, P.L. 140, a. 145 167, 1994, P.L. 140, a. 146 168, 1994, P.L. 140, a. 147 169, 1994, P.L. 140, a. 148 171, 1994, P.L. 140, a. 149 172, 1994, P.L. 140, a. 150 173, 1994, P.L. 140, a. 151 174, 1994, P.L. 140, a. 152 175, 1994, P.L. 140, a. 153 176, 1994, P.L. 140, a. 154 177.1, 1994, P.L. 140, a. 155 178, Ab., 1994, P.L. 140, a. 156 179, 1994, P.L. 140, a. 157 180, 1994, P.L. 140, a. 158 180.1, Ab., 1994, P.L. 140, a. 159 180.2, 1994, P.L. 140, a. 160 181, 1994, P.L. 140, a. 161 182, 1994, P.L. 140, a. 162 182.1-182.10, 1994, P.L. 140, a. 163 183-184.2, 1994, P.L. 140, a. 164 187, 1994, P.L. 140, a. 165 188, 1994, P.L. 140, a. 166 188.1, 1994, P.L. 140, a. 167 188.1.1, 188.1.2, 1994, P.L. 140, a. 168 188.3, 1994, P.L. 140, a. 169 189, 1994, P.L. 140, a. 170 190, 1994, P.L. 140, a. 171 190.1, 1994, P.L. 140, a. 172 191, 1994, P.L. 140, a. 173 192, 1994, P.L. 140, a. 174 193, 1994, P.L. 140, a. 175 194, 1994, P.L. 140, a. 176 195, 1994, P.L. 140, a. 177 197, 1994, P.L. 140, a. 178 198, 1994, P.L. 140, a. 179 198.1, 1994, P.L. 140, a. 180 Ann. I, 1994, P.L. 34, a. 18; 1994, P.L. 140, a. 181 Ann. II, 1994, P.L. 140, a. 182 </p>
L.R.Q., c. C-27	Code du travail	<p> 1, 1994, P.L. 3, a. 66; 1994, P.L. 10, a. 33 20.2, 1994, P.L. 116, a. 1 22, 1994, P.L. 116, a. 2 23, 27, 1994, P.L. 3, a. 66 41, 1994, P.L. 116, a. 3 42, 1994, P.L. 116, a. 4 47.3, 1994, P.L. 116, a. 5 47.4, 1994, P.L. 116, a. 6 50.1, 50.2, 1994, P.L. 116, a. 7 52.1, 1994, P.L. 116, a. 8 52.2, 1994, P.L. 116, a. 9 53, 1994, P.L. 116, a. 10 58, 1994, P.L. 116, a. 11 59, 1994, P.L. 116, a. 12 61.1, 1994, P.L. 116, a. 13 65, 1994, P.L. 116, a. 14 72, 1994, P.L. 116, a. 15 73, 1994, P.L. 116, a. 16 77, 1994, P.L. 116, a. 17 79, 1994, P.L. 116, a. 18 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-27	Code du travail – <i>Suite</i>	84 , 1994, P.L. 116, a. 19 86 , 1994, P.L. 116, a. 20 87 , 1994, P.L. 116, a. 21 99.3 , 1994, P.L. 116, a. 22 99.9 , 1994, P.L. 116, a. 23 101.5 , 1994, P.L. 116, a. 24 101.7 , 1994, P.L. 116, a. 25 103 , 1994, P.L. 116, a. 26 111.0.16 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 116, a. 27 111.0.23.1 , 1994, P.L. 116, a. 28 111.1 , 1994, P.L. 116, a. 29 124 , 1994, P.L. 116, a. 30 130 , 1994, P.L. 116, a. 31 130.1 , 1994, P.L. 116, a. 32 131 , 1994, P.L. 116, a. 33 134 , 1994, P.L. 116, a. 34 135.1 , 135.2 , 1994, P.L. 116, a. 35 138 , 1994, P.L. 116, a. 36 151 , 1994, P.L. 3, a. 66
L.R.Q., c. C-27.1	Code municipal du Québec	6 , 1994, P.L. 29, a. 21 7 , 1994, P.L. 17, a. 23 9 , 1994, P.L. 29, a. 22 14.1 , 1994, P.L. 29, a. 23 14.5 , 1994, P.L. 29, a. 24 14.7 , 1994, P.L. 29, a. 25 14.7.2 , 1994, P.L. 29, a. 26 14.10 , 1994, P.L. 29, a. 27 203 , 1994, P.L. 29, a. 28 493 , 1994, P.L. 6, a. 34 510 , 1994, P.L. 26, a. 93 524 , 1994, P.L. 17, a. 23 549 , 1994, P.L. 29, a. 29 555 , 1994, P.L. 9, a. 21 559 , 1994, P.L. 26, a. 94 570 , 1994, P.L. 29, a. 30 578 , 1994, P.L. 29, a. 31 580 , 1994, P.L. 29, a. 32 601 , 1994, P.L. 29, a. 33 610 , 1994, P.L. 29, a. 34 611 , 1994, P.L. 29, a. 35 624 , 1994, P.L. 29, a. 36 679 , 1994, P.L. 29, a. 37 680 , 1994, P.L. 29, a. 38 688.5 , 688.6 , 1994, P.L. 29, a. 39 725.2 , 1994, P.L. 29, a. 40 725.3 , 1994, P.L. 29, a. 41 939 , 1994, P.L. 9, a. 22 941 , 1994, P.L. 9, a. 23 942 , 1994, P.L. 9, a. 24 944.2 , 944.3 , 1994, P.L. 29, a. 42 982.1-982.3 , 1994, P.L. 26, a. 95 1063 , 1994, P.L. 29, a. 43 1064 , 1994, P.L. 29, a. 44 1072 , 1994, P.L. 26, a. 96
L.R.Q., c. C-29	Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel	1 , 33 , 1994, P.L. 8, a. 50

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-34	Loi sur la Commission des affaires sociales	21 , 1994, P.L. 13, a. 1; 1994, P.L. 17, a. 10 25 , 1994, P.L. 17, a. 11 28 , 1994, P.L. 17, a. 12 29 , 1994, P.L. 17, a. 13 32 , 1994, P.L. 17, a. 14 33 , 1994, P.L. 17, a. 15 38, 44, 45 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. C-37	Loi sur les commissions d'enquête	14 , 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. C-37.1	Loi sur la Communauté urbaine de l'Outaouais	83.3 , 1994, P.L. 9, a. 25 83.5 , 1994, P.L. 9, a. 26 83.6 , 1994, P.L. 9, a. 27 113, 114, 118, 126 , 1994, P.L. 9, a. 28 144 , 1994, P.L. 9, a. 29 196, 248 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. C-37.2	Loi sur la Communauté urbaine de Montréal	120.1 , 1994, P.L. 9, a. 30 120.3 , 1994, P.L. 9, a. 31 120.4 , 1994, P.L. 9, a. 32 133, 141-144, 151.0.1, 151.2, 151.2.1 , 1994, P.L. 9, a. 33 158.2 , 1994, P.L. 6, a. 34 222.1 , 1994, P.L. 26, a. 97 223 , 1994, P.L. 9, a. 34 290 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. C-37.3	Loi sur la Communauté urbaine de Québec	92.1 , 1994, P.L. 9, a. 35 92.3 , 1994, P.L. 9, a. 36 92.4 , 1994, P.L. 9, a. 37 126-128, 130, 136, 136.2, 136.3 , 1994, P.L. 9, a. 38 158 , 1994, P.L. 9, a. 39 216 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. C-42	Loi sur les compagnies de flottage	6, 6.1, 8, 10, 14, 27, 28, 43, 44, 49, 66 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. C-48	Loi sur les comptables agréés	1 , 1994, P.L. 140, a. 288 2 , 1994, P.L. 140, a. 289 4 , 1994, P.L. 140, a. 290 8, 11 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 291 14 , 1994, P.L. 140, a. 292 16-18 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 293 20-23 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 294 24 , 1994, P.L. 140, a. 295 25 , 1994, P.L. 140, a. 296 28 , 1994, P.L. 140, a. 297
L.R.Q., c. C-51	Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques	1 , 1994, P.L. 6, a. 34; 1994, P.L. 8, a. 12
L.R.Q., c. C-55	Loi sur le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre	2 , 1994, P.L. 3, a. 20 2.1 , 1994, P.L. 3, a. 21 4 , 1994, P.L. 3, a. 22 5 , 1994, P.L. 3, a. 23 7 , 1994, P.L. 3, a. 24 8 , 1994, P.L. 3, a. 25 9 , 1994, P.L. 3, a. 26 15 , 1994, P.L. 3, a. 27 16 , 1994, P.L. 3, a. 28

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-56.1	Loi sur le Conseil de la conservation et de l'environnement	3, 12, 28 , 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. C-57.01	Loi sur le Conseil des aînés	3 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. C-57.02	Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec	5, 49 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. C-57.2	Loi sur le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration	4, 8, 13, 22 , 1994, P.L. 7, a. 34
L.R.Q., c. C-59	Loi sur le Conseil du statut de la femme	7 , 1994, P.L. 3, a. 29; 1994, P.L. 6, a. 11; 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. C-59.0001	Loi sur le Conseil médical du Québec	3, 17 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. C-60	Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation	Préambule, 4, 7, 9, 10, 14.1, 19, 22, 23, 30, 30.1 , 1994, P.L. 8, a. 50 32 , 1994, P.L. 2, a. 1
L.R.Q., c. C-61.1	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	2 , 1994, P.L. 9, a. 40 4 , 1994, P.L. 9, a. 41 92 , 1994, P.L. 4, a. 15 100 , 1994, P.L. 8, a. 13 128.2 , 1994, P.L. 4, aa. 15, 16; 1994, P.L. 9, a. 42 128.5 , 1994, P.L. 4, a. 15 128.9 , 1994, P.L. 9, a. 43 188 , 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 9, a. 44 192 , 1994, P.L. 9, a. 45
L.R.Q., c. C-62	Loi sur le Conservatoire	1, 4, 8, 10 , 1994, P.L. 6, a. 34 12.1 , 1994, P.L. 8, a. 50 14, 15 , 1994, P.L. 6, a. 34 Remp. , 1994, P.L. 135, a. 96
L.R.Q., c. C-67.2	Loi sur les coopératives	328 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. C-69.1	Loi sur les corporations de fonds de sécurité	3 , 1994, P.L. 36, a. 25 26 , 1994, P.L. 36, a. 26 37.1 , 1994, P.L. 36, a. 27 39.1 , 1994, P.L. 36, a. 28 43 , 1994, P.L. 36, a. 29 45 , 1994, P.L. 36, a. 30
L.R.Q., c. C-70	Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport	66 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. C-73.1	Loi sur le courtage immobilier	172 , Ab., 1994, P.L. 3, a. 30
L.R.Q., c. C-78	Loi sur le crédit forestier	1, 53 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. C-78.1	Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées	30, 69, 70 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. C-81	Loi sur le curateur public	14 , 1994, P.L. 17, a. 23 24 , 1994, P.L. 25, a. 1 28 , 1994, P.L. 17, a. 23 40 , 1994, P.L. 25, a. 2 44 , 1994, P.L. 25, a. 3 45 , 1994, P.L. 25, a. 4

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. C-81	Loi sur le curateur public – <i>Suite</i>	56 , 1994, P.L. 25, a. 5 59 , 1994, P.L. 25, a. 6 60 , 1994, P.L. 25, a. 7 62 , 1994, P.L. 25, a. 8 65 , 1994, P.L. 10, a. 34 68 , 1994, P.L. 10, a. 35; 1994, P.L. 25, a. 9 75.1 , 1994, P.L. 25, a. 10
L.R.Q., c. D-2	Loi sur les décrets de convention collective	1 , 1994, P.L. 3, a. 31 4 , 1994, P.L. 3, a. 32 26.1 , 1994, P.L. 3, a. 33 29 , 1994, P.L. 17, a. 23 46 , 1994, P.L. 3, a. 34
L.R.Q., c. D-3	Loi sur les dentistes	1 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 298 2 , 1994, P.L. 140, a. 299 4 , 1994, P.L. 140, a. 300 6 , 1994, P.L. 140, a. 301 7 , 1994, P.L. 140, a. 302 8 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 303 15 , 1994, P.L. 140, a. 304 19 , 1994, P.L. 140, a. 305 20-22 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 306 23 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 307 24 , 1994, P.L. 8, a. 50; Ab., 1994, P.L. 140, a. 307 25 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 307 29 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 308 30 , 1994, P.L. 140, a. 309 31 , 1994, P.L. 140, a. 310 32, 33 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 311 38 , 1994, P.L. 140, a. 312
L.R.Q., c. D-4	Loi sur la denturologie	1 , 1994, P.L. 140, a. 313 2 , 1994, P.L. 140, a. 314 5, 9, 10 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 315 13 , 1994, P.L. 140, a. 316
L.R.Q., c. D-7	Loi sur les dettes et les emprunts municipaux	1 , 1994, P.L. 29, a. 45 12.1 , 1994, P.L. 29, a. 46
L.R.Q., c. D-8.1	Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre	6 , 1994, P.L. 6, a. 34; 1994, P.L. 8, a. 50; 1994, P.L. 10, a. 36 17, 52 , 1994, P.L. 6, a. 34 Ann. , 1994, P.L. 6, a. 34; 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. D-9	Loi favorisant le développement industriel au moyen d'avantages fiscaux	2 , 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 15, a. 1
L.R.Q., c. D-9.1	Loi favorisant le développement scientifique et technologique du Québec	29 , 1994, P.L. 8, a. 14 31.1 , Ab., 1994, P.L. 8, a. 15 65 , 1994, P.L. 8, a. 16 83 , 1994, P.L. 8, a. 17 125 , 1994, P.L. 8, a. 18 128 , 1994, P.L. 8, a. 19
L.R.Q., c. D-10	Loi sur la distribution du gaz	14.1 , 1994, P.L. 3, a. 66

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. D-13.1	Loi sur les droits de chasse et de pêche dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec	<p>1, 1994, P.L. 9, a. 76 7, 1994, P.L. 12, a. 1 8, 1994, P.L. 12, a. 2 14, 1994, P.L. 12, a. 3 15, 1994, P.L. 12, a. 4 32.1-32.12, 1994, P.L. 12, a. 5 35, 1994, P.L. 12, a. 6 76, 1994, P.L. 12, a. 7 77, 1994, P.L. 12, a. 8 78, 1994, P.L. 12, a. 9 79, 1994, P.L. 12, a. 10 86, 1994, P.L. 12, a. 11 87, 1994, P.L. 12, a. 12 88.1, 1994, P.L. 12, a. 13 94, 1994, P.L. 12, a. 14 97.1, 1994, P.L. 12, a. 15 Ann. 8, Ann. 9, 1994, P.L. 12, a. 16</p>
L.R.Q., c. D-15	Loi concernant les droits sur les mines	<p>1, 1994, P.L. 47, a. 1 2, 1994, P.L. 47, a. 2 2.1, 1994, P.L. 47, a. 3 5, 1994, P.L. 47, a. 4 6, 1994, P.L. 47, a. 6 7, 1994, P.L. 47, a. 7 8, 8.0.1, 1994, P.L. 47, a. 8 8.2-8.6, 1994, P.L. 47, a. 9 9-9.2, 1994, P.L. 47, a. 11 10-10.5, 1994, P.L. 47, a. 12 11-13, Ab., 1994, P.L. 47, a. 13 14, 1994, P.L. 47, a. 14 15, Ab., 1994, P.L. 47, a. 15 16-16.6, 1994, P.L. 47, a. 16 17, 17.1, 1994, P.L. 47, a. 17 19, 1994, P.L. 47, a. 18 19.1-19.7, 1994, P.L. 47, a. 19 20, Ab., 1994, P.L. 47, a. 21 21, 1994, P.L. 47, a. 22 22, Ab., 1994, P.L. 47, a. 23 23, 23.1, 1994, P.L. 47, a. 24 24, Ab., 1994, P.L. 47, a. 25 25, 1994, P.L. 47, a. 26 26-29, Ab., 1994, P.L. 47, a. 27 30, 1994, P.L. 47, a. 28 31, Ab., 1994, P.L. 47, a. 29 31.1, 1994, P.L. 47, a. 30 31.2, Ab., 1994, P.L. 47, a. 31 32, 1994, P.L. 47, a. 32 32.0.1, 1994, P.L. 47, a. 33 32.1, Ab., 1994, P.L. 47, a. 34 33, 1994, P.L. 47, a. 35 34, 1994, P.L. 47, a. 36 35, 35.1, Ab., 1994, P.L. 47, a. 37 35.2-35.5, 1994, P.L. 47, a. 38 36, 36.1, 1994, P.L. 47, a. 39 37, 1994, P.L. 47, a. 40 38, 1994, P.L. 47, a. 41 39, 1994, P.L. 47, a. 42 43-43.2, 1994, P.L. 47, a. 43 46, 1994, P.L. 47, a. 44 46.0.1-46.0.6, 1994, P.L. 47, a. 45 47, 47.1, 1994, P.L. 47, a. 46 49, 1994, P.L. 47, a. 47 50-52, 1994, P.L. 47, a. 48 52.0.1-52.0.4, 1994, P.L. 47, a. 49</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. D-15	Loi concernant les droits sur les mines – <i>Suite</i>	53 , 1994, P.L. 47, a. 50 54 , 1994, P.L. 47, a. 51 55 , 1994, P.L. 47, a. 52 58 , 1994, P.L. 47, a. 53 59.0.1 , 59.0.2 , 1994, P.L. 47, a. 54 60 , 1994, P.L. 47, a. 55 60.3 , 1994, P.L. 47, a. 56 61 , 1994, P.L. 47, a. 57 65 , 1994, P.L. 47, a. 58 70 , 1994, P.L. 4, a. 15 71 , 1994, P.L. 47, a. 59 74 , 74.1 , 1994, P.L. 47, a. 60 76 , 1994, P.L. 4, a. 15 80.1 , 1994, P.L. 47, a. 61 80.2-80.7 , 1994, P.L. 47, a. 62 83 , 1994, P.L. 47, a. 63 83.1 , 1994, P.L. 47, a. 64 84 , 1994, P.L. 47, a. 65 85 , 1994, P.L. 47, a. 66 96 , 97 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. D-15.1	Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	8.1 , 1994, P.L. 26, a. 98 12-12.2 , 1994, P.L. 26, a. 99 17 , 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 26, a. 100 17.1 , 1994, P.L. 26, a. 101
L.R.Q., c. D-17	Loi concernant les droits sur les transferts de terrains	1 , 1994, P.L. 15, a. 2 1.1 , 1994, P.L. 15, a. 3 9 , 1994, P.L. 15, a. 4 10 , 1994, P.L. 15, a. 5 13 , 1994, P.L. 15, a. 6 15 , 1994, P.L. 15, a. 7 17 , 1994, P.L. 15, a. 8 18 , 1994, P.L. 15, a. 9 19 , 1994, P.L. 15, a. 10 20 , 1994, P.L. 15, a. 11 21 , 1994, P.L. 15, a. 12 24 , 1994, P.L. 15, a. 13 32 , 1994, P.L. 15, a. 14 33 , 1994, P.L. 15, a. 15 40 , 1994, P.L. 15, a. 16 41 , 1994, P.L. 15, a. 17 42 , 1994, P.L. 15, a. 18 43 , 1994, P.L. 15, a. 19 44 , 1994, P.L. 15, a. 20 44.1 , 1994, P.L. 15, a. 21 45 , 1994, P.L. 15, a. 22 46 , 1994, P.L. 15, a. 23 47 , 1994, P.L. 15, a. 24
L.R.Q., c. E-1.1	Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment	4 , 1994, P.L. 3, a. 35 17 , 1994, P.L. 3, a. 36; 1994, P.L. 4, a. 15 18 , 1994, P.L. 3, a. 37
L.R.Q., c. E-1.2	Loi sur l'efficacité énergétique d'appareils fonctionnant à l'électricité ou aux hydrocarbures	19 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. E-2.2	Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	50 , 1994, P.L. 17, a. 23 168.1 , 1994, P.L. 39, a. 1 189 , 1994, P.L. 17, a. 23 257.1 , 1994, P.L. 39, a. 2 521 , 1994, P.L. 17, a. 23

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. E-2.3	Loi sur les élections scolaires	11, 281 , 1994, P.L. 8, a. 50 284 , 1994, P.L. 2, a. 1
L.R.Q., c. E-3.3	Loi électorale	3 , 1994, P.L. 17, a. 23 289 , 1994, P.L. 17, a. 16 305 , 1994, P.L. 17, a. 23 488.1 , 1994, P.L. 10, a. 37
L.R.Q., c. E-4.1	Loi sur l'emblème aviaire	2 , 1994, P.L. 10, a. 38
L.R.Q., c. E-8	Loi concernant les enquêtes sur les incendies	21.1 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. E-9.1	Loi sur l'enseignement privé	1 , 1994, P.L. 8, a. 50 4 , 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 135, a. 74 50, 91, 96, 104, 105, 107, 109, 110, 174 , 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. E-12.01	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables	6 , 1994, P.L. 4, aa. 15, 16; 1994, P.L. 9, a. 46 7 , 1994, P.L. 9, a. 47 8 , 1994, P.L. 9, a. 48 9 , 1994, P.L. 9, a. 49 10 , 1994, P.L. 9, a. 50 11 , 1994, P.L. 9, a. 51 12 , 1994, P.L. 4, aa. 15, 16; 1994, P.L. 9, a. 52 13, 14 , 1994, P.L. 9, a. 53 15 , 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 9, a. 53 16-19, 23, 25, 26, 28, 29, 33, 39, 41, 47 , 1994, P.L. 9, a. 53 57 , 1994, P.L. 9, a. 54
L.R.Q., c. E-14	Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique	9.3, 17.1 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. E-14.1	Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire	1, 10 , 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. E-15.1	Loi sur les établissements touristiques	55 , 1994, P.L. 8, a. 20
L.R.Q., c. E-17.1	Loi concernant l'examen des plaintes des clients des distributeurs d'électricité	28 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. E-18	Loi sur l'exécutif	4 , 1994, P.L. 3, a. 38; 1994, P.L. 4, a. 11; 1994, P.L. 6, a. 12; 1994, P.L. 7, a. 30; 1994, P.L. 8, a. 21; 1994, P.L. 9, a. 55; 1994, P.L. 10, a. 39
L.R.Q., c. E-20.1	Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées	1 , 1994, P.L. 17, a. 23 7 , 1994, P.L. 3, a. 39; 1994, P.L. 6, a. 13; 1994, P.L. 8, a. 22; 1994, P.L. 9, a. 76; 1994, P.L. 10, a. 40; 1994, P.L. 23, a. 41 66 , 1994, P.L. 3, a. 40 69, 70 , 1994, P.L. 3, a. 41
L.R.Q., c. E-23	Loi sur l'exportation de l'électricité	9 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. F-1.1	Loi sur la fête nationale	17.2 , 1994, P.L. 3, a. 42

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. F-2.1	Loi sur la fiscalité municipale	<p>1, 1994, P.L. 26, a. 1 15, 1994, P.L. 26, a. 2 46, 1994, P.L. 26, a. 3 55, 1994, P.L. 26, a. 4 57.1, 1994, P.L. 26, a. 5 61, 1994, P.L. 26, a. 6 69.6, 1994, P.L. 26, a. 7 80.2, 1994, P.L. 26, a. 8 81, 1994, P.L. 26, a. 9 82, 1994, P.L. 26, a. 10 86, Ab., 1994, P.L. 26, a. 11 89, 1994, P.L. 26, a. 12 90, 1994, P.L. 26, a. 13 91, 1994, P.L. 26, a. 14 92, 93, Ab., 1994, P.L. 26, a. 15 98, 99, Ab., 1994, P.L. 26, a. 16 100, 1994, P.L. 26, a. 17 101, 1994, P.L. 26, a. 18 102, Ab., 1994, P.L. 26, a. 19 105, 1994, P.L. 26, a. 20 108, 1994, P.L. 26, a. 21 109, 1994, P.L. 26, a. 22 110, 1994, P.L. 26, a. 23 111, 1994, P.L. 26, a. 24 116, 1994, P.L. 26, a. 25 121, 1994, P.L. 26, a. 26 122, 1994, P.L. 26, a. 27 123, 1994, P.L. 26, a. 28 126, 1994, P.L. 26, a. 29 131.1, 1994, P.L. 26, a. 30 132, 1994, P.L. 26, a. 31 133, 1994, P.L. 26, a. 32 135, 1994, P.L. 26, a. 33 136, 1994, P.L. 26, a. 34 137, 1994, P.L. 26, a. 35 138.1, 1994, P.L. 26, a. 36 140, 1994, P.L. 26, a. 37 141, 1994, P.L. 26, a. 38 142, 1994, P.L. 26, a. 39 149, 1994, P.L. 26, a. 40 150, Ab., 1994, P.L. 26, a. 40 153, 1994, P.L. 26, a. 41 154, 1994, P.L. 26, a. 42 156, 1994, P.L. 26, a. 43 162, 1994, P.L. 26, a. 44 164, 1994, P.L. 26, a. 45 169, 1994, P.L. 26, a. 46 170, 1994, P.L. 26, a. 47 172, 1994, P.L. 26, a. 48 174, 1994, P.L. 26, a. 49 174.2, 1994, P.L. 26, a. 50 174.3, 1994, P.L. 26, a. 51 175, 1994, P.L. 26, a. 52 177, 1994, P.L. 26, a. 53 178, 1994, P.L. 26, a. 54 180, 1994, P.L. 26, a. 55 182, 1994, P.L. 26, a. 56 183, 1994, P.L. 26, a. 57 196, 1994, P.L. 26, a. 58 204, 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 26, a. 59; 1994, P.L. 135, a. 75 204.0.1, 1994, P.L. 26, a. 60 204.1, 1994, P.L. 26, a. 61</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. F-2.1	Loi sur la fiscalité municipale – <i>Suite</i>	<p>208, 1994, P.L. 26, a. 62 208.1, 1994, P.L. 26, a. 63 210, 1994, P.L. 7, a. 33 220.2, 1994, P.L. 4, a. 16 221, 1994, P.L. 15, a. 25 222, 1994, P.L. 26, a. 64 224, 1994, P.L. 15, a. 26 228.2, 1994, P.L. 15, a. 27 229, 1994, P.L. 15, a. 28 232, 1994, P.L. 26, a. 65 233, 1994, P.L. 26, a. 66 233.1, 1994, P.L. 26, a. 67 235.1, 1994, P.L. 26, a. 68 236, 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 26, a. 69; 1994, P.L. 135, a. 76 244.8, 1994, P.L. 26, a. 70 244.13, 1994, P.L. 26, a. 71 244.20, 1994, P.L. 26, a. 72 244.22-244.28, 1994, P.L. 26, a. 73 249, 1994, P.L. 26, a. 74 253, 1994, P.L. 26, a. 75 253.28, 1994, P.L. 26, a. 76 253.31, 1994, P.L. 26, a. 77 253.36-253.43, 1994, P.L. 26, a. 78 255, 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 26, a. 79; 1994, P.L. 135, a. 77 261.5, 1994, P.L. 26, a. 80 262, 1994, P.L. 15, a. 29 263, 1994, P.L. 26, a. 81 495.1, 1994, P.L. 26, a. 82 495.2, 1994, P.L. 26, a. 83 524, Ab., 1994, P.L. 15, a. 30 553, 1994, P.L. 26, a. 84</p>
L.R.Q., c. F-4.1	Loi sur les forêts	<p>207, 1994, P.L. 9, a. 76 235, 1994, P.L. 4, a. 15 257, 1994, P.L. 4, a. 16</p>
L.R.Q., c. F-5	Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre	<p>1, 1994, P.L. 3, a. 43 43, 1994, P.L. 3, a. 44 51, 1994, P.L. 3, a. 45 53, 1994, P.L. 3, a. 46</p>
L.R.Q., c. H-2.1	Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux	<p>10, 1994, P.L. 17, a. 23 13, 1994, P.L. 8, a. 23 38, 1994, P.L. 8, a. 24</p>
L.R.Q., c. H-4	Loi sur les huissiers de justice	<p>4, 1994, P.L. 8, a. 50</p>
L.R.Q., c. H-5	Loi sur Hydro-Québec	<p>4.2, 1994, P.L. 4, a. 15 32, 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 9, a. 75</p>
L.R.Q., c. I-0.1	Loi sur les immeubles industriels municipaux	<p>1, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 1 2, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 2 3, Ab., 1994, P.L. 30, a. 3 4, 1994, P.L. 30, a. 4 5, 1994, P.L. 8, a. 51; Ab., 1994, P.L. 30, a. 5</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-0.1	Loi sur les immeubles industriels municipaux - <i>Suite</i>	6, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 6 6.0.1, 6.0.2, 1994, P.L. 30, a. 6 6.1, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 7 7, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 8 8, Ab., 1994, P.L. 30, a. 9 10, 1994, P.L. 30, a. 10 11, 1994, P.L. 30, a. 11 12, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 12 13, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 30, a. 13
L.R.Q., c. I-1	Loi concernant l'impôt sur la vente en détail	7.1.1, 7.1.2, 1994, P.L. 15, a. 31 7.2, 1994, P.L. 15, a. 32 7.3, 1994, P.L. 15, a. 33 15.1, 1994, P.L. 15, a. 34 17, 1994, P.L. 15, a. 35 18.1, 1994, P.L. 15, a. 36 18.2, 1994, P.L. 9, a. 75 20.6, 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. I-2	Loi concernant l'impôt sur le tabac	2, 1994, P.L. 15, a. 38 8, 1994, P.L. 15, a. 39; 1994, P.L. 152, a. 1 10, 1994, P.L. 15, a. 40 13.2, 1994, P.L. 152, a. 2 14.2, 1994, P.L. 152, a. 3
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts	1, 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 15, a. 41 2, 1994, P.L. 15, a. 42 2.2, 1994, P.L. 15, a. 43 2.2.1, 2.2.2, 1994, P.L. 15, a. 44 4, 1994, P.L. 15, a. 45 7.1, 1994, P.L. 15, a. 46 7.2, 1994, P.L. 15, a. 47 7.4.1, 7.4.2, 1994, P.L. 15, a. 48 7.6, 1994, P.L. 15, a. 49 7.9, 1994, P.L. 15, a. 50 7.11.1, 1994, P.L. 15, a. 51 7.14, 1994, P.L. 15, a. 52 11.2, Ab., 1994, P.L. 15, a. 54 21.3, 1994, P.L. 15, a. 55 21.10.1, 1994, P.L. 15, a. 56 21.18, 1994, P.L. 15, a. 57 21.22, 1994, P.L. 15, a. 58 21.38, 1994, P.L. 15, a. 59 29, 1994, P.L. 15, a. 60 41.2, 1994, P.L. 15, a. 61 41.2.1, 41.2.2, 1994, P.L. 15, a. 62 41.3, 1994, P.L. 15, a. 63 68, 1994, P.L. 6, a. 34 87, 1994, P.L. 15, a. 64 87.4, 1994, P.L. 15, a. 65 92, 1994, P.L. 15, a. 66 92.5.1, 1994, P.L. 15, a. 67 92.5.2, 92.5.3, 1994, P.L. 15, a. 68 92.7, 1994, P.L. 15, a. 69 93.10, 1994, P.L. 15, a. 70 93.12, 1994, P.L. 15, a. 71 96, 1994, P.L. 15, a. 72 99, 1994, P.L. 15, a. 73 101.5, 1994, P.L. 15, a. 74 105, 1994, P.L. 15, a. 75

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts – <i>Suite</i>	<p> 111, 1994, P.L. 15, a. 76 112, 1994, P.L. 15, a. 77 112.2, 1994, P.L. 15, a. 78 112.2.1, 1994, P.L. 15, a. 79 112.3, 113, 1994, P.L. 15, a. 80 114, 1994, P.L. 15, a. 81 115, 116, 1994, P.L. 15, a. 82 119.2, 1994, P.L. 15, a. 83 119.5, 1994, P.L. 15, a. 84 119.6, Ab., 1994, P.L. 15, a. 85 119.8, 119.9, 1994, P.L. 15, a. 86 119.10, Ab., 1994, P.L. 15, a. 87 119.11, 1994, P.L. 15, a. 88 119.12-119.14, Ab., 1994, P.L. 15, a. 89 119.15, 1994, P.L. 15, a. 90 119.18, 1994, P.L. 15, a. 91 119.20-119.22, 1994, P.L. 15, a. 92 119.23, 119.24, Ab., 1994, P.L. 15, a. 93 123, 1994, P.L. 15, a. 94 125.0.1, 125.0.2, 1994, P.L. 15, a. 95 125.1, 1994, P.L. 15, a. 96 125.2, 1994, P.L. 15, a. 97 125.3, 1994, P.L. 15, a. 98 125.5, 1994, P.L. 15, a. 99 125.6, 1994, P.L. 15, a. 100 130.1, 1994, P.L. 15, a. 101 132.1, 1994, P.L. 15, a. 102 133.3, 1994, P.L. 15, a. 103 146.1, 1994, P.L. 15, a. 104 157, 1994, P.L. 15, a. 105 157.6, 1994, P.L. 15, a. 106 157.10, 1994, P.L. 15, a. 107 171, 1994, P.L. 15, a. 108 172, 1994, P.L. 15, a. 109 173.1, 1994, P.L. 15, a. 110 175.1, 1994, P.L. 15, a. 111 175.1.2-175.1.8, 1994, P.L. 15, a. 112 175.2, 1994, P.L. 15, a. 113 175.2.1, 1994, P.L. 15, a. 114 177, 1994, P.L. 15, a. 115 184, 1994, P.L. 15, a. 116 189, 1994, P.L. 15, a. 117 189.0.1, 1994, P.L. 15, a. 118 208, 1994, P.L. 15, a. 119 209.0.1, 1994, P.L. 15, a. 120 224.1, 1994, P.L. 15, a. 121 227, 1994, P.L. 8, a. 51 236.1, 1994, P.L. 15, a. 122 255, 1994, P.L. 15, a. 123 257, 1994, P.L. 15, a. 124 257.2, 1994, P.L. 15, a. 125 264.7, 1994, P.L. 15, a. 126 272, 1994, P.L. 15, a. 127 274, 1994, P.L. 15, a. 128 274.0.1, 1994, P.L. 15, a. 129 274.2, 1994, P.L. 15, a. 130 275, Ab., 1994, P.L. 15, a. 131 275.1, 1994, P.L. 15, a. 132 276, Ab., 1994, P.L. 15, a. 133 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts – <i>Suite</i>	<p> 277.1, 277.2, 1994, P.L. 15, a. 134 285, 1994, P.L. 15, a. 135 295, 1994, P.L. 15, a. 136 302, 1994, P.L. 15, a. 137 310, 1994, P.L. 15, a. 138 312, 1994, P.L. 15, a. 139 313-313.0.2, 1994, P.L. 15, a. 140 313.0.3, 1994, P.L. 15, a. 141 316.1, 1994, P.L. 15, a. 142 336, 1994, P.L. 15, a. 143 336.1, 336.2, 1994, P.L. 15, a. 144 336.3, 1994, P.L. 15, a. 145 337, 1994, P.L. 15, a. 350 338, 1994, P.L. 15, a. 146 339, 1994, P.L. 15, a. 147 347, 348, 349, 1994, P.L. 15, a. 350 350, 1994, P.L. 15, a. 148 352, 1994, P.L. 15, a. 149 353, 1994, P.L. 15, a. 150 354, 1994, P.L. 15, a. 151 355, 1994, P.L. 15, a. 152 408, 1994, P.L. 15, a. 153 418.2, 1994, P.L. 15, a. 154 418.39, 1994, P.L. 15, a. 155 421.5, 1994, P.L. 15, a. 156 422.1, 1994, P.L. 15, a. 157 427.5, 1994, P.L. 15, a. 158 429, 1994, P.L. 15, a. 159 430, 1994, P.L. 15, a. 160 435, 1994, P.L. 15, a. 161 436, 1994, P.L. 15, a. 163 437, 1994, P.L. 15, a. 164 437.1, 1994, P.L. 15, a. 165 438, Ab., 1994, P.L. 15, a. 166 438.1, 1994, P.L. 15, a. 167 439, 1994, P.L. 15, a. 168 440, 1994, P.L. 15, a. 169 441, Ab., 1994, P.L. 15, a. 170 441.1, 1994, P.L. 15, a. 171 442, 1994, P.L. 15, a. 172 443, Ab., 1994, P.L. 15, a. 173 444, 1994, P.L. 15, a. 174 445, 1994, P.L. 15, a. 175 446, 1994, P.L. 15, a. 176 450, 1994, P.L. 15, a. 177 450.2, 1994, P.L. 15, a. 178 451, 1994, P.L. 15, a. 179 453, 1994, P.L. 15, a. 180 454, 1994, P.L. 15, a. 181 459, 1994, P.L. 15, a. 182 460, 1994, P.L. 15, a. 183 462, 1994, P.L. 15, a. 184 462.0.1, 1994, P.L. 15, a. 185 462.2, 1994, P.L. 15, a. 186 462.8, 1994, P.L. 15, a. 187 462.21, 1994, P.L. 15, a. 188 462.22, Ab., 1994, P.L. 15, a. 189 487.0.1, 1994, P.L. 15, a. 190 487.1, 1994, P.L. 15, a. 191 489, 1994, P.L. 15, a. 192 517.5.0.1, 1994, P.L. 15, a. 194 518.1, 1994, P.L. 15, a. 195 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3 18	Loi sur les impôts – <i>Suite</i>	<p>524, 1994, P.L. 15, a. 196 524.0.1, 1994, P.L. 15, a. 197 536, 1994, P.L. 15, a. 198 544, 1994, P.L. 15, a. 199 547, 547.0.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 200 547.1, 1994, P.L. 15, a. 201 555.2.3, 1994, P.L. 15, a. 202 557, 1994, P.L. 15, a. 203 559, 1994, P.L. 15, a. 204 560.2, 1994, P.L. 15, a. 205 560.3, 1994, P.L. 15, a. 206 570, 1994, P.L. 15, a. 207 574, 1994, P.L. 15, a. 208 593, 1994, P.L. 15, a. 209 596, 1994, P.L. 15, a. 210 600, 1994, P.L. 15, a. 211 603, 1994, P.L. 15, a. 212 612.1, 1994, P.L. 15, a. 213 622, 1994, P.L. 15, a. 214 624.1, 1994, P.L. 15, a. 215 628, 1994, P.L. 15, a. 216 630.1, 1994, P.L. 15, a. 217 645, 1994, P.L. 15, a. 218 646, 1994, P.L. 15, a. 219 647, 1994, P.L. 15, a. 220 649.1, 1994, P.L. 15, a. 221 650, 651, 1994, P.L. 15, a. 222 652.1, 652.2, 1994, P.L. 15, a. 224 653, 654, 1994, P.L. 15, a. 225 655, Ab., 1994, P.L. 15, a. 226 656, 656.1, 1994, P.L. 15, a. 227 656.3-656.9, 1994, P.L. 15, a. 228 657, 1994, P.L. 15, a. 229 657.1.1, 1994, P.L. 15, a. 230 658, 1994, P.L. 15, a. 231 660, 1994, P.L. 15, a. 232 660.1, 1994, P.L. 15, a. 233 668.2, 1994, P.L. 15, a. 234 668.4, 1994, P.L. 15, a. 235 669.1, 1994, P.L. 15, a. 236 669.4, 1994, P.L. 15, a. 237 681, 1994, P.L. 15, a. 238 688, 1994, P.L. 15, a. 239 688.0.1, 1994, P.L. 15, a. 240 691, 1994, P.L. 15, a. 241 692, 1994, P.L. 15, a. 242 710, 1994, P.L. 6, a. 34; 1994, P.L. 15, a. 243 712, 1994, P.L. 15, a. 244 712.0.0.1, 1994, P.L. 15, a. 245 716, 1994, P.L. 15, a. 246 725.9, 1994, P.L. 8, a. 51 726.6, 1994, P.L. 15, a. 247 726.6.1, 1994, P.L. 15, a. 248 726.7, 1994, P.L. 15, a. 249 726.8, 1994, P.L. 15, a. 250 726.9.1, 1994, P.L. 15, a. 251 726.19, 1994, P.L. 15, a. 252 726.22, 1994, P.L. 15, a. 253 728.0.1, 1994, P.L. 15, a. 254 733.1, 1994, P.L. 15, a. 255 752.0.3, 1994, P.L. 15, a. 350 752.0.6, 1994, P.L. 15, a. 256</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts – <i>Suite</i>	<p> 752.0.9, 1994, P.L. 15, a. 257 752.0.10.1, 1994, P.L. 15, a. 350 752.0.10.3, 1994, P.L. 15, a. 258 752.0.10.3.1, 1994, P.L. 15, a. 259 752.0.10.5, 1994, P.L. 15, a. 260 752.0.10.12, 1994, P.L. 15, a. 261 752.0.11.1, 1994, P.L. 15, a. 262 752.0.13, 1994, P.L. 15, a. 263 752.0.15, 1994, P.L. 15, a. 264 752.0.21, 1994, P.L. 15, a. 265 771.0.2.1, 1994, P.L. 15, a. 266 771.1.1, 1994, P.L. 15, a. 267 771.1.5, 1994, P.L. 15, a. 268 771.1.8, 1994, P.L. 15, a. 269 771.8.1, 1994, P.L. 15, a. 270 772.1, 1994, P.L. 15, a. 271 776.1.5.3, 776.1.5.4, 1994, P.L. 8, a. 51 776.29, 1994, P.L. 15, a. 272 776.36, 1994, P.L. 15, a. 273 776.45, 1994, P.L. 15, a. 274 776.56, 1994, P.L. 15, a. 275 779, 1994, P.L. 15, a. 276 802, 1994, P.L. 15, a. 277 803.2, 1994, P.L. 15, a. 278 832, 1994, P.L. 15, a. 279 840, 1994, P.L. 15, a. 280 844.2, 1994, P.L. 15, a. 281 851.19, 1994, P.L. 15, a. 282 851.34-851.37, 1994, P.L. 15, a. 283 861, 1994, P.L. 15, a. 284 890.0.1, 1994, P.L. 15, a. 285 905.3, Ab., 1994, P.L. 15, a. 286 913, 1994, P.L. 15, a. 287 929, 1994, P.L. 15, a. 288 929.1, 1994, P.L. 15, a. 289 935.1-935.11, 1994, P.L. 15, a. 290 961.1.5, 1994, P.L. 15, a. 291 961.1.5.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 292 961.17, 1994, P.L. 15, a. 293 965.0.1, 1994, P.L. 15, a. 294 965.0.5, 1994, P.L. 15, a. 295 965.0.8, 1994, P.L. 15, a. 296 965.0.8.1, 1994, P.L. 15, a. 297 965.0.9, 1994, P.L. 15, a. 298 965.0.10, 1994, P.L. 15, a. 299 965.0.11, 1994, P.L. 15, a. 300 965.0.14, 1994, P.L. 15, a. 301 965.0.15, 1994, P.L. 15, a. 302 965.0.16.1, 1994, P.L. 15, a. 303 965.11.7.1, 965.35, 965.36.1, 1994, P.L. 8, a. 51 966, 1994, P.L. 15, a. 304 967, 1994, P.L. 15, a. 305 968, 1994, P.L. 15, a. 306 971.2, 1994, P.L. 15, a. 307 976, 1994, P.L. 15, a. 308 986, 1994, P.L. 15, a. 309 997.1, 1994, P.L. 15, a. 310 998, 1994, P.L. 15, a. 311 999.1, 1994, P.L. 15, a. 312 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-3	Loi sur les impôts – <i>Suite</i>	<p> 1000, 1994, P.L. 15, a. 313 1003, 1994, P.L. 15, a. 314 1010.0.1, 1994, P.L. 15, a. 315 1029.8.1, 1994, P.L. 8, a. 51 1029.8.9.1.2, 1994, P.L. 15, a. 316 1029.8.10, 1029.8.11, 1029.8.16, 1994, P.L. 8, a. 51 1029.8.17, 1994, P.L. 15, a. 317 1029.8.18.2, 1994, P.L. 15, a. 318 1029.8.22, 1994, P.L. 8, a. 50; 1994, P.L. 15, a. 319 1029.8.25.1, 1994, P.L. 15, a. 320 1029.8.34, 1994, P.L. 15, a. 321 1029.8.37, 1994, P.L. 15, a. 322 1029.8.44, 1994, P.L. 15, a. 323 1031.1, 1994, P.L. 15, a. 324 1032, 1994, P.L. 15, a. 325 1044.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 326 1045, 1994, P.L. 15, a. 327 1045.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 328 1049.12-1049.14, 1994, P.L. 8, a. 51 1053.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 329 1055.1, 1994, P.L. 15, a. 330 1060.1, 1994, P.L. 15, a. 331 1066.2, 1994, P.L. 15, a. 332 1089, 1994, P.L. 15, a. 333 1090, 1994, P.L. 15, a. 334 1090.1, 1994, P.L. 15, a. 335 1092, 1093, 1994, P.L. 15, a. 350 1103, 1994, P.L. 15, a. 336 1104.0.1, 1994, P.L. 15, a. 337 1105, 1994, P.L. 15, a. 338 1106, 1994, P.L. 15, a. 339 1108, 1994, P.L. 15, a. 340 1113, 1994, P.L. 15, a. 341 1116, 1994, P.L. 15, a. 342 1129.3, 1994, P.L. 15, a. 343 1129.14, 1994, P.L. 8, a. 51 1129.28, 1994, P.L. 15, a. 344 1129.28.1, 1994, P.L. 15, a. 345 1129.29, 1994, P.L. 15, a. 346 1159.8, 1994, P.L. 15, a. 347 1166, 1994, P.L. 15, a. 348 1176, 1994, P.L. 15, a. 349 </p>
L.R.Q., c. I-8	Loi sur les infirmières et les infirmiers	<p> 1, 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 317 2, 1994, P.L. 140, a. 318 4, 1994, P.L. 140, a. 319 7, 1994, P.L. 140, a. 320 9, 1994, P.L. 140, a. 321 11, 1994, P.L. 140, a. 322 11.1, 1994, P.L. 140, a. 323 12, 1994, P.L. 140, a. 324 13, Ab., 1994, P.L. 140, a. 325 14, 1994, P.L. 140, a. 326 15, 1994, P.L. 140, a. 327 17.1, 1994, P.L. 140, a. 328 21, 1994, P.L. 140, a. 329 22.1, 1994, P.L. 140, a. 330 23, 1994, P.L. 140, a. 331 28, 1994, P.L. 140, a. 332 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. I-8	Loi sur les infirmières et les infirmiers – <i>Suite</i>	34 , 1994, P.L. 8, a. 50 38 , 1994, P.L. 140, a. 333 39 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 334 41 , 1994, P.L. 140, a. 335
L.R.Q., c. I-8.1	Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques	108 , 1994, P.L. 22, a. 1 114.1 , 1994, P.L. 22, a. 2 117 , 1994, P.L. 22, a. 3 125.1 , 1994, P.L. 22, a. 4 149 , 1994, P.L. 22, a. 5
L.R.Q., c. I-9	Loi sur les ingénieurs	5 , 1994, P.L. 140, a. 336 6 , 1994, P.L. 140, a. 337 8 , 1994, P.L. 140, a. 338 9 , 1994, P.L. 140, a. 339 10 , 1994, P.L. 140, a. 340 11 , 1994, P.L. 140, a. 341 14, 15 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 342 16 , 1994, P.L. 140, a. 344 17 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 345 19 , 1994, P.L. 140, a. 346 20 , 1994, P.L. 140, a. 347 22 , 1994, P.L. 140, a. 348
L.R.Q., c. I-10	Loi sur les ingénieurs forestiers	1 , 1994, P.L. 140, a. 349 2 , 1994, P.L. 140, a. 350 6-8 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 351 9 , 1994, P.L. 140, a. 352 13 , 1994, P.L. 140, a. 353 14 , 1994, P.L. 140, a. 354
L.R.Q., c. I-12.1	Loi sur les installations de tuyauterie	2 , 1994, P.L. 3, a. 68
L.R.Q., c. I-13.01	Loi sur les installations électriques	2 , 1994, P.L. 3, a. 68
L.R.Q., c. I-13.02	Loi sur l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	5 , 1994, P.L. 8, a. 25 17 , 1994, P.L. 8, a. 26 18 , 1994, P.L. 8, a. 27 19 , 1994, P.L. 8, a. 28 20 , 1994, P.L. 8, a. 29 23 , 1994, P.L. 8, a. 30 28 , 1994, P.L. 8, a. 31 42 , 1994, P.L. 8, a. 32
L.R.Q., c. I-13.3	Loi sur l'instruction publique	15 , 1994, P.L. 7, a. 33 23, 94 , 1994, P.L. 8, a. 50 204 , 1994, P.L. 17, a. 17 216, 224, 259, 289, 290 , 1994, P.L. 8, a. 50 294, 296 , 1994, P.L. 7, a. 33 300, 432, 466, 467, 473.1, 51, 524, 531, 725 , 1994, P.L. 8, a. 50 727 , 1994, P.L. 2, a. 1
L.R.Q., c. I-14	Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis	1, 4, 12, 16, 22 , 1994, P.L. 8, a. 34, 1994, P.L. 17, a. 18 220, 225, 232, 307, 311, 312, 346, 509, 575, 601, 700, 71, 708, 713 , 1994, P.L. 8, a. 50 721 , 1994, P.L. 2, a. 1 Form. 17 , 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. I-17	Loi sur les investissements universitaires	1, 6.1 , 1994, P.L. 8, a. 50

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. M-1.1	Loi assurant le maintien des services essentiels dans le secteur de la santé et des services sociaux	1, 24 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. M-3	Loi sur les maîtres électriciens	1 , 1994, P.L. 3, a. 68
L.R.Q., c. M-4	Loi sur les maîtres mécaniciens en tuyauterie	1 , 1994, P.L. 3, a. 68
L.R.Q., c. M-5	Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés	21, 38 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. M-6	Loi sur les mécaniciens de machines fixes	2 , 1994, P.L. 3, a. 68
L.R.Q., c. M-8	Loi sur les médecins vétérinaires	1 , 1994, P.L. 140, a. 355 2 , 1994, P.L. 140, a. 357 4 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 358 6 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 359 6.1 , 1994, P.L. 140, a. 360 10-20 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 362 21 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 364 22 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 365 29 , 1994, P.L. 140, a. 366 32, 32.1 , 1994, P.L. 140, a. 367
L.R.Q., c. M-9	Loi médicale	1 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 369 2 , 1994, P.L. 140, a. 370 4 , 1994, P.L. 140, a. 371 7 , 1994, P.L. 140, a. 372 8 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 373 15 , 1994, P.L. 140, a. 374 19 , 1994, P.L. 140, a. 375 20 , 1994, P.L. 34, a. 19; 1994, P.L. 140, a. 376 21 , Ab., 1994, P.L. 34, a. 20 22 , 1994, P.L. 34, a. 21; Ab., 1994, P.L. 140, a. 377 23, 24 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 377 29 , 1994, P.L. 8, a. 50 33 , 1994, P.L. 140, a. 378 34 , 1994, P.L. 140, a. 379 36 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 380 37 , 1994, P.L. 140, a. 381 40.1 , 1994, P.L. 34, a. 22 43 , 1994, P.L. 34, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 382 44 , Ab., 1994, P.L. 34, a. 24 45 , 1994, P.L. 34, a. 25
L.R.Q., c. M-11.1	Loi sur le mérite forestier	4, 9, 11 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. M-12.1	Loi sur les mesureurs de bois	44 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. M-13.1	Loi sur les mines	11, 13 , 1994, P.L. 4, a. 15 122, 156, 164, 206, 232.5, 232.11 , 1994, P.L. 9, a. 75 244 , 1994, P.L. 4, aa. 15, 16 245 , 1994, P.L. 4, a. 16 248, 320, 382 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. M-14	Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	2 , 1994, P.L. 8, a. 50

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. M-15	Loi sur le ministère de l'Éducation et de la Science (<i>Loi sur le ministère de l'Éducation</i>)	Titre , 1994, P.L. 8, a. 33 Préambule , 1994, P.L. 8, a. 34 1 , 1994, P.L. 8, a. 35 1.1 , 1994, P.L. 8, a. 36 1.3 , 1994, P.L. 7, a. 33 2 , 1994, P.L. 8, a. 37 5.1 , Ab., 1994, P.L. 8, a. 38 7 , 1994, P.L. 8, a. 39 13.3 , 1994, P.L. 8, a. 40 13.4 , 1994, P.L. 8, a. 41 18 , 1994, P.L. 2, a. 1
L.R.Q., c. M-15.1	Loi sur le ministère de l'Énergie et des Ressources (<i>Loi sur le ministère des Ressources naturelles</i>)	Titre , 1994, P.L. 4, a. 1 1 , 1994, P.L. 4, a. 2 2 , 1994, P.L. 4, a. 3 3 , 1994, P.L. 4, a. 4 4 , Ab., 1994, P.L. 4, a. 5 12 , 1994, P.L. 4, a. 6 14.1 , 1994, P.L. 4, a. 7 15 , 1994, P.L. 4, a. 8 16 , 1994, P.L. 4, a. 9 17.5 , 1994, P.L. 4, a. 10
L.R.Q., c. M-15.2	Loi sur le ministère de l'Environnement	Remp. , 1994, P.L. 9, a. 16
L.R.Q., c. M-15.3	Loi sur le ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur	Ab. , 1994, P.L. 3, a. 14
L.R.Q., c. M-17	Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie (<i>Loi sur le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie</i>)	Titre , 1994, P.L. 8, a. 1 1 , 1994, P.L. 8, a. 2 2 , 1994, P.L. 8, a. 3 7 , 1994, P.L. 8, a. 4 7.1 , 1994, P.L. 8, a. 5 7.2 , 7.3 , 1994, P.L. 8, a. 6
L.R.Q., c. M-17.1	Loi sur le ministère de la Culture (<i>Loi sur le ministère de la Culture et des Communications</i>)	Titre , 1994, P.L. 6, a. 1 1 , 1994, P.L. 6, a. 2 2 , 1994, P.L. 6, a. 3 9.1 , 1994, P.L. 6, a. 4 10 , 1994, P.L. 6, a. 5 10.1 , 1994, P.L. 6, a. 6 12.1 , 1994, P.L. 6, a. 7 14 , 1994, P.L. 6, a. 8 15 , 1994, P.L. 6, a. 9
L.R.Q., c. M-19.1	Loi sur le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (<i>Loi sur le ministère de la Sécurité du revenu</i>)	Titre , 1994, P.L. 3, a. 8 1 , 1994, P.L. 3, a. 9 2 , 1994, P.L. 3, a. 10 3 , 1994, P.L. 3, a. 11 5.3 , 1994, P.L. 3, a. 12 6 , 1994, P.L. 3, a. 13
L.R.Q., c. M-19.2	Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux	3 , 1994, P.L. 7, a. 31
L.R.Q., c. M-19.3	Loi sur le ministère de la Sécurité publique	9 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. M-21.1	Loi sur le ministère des Affaires internationales (<i>Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles</i>)	Titre , 1994, P.L. 7, a. 1 1 , 1994, P.L. 7, a. 2 2 , 1994, P.L. 7, a. 3 8 , 1994, P.L. 7, a. 4 10 , 1994, P.L. 7, a. 5 18 , 1994, P.L. 7, a. 7 18.1-18.4 , 1994, P.L. 7, a. 8

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. M-21.1	Loi sur le ministère des Affaires internationales (<i>Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles</i>) – Suite	30 , 1994, P.L. 10, a. 41 35.3 , 1994, P.L. 7, a. 9 35.4 , 1994, P.L. 7, a. 10 35.11 , 1994, P.L. 7, a. 11
L.R.Q., c. M-22.1	Loi sur le ministère des Affaires municipales	7.0.1 , 1994, P.L. 3, a. 47 7.1 , 1994, P.L. 9, a. 56
L.R.Q., c. M-23.01	Loi sur le ministère des Approvisionnements et Services	Ab. , 1994, P.L. 10, a. 42
L.R.Q., c. M-23.1	Loi sur le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (<i>Loi sur l'immigration au Québec</i>)	Titre , 1994, P.L. 7, a. 12 1 , Ab. , 1994, P.L. 7, a. 13 2 , 1994, P.L. 7, a. 15 3 , 1994, P.L. 7, a. 17 3.1 , 1994, P.L. 7, a. 18 4 , Ab. , 1994, P.L. 7, a. 21 6 , 1994, P.L. 7, a. 22 9-12 , Ab. , 1994, P.L. 7, a. 23 13-16 , Ab. , 1994, P.L. 7, a. 26 39 , 1994, P.L. 7, a. 28 40 , 1994, P.L. 7, a. 29
L.R.Q., c. M-24	Loi sur le ministère des Communications	Ab. , 1994, P.L. 6, a. 14
L.R.Q., c. M-24.1	Loi sur le ministère des Forêts	Ab. , 1994, P.L. 4, a. 12
L.R.Q., c. M-30	Loi sur le ministère du Conseil exécutif	3.17 , 1994, P.L. 10, a. 43
L.R.Q., c. M-30.1	Loi sur le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	Remp. , 1994, P.L. 9, a. 16
L.R.Q., c. M-31	Loi sur le ministère du Revenu	14.0.1 , 1994, P.L. 15, a. 351 14.8 , 1994, P.L. 15, a. 352 24.0.1 , 1994, P.L. 44, a. 11 35.3 , 1994, P.L. 15, a. 353 59.0.1 , Ab. , 1994, P.L. 15, a. 354 62 , 1994, P.L. 44, a. 12 69 , 1994, P.L. 15, a. 355 69.1 , 1994, P.L. 44, a. 13 93.2 , 1994, P.L. 44, a. 14 94.5 , 1994, P.L. 15, a. 356
L.R.Q., c. M-31.1	Loi sur le ministère du Tourisme	Ab. , 1994, P.L. 8, a. 42
L.R.Q., c. M-32.1	Loi sur le ministère du Travail (<i>Loi sur le ministère de l'Emploi</i>)	Titre , 1994, P.L. 3, a. 1 1 , 1994, P.L. 3, a. 2 2 , 1994, P.L. 3, a. 3 13 , 1994, P.L. 3, a. 4 14 , 1994, P.L. 3, a. 5 14.1 , 1994, P.L. 3, a. 6 15.1 , 1994, P.L. 3, a. 7
L.R.Q., c. M-34	Loi sur les ministères	1 , 1994, P.L. 3, a. 48; 1994, P.L. 4, a. 13; 1994, P.L. 6, a. 15; 1994, P.L. 7, a. 32; 1994, P.L. 8, a. 43; 1994, P.L. 9, a. 57; 1994, P.L. 10, a. 44
L.R.Q., c. M-42	Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal	10 , 14 , 18 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. M-44	Loi sur les musées nationaux	55 , 1994, P.L. 6, a. 34

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. N-1.1	Loi sur les normes du travail	1 , 1994, P.L. 3, a. 49 3 , 1994, P.L. 8, a. 50 6.1 , 1994, P.L. 44, a. 1 29 , 1994, P.L. 44, a. 2 29.1, 29.2 , Ab., 1994, P.L. 44, a. 3 30 , 1994, P.L. 17, a. 23; Ab., 1994, P.L. 44, a. 3 32 , 1994, P.L. 44, a. 4 39 , 1994, P.L. 44, a. 5 39.0.1-39.0.6 , 1994, P.L. 44, a. 6 51.1 , 1994, P.L. 44, a. 7 95 , 1994, P.L. 44, a. 8 117 , Ab., 1994, P.L. 44, a. 9 121 , 1994, P.L. 3, a. 50 170 , 1994, P.L. 44, a. 10
L.R.Q., c. N-2	Loi sur le notariat	1 , 1994, P.L. 140, a. 383 7 , 1994, P.L. 140, a. 384 8 , 1994, P.L. 140, a. 385 9.1 , 1994, P.L. 140, a. 386 15 , 1994, P.L. 140, a. 387 21 , 1994, P.L. 140, a. 388 22 , 1994, P.L. 140, a. 389 41 , 1994, P.L. 140, a. 390 71 , 1994, P.L. 140, a. 391 72 , 1994, P.L. 140, a. 392 74 , 1994, P.L. 140, a. 393 75 , 1994, P.L. 140, a. 394 78 , 1994, P.L. 140, a. 395 81 , 1994, P.L. 140, a. 396 83 , 1994, P.L. 140, a. 397 86 , 1994, P.L. 140, a. 398 93 , 1994, P.L. 140, a. 399 94 , 1994, P.L. 140, a. 400 95 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 401 96 , 1994, P.L. 140, a. 402 97 , 1994, P.L. 140, a. 403 104 , 1994, P.L. 140, a. 404 105 , 1994, P.L. 140, a. 405 107-118 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 406 136 , 1994, P.L. 140, a. 407 161 , 1994, P.L. 140, a. 408
L.R.Q., c. O-5	Loi sur l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse	5 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. O-6	Loi sur les opticiens d'ordonnances	1 , 1994, P.L. 140, a. 409 2 , 1994, P.L. 140, a. 410 4 , 1994, P.L. 140, a. 411 7, 10, 11 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 412 15 , 1994, P.L. 140, a. 413
L.R.Q., c. O-7	Loi sur l'optométrie	1 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 414 2 , 1994, P.L. 140, a. 415 4 , 1994, P.L. 140, a. 416 7 , 1994, P.L. 140, a. 417 10 , 1994, P.L. 140, a. 418 11, 12, 13, 15, 18, 19 , Ab., 1994, P.L. 140, a. 419 19.2 , 1994, P.L. 140, a. 420 25 , 1994, P.L. 140, a. 421

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. O-8.1	Loi sur l'organisation policière	4, 18, 1994, P.L. 8, a. 50 262, 1994, P.L. 13, a. 2 262.1, 262.2, 1994, P.L. 13, a. 3
L.R.Q., c. O-9	Loi sur l'organisation territoriale municipale	67, 68, 108, 109, 162, 163, 187, 206, 207, 210-210.3, 1994, P.L. 4, a. 15 210.39, 1994, P.L. 29, a. 47 281, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. P-7	Loi sur le parc de la Mauricie et ses environs	1, 1994, P.L. 9, a. 76 Ann. A, Ann. B, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. P-8	Loi sur le parc Forillon et ses environs	1, 3, 5, 1994, P.L. 9, a. 76
L.R.Q., c. P-9	Loi sur les parcs	1, 1994, P.L. 9, a. 76
L.R.Q., c. P-9.1	Loi sur les permis d'alcool	111, 1994, P.L. 22, a. 6
L.R.Q., c. P-9.2	Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses	2, 1994, P.L. 8, a. 51 3, 1994, P.L. 9, a. 75; 1994, P.L. 151, a. 30 4, 1994, P.L. 8, a. 51; 1994, P.L. 9, a. 75; 1994, P.L. 151, a. 30 6, 1994, P.L. 9, a. 75 10, 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. P-9.3	Loi sur les pesticides	8, 128, 132, 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. P-10	Loi sur la pharmacie	1, 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 140, a. 422 2, 1994, P.L. 140, a. 423 5, 1994, P.L. 140, a. 424 6, 7, Ab., 1994, P.L. 140, a. 425 8, 1994, P.L. 140, a. 426 10, 1994, P.L. 140, a. 427 11, Ab., 1994, P.L. 140, a. 428 12, 1994, P.L. 140, a. 429 13, Ab., 1994, P.L. 140, a. 430 15, 1994, P.L. 8, a. 50 18, 1994, P.L. 140, a. 431 19, 1994, P.L. 140, a. 432 20, 1994, P.L. 140, a. 433 35, 1994, P.L. 140, a. 434 37, 1994, P.L. 140, a. 435 37.1, 1994, P.L. 140, a. 436
L.R.Q., c. P-12	Loi sur la podiatrie	1, 1994, P.L. 140, a. 437 2, 1994, P.L. 140, a. 438 5, Ab., 1994, P.L. 140, a. 439 6, 1994, P.L. 140, a. 440 9, 10, Ab., 1994, P.L. 140, a. 441 16, 1994, P.L. 140, a. 442 19, Ab., 1994, P.L. 140, a. 443
L.R.Q., c. P-13	Loi de police	79.7, 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. P-16	Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations	42, 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. P-16.1	Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes	4, 1994, P.L. 17, a. 23 22, 30, 1994, P.L. 8, a. 50 38, 1994, P.L. 17, a. 23

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-29	Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments	1, 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. P-30.1	Loi sur la programmation éducative	9, 1994, P.L. 6, a. 16; 1994, P.L. 8, a. 50 10, 1994, P.L. 6, a. 17 13, 1994, P.L. 6, a. 18
L.R.Q., c. P-30.2	Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage	7, 19, 1994, P.L. 9, a. 76
L.R.Q., c. P-34.1	Loi sur la protection de la jeunesse	1, 1994, P.L. 31, a. 1; 1994, P.L. 17, a. 23 2.2, 1994, P.L. 31, a. 2 2.3, 2.4, 1994, P.L. 31, a. 3 3, 1994, P.L. 31, a. 4 4, 1994, P.L. 31, a. 5 7, 1994, P.L. 31, a. 6 8, 1994, P.L. 31, a. 7 9, 1994, P.L. 31, a. 8 10, 1994, P.L. 31, a. 9 11.1, 1994, P.L. 31, a. 10 11.2, 1994, P.L. 31, a. 11 20, 1994, P.L. 31, a. 12 21, 1994, P.L. 31, a. 13 23, 1994, P.L. 8, a. 50 23.1, 1994, P.L. 31, a. 14 26, 1994, P.L. 17, a. 23 27, 1994, P.L. 31, a. 15 31, 1994, P.L. 31, a. 16 31.1, 1994, P.L. 31, a. 17 31.2, 1994, P.L. 31, a. 18 32, 1994, P.L. 31, a. 19 34, 1994, P.L. 31, a. 20 36, 1994, P.L. 17, a. 23 37, 1994, P.L. 31, a. 21 37.1, 1994, P.L. 31, a. 22 38, 1994, P.L. 31, a. 23 38.1, 1994, P.L. 31, a. 24 39, 1994, P.L. 31, a. 25 46, 1994, P.L. 31, a. 26 47, 1994, P.L. 31, a. 27 48, 1994, P.L. 31, a. 28 48.1, 1994, P.L. 17, a. 23 50, 1994, P.L. 31, a. 30 51, 1994, P.L. 31, a. 31 52-53.0.1, 1994, P.L. 31, a. 32 53.1, 1994, P.L. 31, a. 33 54, 55, 1994, P.L. 31, a. 34 56, Ab., 1994, P.L. 31, a. 35 57.1, 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 31, a. 36 57.2, 1994, P.L. 31, a. 37 62, 1994, P.L. 31, a. 38 64, 1994, P.L. 31, a. 39 65, 1994, P.L. 17, a. 23 67, 68, 1994, P.L. 31, a. 40 70, 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 31, a. 41 72.1, 1994, P.L. 31, a. 42 72.3.2, 1994, P.L. 31, a. 43 72.4, 1994, P.L. 31, a. 44

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. P-34.1	Loi sur la protection de la jeunesse – <i>Suite</i>	72.5-72.7 , 1994, P.L. 31, a. 45 74.2 , 1994, P.L. 31, a. 46 76 , 1994, P.L. 31, a. 67 77 , 1994, P.L. 31, a. 47 79 , 1994, P.L. 31, a. 48 83 , 1994, P.L. 31, a. 49 85 , 1994, P.L. 31, a. 50 85.1 , 1994, P.L. 31, a. 51 85.2 , 1994, P.L. 31, a. 52 85.5 , 1994, P.L. 31, a. 53 86 , 1994, P.L. 31, a. 54 87 , 1994, P.L. 31, a. 67 91 , 1994, P.L. 31, a. 55 94 , 1994, P.L. 31, a. 67 95.1 , 1994, P.L. 31, a. 56 96 , 1994, P.L. 31, a. 67 98 , 1994, P.L. 31, a. 57 128 , 1994, P.L. 31, a. 58 129 , 1994, P.L. 31, a. 59 130 , Ab., 1994, P.L. 31, a. 60 131.1 , 1994, P.L. 31, a. 67 132 , 1994, P.L. 31, a. 61 134 , 1994, P.L. 31, a. 62 135 , 1994, P.L. 31, a. 63 135.1 , 1994, P.L. 31, a. 64 135.1.1 , 1994, P.L. 31, a. 65 135.1.3 , 1994, P.L. 31, a. 66
L.R.Q., c. P-35	Loi sur la protection de la santé publique	1, 31 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. P-37	Loi sur la protection des arbres	1 , 1994, P.L. 4, a. 16; 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. P-38.01	Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics	4 , 1994, P.L. 17, a. 23 6 , 1994, P.L. 7, a. 33 7 , 1994, P.L. 17, a. 23 10, 36 , 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. P-40.1	Loi sur la protection du consommateur	1 , 1994, P.L. 3, a. 69 188 , 1994, P.L. 7, a. 33; 1994, P.L. 135, a. 78
L.R.Q., c. P-41	Loi sur la protection du malade mental	1 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. P-41.1	Loi sur la protection du territoire agricole	33 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. P-43	Loi sur la provocation artificielle de la pluie	1 , 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. Q-2	Loi sur la qualité de l'environnement	1 , 1994, P.L. 9, a. 58; 1994, P.L. 151, a. 1 2 , 1994, P.L. 9, a. 59 29.1 , 1994, P.L. 151, a. 2 31 , 1994, P.L. 151, aa. 3, 15 31.12 , 1994, P.L. 151, a. 4 31.34 , 1994, P.L. 151, a. 5 54-58 , 1994, P.L. 151, a. 7 59 , Ab., 1994, P.L. 151, a. 7 60 , 1994, P.L. 151, a. 8 61 , 1994, P.L. 151, a. 9 64 , Ab., 1994, P.L. 151, a. 10 64.1 , 1994, P.L. 151, a. 11 64.2-64.13 , Ab., 1994, P.L. 151, a. 11 66 , 1994, P.L. 151, a. 12 68.1 , 1994, P.L. 151, a. 13

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. Q-2	Loi sur la qualité de l'environnement – <i>Suite</i>	69 , Ab., 1994, P.L. 151, a. 14 70 , 1994, P.L. 151, aa. 15, 16 93 , 1994, P.L. 17, a. 23 96 , 1994, P.L. 151, a. 17 104 , 1994, P.L. 151, a. 18 108.1 , 116.1 , 118.4 , 1994, P.L. 9, a. 60 122.3 , 1994, P.L. 151, a. 19 124 , 1994, P.L. 151, a. 20 124.01 , 1994, P.L. 151, a. 21 126 , 1994, P.L. 4, a. 15 144 , 178 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. R-0.2	Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès	33 , 37 , 40 , 48.1 , 118 , 182 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. R-2.2	Loi sur le recouvrement de certaines créances	67 , 1994, P.L. 3, a. 69
L.R.Q., c. R-3.1	Loi favorisant la réforme du cadastre québécois	1-4 , 6-8 , 8.2 , 10 , 63 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. R-5	Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec	2.1 , 1994, P.L. 3, a. 67; 1994, P.L. 125, a. 21 16.1 , 16.2 , 1994, P.L. 125, a. 22 20 , 1994, P.L. 125, a. 23 22.2 , 1994, P.L. 3, a. 67 33.1 , 1994, P.L. 15, a. 357 34.1.4 , 1994, P.L. 15, a. 358
L.R.Q., c. R-8.01	Loi sur la Régie des télécommunications	12 , 1994, P.L. 6, a. 19 98 , 1994, P.L. 6, a. 20
L.R.Q., c. R-8.02	Loi sur la Régie du gaz naturel	101 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. R-8.2	Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic	1 , 1994, P.L. 17, a. 23 31 , 33 , 35 , 1994, P.L. 8, a. 50 36 , 1994, P.L. 17, a. 23 43 , 1994, P.L. 8, a. 50 46 , 50 , 62 , 96 , 1994, P.L. 3, a. 66 Ann. B , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. R-9	Loi sur le régime de rentes du Québec	12 , 37 , 39 , 40.3 , 1994, P.L. 3, a. 67 81 , 1994, P.L. 17, a. 23 145 , 218 , 228 , 229 , 230 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. R-9.1	Loi sur le régime de retraite de certains enseignants	31 , 1994, P.L. 13, a. 4 59.1 , 1994, P.L. 13, a. 5
L.R.Q., c. R-9.2	Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels	132.1 , 1994, P.L. 13, a. 6 141 , 1994, P.L. 13, a. 8 142 , 1994, P.L. 13, a. 9 143 , 1994, P.L. 13, a. 10
L.R.Q., c. R-10	Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics	84 , 1994, P.L. 13, a. 11 86 , 1994, P.L. 13, a. 12 87 , 1994, P.L. 13, a. 13 91 , 1994, P.L. 13, a. 14 180 , 1994, P.L. 13, a. 15 181 , 1994, P.L. 13, a. 17 182 , 1994, P.L. 13, a. 18 183 , 1994, P.L. 13, a. 20 205 , 1994, P.L. 13, a. 21

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. R-10	Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics - Suite	216.1 , 1994, P.L. 13, a. 22 Ann. I , 1994, P.L. 14, a. 49; 1994, P.L. 23, a. 42; 1994, P.L. 135, a. 79 Ann. II , 1994, P.L. 13, a. 23; 1994, P.L. 17, a. 23 Ann. II.2 , Ann. III.1 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. R-11	Loi sur le régime de retraite des enseignants	10.1 , 1994, P.L. 13, a. 24
L.R.Q., c. R-12	Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires	111.0.1 , 1994, P.L. 13, a. 25 Ann. III , 1994, P.L. 8, a. 50 Ann. IV.1 , 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. R-13	Loi sur le régime des eaux	1, 2 , 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 9, a. 61 2.2 , 1994, P.L. 9, a. 62 7, 8, 23, 24, 34, 35 , 1994, P.L. 9, a. 63 40 , 1994, P.L. 4, a. 15; 1994, P.L. 9, a. 63 41, 58, 59, 65 , 1994, P.L. 9, a. 63 68, 69.3, 70 , 1994, P.L. 4, a. 15 73, 74, 81, 84 , 1994, P.L. 9, a. 63 Form. 1-3 , 1994, P.L. 9, a. 63
L.R.Q., c. R-13.1	Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie James et du Nouveau-Québec	1, 56, 83, 84, 86, 89, 148, 167, 168, 170, 173 , 1994, P.L. 4, a. 15 174 , 1994, P.L. 4, a. 16 191.38, 191.62, 191.63, 191.65, 191.68 , 1994, P.L. 4, a. 15 191.69 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. R-15.1	Loi sur les régimes complémentaires de retraite	36 , 1994, P.L. 20, a. 1 54 , 1994, P.L. 20, a. 2 58 , 1994, P.L. 20, a. 3 60 , 1994, P.L. 20, a. 4 82.1 , 1994, P.L. 20, a. 5 88 , 1994, P.L. 20, a. 6 110.1 , 1994, P.L. 20, a. 7 127 , 1994, P.L. 20, a. 8 134 , 1994, P.L. 20, a. 9 140 , 1994, P.L. 20, a. 10 154 , 1994, P.L. 20, a. 11 157 , 1994, P.L. 20, a. 12 161 , 1994, P.L. 20, a. 13 161.1, 161.2 , 1994, P.L. 20, a. 14 166 , 1994, P.L. 20, a. 15 173 , 1994, P.L. 20, a. 16 211 , 1994, P.L. 20, a. 17 212 , 1994, P.L. 20, a. 18 213 , Ab., 1994, P.L. 20, a. 18 226 , 1994, P.L. 20, a. 19 230.7 , 1994, P.L. 20, a. 20 240.1 , 1994, P.L. 20, a. 21 240.2 , 1994, P.L. 20, a. 22 240.3 , 1994, P.L. 20, a. 23 243.7 , 1994, P.L. 3, a. 67 244 , 1994, P.L. 20, a. 24 247.1 , 1994, P.L. 20, a. 25 294 , 1994, P.L. 20, a. 26 300.1 , 1994, P.L. 20, a. 27

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. R-15.1	Loi sur les régimes complémentaires de retraite - <i>Suite</i>	307 , 1994, P.L. 20, a. 28 307.1 , 1994, P.L. 20, a. 29 311.4 , 1994, P.L. 20, a. 30 321 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. R-18.1	Loi sur les règlements	3 , 1994, P.L. 17, a. 23; 1994, P.L. 135, a. 80
L.R.Q., c. R-20	Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main- d'oeuvre dans l'industrie de la construction	1 , 1994, P.L. 3, a. 51 3.2 , 1994, P.L. 3, a. 52; 1994, P.L. 8, a. 50 3.11 , 1994, P.L. 3, a. 53 3.12 , 1994, P.L. 3, a. 54; 1994, P.L. 8, a. 50 19 , 1994, P.L. 17, a. 23 85.2 , 85.3 , 1994, P.L. 3, a. 54 85.4 , 1994, P.L. 8, a. 50 122 , 1994, P.L. 3, a. 55 123.2 , 1994, P.L. 3, a. 56 126.1 , 1994, P.L. 3, a. 57
L.R.Q., c. R-20.1	Loi sur le remboursement d'impôts fonciers	1 , 1994, P.L. 15, a. 359; 1994, P.L. 17, a. 23 1.0.1 , 1994, P.L. 15, a. 360 1.2 , 1994, P.L. 15, a. 361 5 , 1994, P.L. 15, a. 362 10.2 , 1994, P.L. 15, a. 363
L.R.Q., c. S-2.1	Loi sur la santé et la sécurité du travail	1 , 110 , 117 , 127 , 129 , 1994, P.L. 17, a. 23 167 , 1994, P.L. 8, a. 50 168 , 1994, P.L. 17, a. 23 174 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. S-3	Loi sur la sécurité dans les édifices publics	10 , 1994, P.L. 3, a. 58 36 , 1994, P.L. 3, a. 59 39 , 1994, P.L. 3, a. 59; 1994, P.L. 5, a. 1; 1994, P.L. 17, a. 23 42 , 1994, P.L. 3, a. 59 44 , 1994, P.L. 3, a. 60
L.R.Q., c. S-3.1	Loi sur la sécurité dans les sports	17 , 1994, P.L. 9, a. 64 46.8 , 1994, P.L. 17, a. 23 73 , 1994, P.L. 9, a. 65
L.R.Q., c. S-3.1.1	Loi sur la sécurité du revenu	10 , 25 , 52 , 58 , 69 , 141 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. S-3.2	Loi sur la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs criss bénéficiaires de la Convention de la Baie James et du Nord québécois	1 , 29 , 60 , 1994, P.L. 3, a. 67
L.R.Q., c. S-4	Loi sur le Service des achats du gouvernement	1 , 1994, P.L. 10, a. 45 2 , 1994, P.L. 10, a. 46 3 , 1994, P.L. 10, a. 47 3.1 , Ab., 1994, P.L. 10, a. 48
L.R.Q., c. S-4.1	Loi sur les services de garde à l'enfance	7 , 1994, P.L. 17, a. 23 41.6 , 1994, P.L. 17, a. 19 51 , 1994, P.L. 8, a. 50 69 , 1994, P.L. 17, a. 23

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. S-4.2	Loi sur les services de santé et les services sociaux	88-91, 110 , 1994, P.L. 8, a. 50 111 , 1994, P.L. 17, a. 1 128 , 1994, P.L. 17, a. 2 262.1 , 1994, P.L. 17, a. 3 471 , 1994, P.L. 17, a. 4 488.1 , 1994, P.L. 10, a. 49 508 , 1994, P.L. 17, a. 5 619.72, 619.73 , 1994, P.L. 17, a. 6
L.R.Q., c. S-5	Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et inuit (<i>Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris</i>)	Titre , 1994, P.L. 17, a. 20 1.1 , 1994, P.L. 17, a. 21 125 , 1994, P.L. 8, a. 50 149.32.1 , 1994, P.L. 17, a. 22
L.R.Q., c. S-10.1	Loi sur la Société de développement des Naskapis	33 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. S-11.01	Loi sur la Société de développement industriel du Québec	1, 5, 7 , 1994, P.L. 8, a. 51 8.1 , 1994, P.L. 27, a. 1 32.1, 41 , 1994, P.L. 8, a. 51 46 , 1994, P.L. 27, a. 2 47, 52 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-11.02	Loi sur la Société de la Maison des sciences et des techniques	27 , 1994, P.L. 8, a. 44 37 , 1994, P.L. 8, a. 45
L.R.Q., c. S-11.03	Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal	27, 42 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. S-11.04	Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain	4, 35 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-11.1	Loi sur la Société de radio-télévision du Québec	6 , 1994, P.L. 8, a. 50 28 , 1994, P.L. 6, a. 21
L.R.Q., c. S-12	Loi sur la Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec	19, 19.1, 25, 28 , 1994, P.L. 4, a. 16
L.R.Q., c. S-13	Loi sur la Société des alcools du Québec	19.1 , 1994, P.L. 22, a. 7 20.2, 30, 34.1, 37 , 1994, P.L. 8, a. 51 38 , 1994, P.L. 22, a. 8 39 , 1994, P.L. 22, a. 9 39.2 , 1994, P.L. 22, a. 10 55.7 , 1994, P.L. 22, a. 11 59, 61 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-13.01	Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec	54 , 1994, P.L. 8, a. 46
L.R.Q., c. S-14.01	Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec	27, 40 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. S-14.1	Loi sur la Société du Palais des congrès de Montréal	27 , 1994, P.L. 8, a. 47 30 , 1994, P.L. 8, a. 48
L.R.Q., c. S-16.001	Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	45, 49, 55, 62, 63 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-16.01	Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	1, 20 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-16.1	Loi sur la Société Eeyou de la Baie-James	52 , 1994, P.L. 4, a. 15

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. S-17	Loi sur la Société générale de financement du Québec	10, 15, 17 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-17.01	Loi sur la Société générale des industries culturelles	5 , 1994, P.L. 6, a. 22 15 , 1994, P.L. 6, a. 23 21 , 1994, P.L. 6, a. 24 21.1 , 1994, P.L. 6, a. 25 24 , 1994, P.L. 6, a. 26 26 , 1994, P.L. 6, a. 27 27 , 1994, P.L. 6, a. 28 29 , 1994, P.L. 6, a. 29 33 , 1994, P.L. 6, a. 30 Remp. , 1994, P.L. 14, a. 64
L.R.Q., c. S-17.2	Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal	4, 28 , 1994, P.L. 8, aa. 50, 51
L.R.Q., c. S-18.1	Loi sur la Société Makivik	42 , 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. S-18.2	Loi sur la Société nationale de l'amiante	18, 57, 61 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. S-18.2.1	Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux	21 , 1994, P.L. 9, a. 66 27 , 1994, P.L. 9, a. 67 27.1 , 1994, P.L. 9, a. 68 37 , 1994, P.L. 9, a. 69 38 , 1994, P.L. 9, a. 70 46 , 1994, P.L. 9, a. 71
L.R.Q., c. S-19	Loi sur la Société québécoise d'exploration minière	21.1-21.4 , Ab., 1994, P.L. 42, a. 6 23, 25, 29 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. S-20	Loi sur la Société québécoise d'information juridique	3 , 1994, P.L. 10, a. 50 23 , 1994, P.L. 10, a. 51
L.R.Q., c. S-22	Loi sur la Société québécoise d'initiatives pétrolières	20, 26 , 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. S-22.001	Loi sur la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre	5 , 1994, P.L. 8, a. 50 17 , 1994, P.L. 3, a. 61 18 , 1994, P.L. 3, a. 62 93 , 1994, P.L. 3, a. 63 96 , 1994, P.L. 3, a. 64
L.R.Q., c. S-22.01	Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage	20 , 1994, P.L. 151, a. 31
L.R.Q., c. S-29.1	Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise	17 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-32.01	Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs	49 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. S-32.1	Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma	76 , 1994, P.L. 6, a. 34
L.R.Q., c. S-34	Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel	1, 8, 14, 16, 18, 26, 30 , 1994, P.L. 8, a. 51
L.R.Q., c. S-40	Loi sur les syndicats professionnels	25 , 1994, P.L. 3, a. 66

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-0.1	Loi sur la taxe de vente du Québec	<p>1, 1994, P.L. 15, a. 364; 1994, P.L. 17, a. 23</p> <p>12.1, 1994, P.L. 15, a. 365</p> <p>16, 1994, P.L. 15, a. 367</p> <p>17.4-17.6, 1994, P.L. 15, a. 369</p> <p>18, 1994, P.L. 15, a. 370</p> <p>21, 1994, P.L. 15, a. 371</p> <p>22.1, 1994, P.L. 15, a. 372</p> <p>24, Ab., 1994, P.L. 15, a. 373</p> <p>24.1, 24.2, 1994, P.L. 15, a. 374</p> <p>26, 1994, P.L. 15, a. 376</p> <p>31, 1994, P.L. 15, a. 377</p> <p>31.1, 1994, P.L. 15, a. 378</p> <p>32, 1994, P.L. 15, a. 379</p> <p>32.1, 1994, P.L. 15, a. 380</p> <p>34.2, 1994, P.L. 15, a. 381</p> <p>34.4, 1994, P.L. 15, a. 382</p> <p>35, 1994, P.L. 15, a. 383</p> <p>36, 1994, P.L. 15, a. 384</p> <p>37, 38, Ab., 1994, P.L. 15, a. 385</p> <p>39.1, 39.2, 1994, P.L. 15, a. 386</p> <p>40, 41, 1994, P.L. 15, a. 387</p> <p>41.1-41.6, 1994, P.L. 15, a. 388</p> <p>42, Ab., 1994, P.L. 15, a. 389</p> <p>42.1-42.6, 1994, P.L. 15, a. 390</p> <p>43-47, 1994, P.L. 15, a. 391</p> <p>48, 1994, P.L. 15, a. 392</p> <p>48.1, 1994, P.L. 15, a. 393</p> <p>49, 1994, P.L. 15, a. 394</p> <p>51.1, 1994, P.L. 15, a. 395</p> <p>55, 1994, P.L. 15, a. 396</p> <p>58, 1994, P.L. 15, a. 397</p> <p>58.1-58.3, 1994, P.L. 15, a. 398</p> <p>59, Ab., 1994, P.L. 15, a. 399</p> <p>62.1, 1994, P.L. 15, a. 400</p> <p>69.1, 69.2, 1994, P.L. 15, a. 401</p> <p>70, Ab., 1994, P.L. 15, a. 402</p> <p>72, 73, 74, Ab., 1994, P.L. 15, a. 403</p> <p>75, 1994, P.L. 15, a. 404</p> <p>75.1, 75.2, 1994, P.L. 15, a. 405</p> <p>76, 1994, P.L. 15, a. 406</p> <p>77, 1994, P.L. 15, a. 407</p> <p>80, 1994, P.L. 15, a. 408</p> <p>80.3, 1994, P.L. 15, a. 409</p> <p>81, 1994, P.L. 15, a. 410</p> <p>94-97, 1994, P.L. 15, a. 411</p> <p>97.1-97.3, 1994, P.L. 15, a. 412</p> <p>98, 99, 1994, P.L. 15, a. 413</p> <p>99.1, 1994, P.L. 15, a. 414</p> <p>100, 101, 1994, P.L. 15, a. 415</p> <p>101.1, 1994, P.L. 15, a. 416</p> <p>102, 1994, P.L. 15, a. 417</p> <p>106.1, 106.2, 1994, P.L. 15, a. 418</p> <p>107, 1994, P.L. 15, a. 419</p> <p>108, 1994, P.L. 15, a. 420; 1994, P.L. 17, a. 23</p> <p>119.1, 1994, P.L. 15, a. 421</p> <p>120, 1994, P.L. 15, a. 422</p> <p>125, 1994, P.L. 15, a. 423</p> <p>126.1, 1994, P.L. 15, a. 424</p> <p>127, 1994, P.L. 15, a. 425</p> <p>128, 1994, P.L. 8, a. 50; 1994, P.L. 15, a. 425</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-0.1	Loi sur la taxe de vente du Québec – <i>Suite</i>	<p>129, 1994, P.L. 8, a. 50; Ab., 1994, P.L. 15, a. 426</p> <p>135, 1994, P.L. 15, a. 427</p> <p>137, 1994, P.L. 15, a. 428</p> <p>139, 1994, P.L. 15, a. 429</p> <p>140.1, 1994, P.L. 15, a. 430</p> <p>141, 1994, P.L. 15, a. 431</p> <p>143, 1994, P.L. 15, a. 432</p> <p>146, 1994, P.L. 15, a. 433</p> <p>148, 1994, P.L. 15, a. 434</p> <p>158, Ab., 1994, P.L. 15, a. 435</p> <p>159, 1994, P.L. 15, a. 436</p> <p>160, 1994, P.L. 15, a. 437</p> <p>162, 1994, P.L. 15, a. 438</p> <p>163, 1994, P.L. 15, a. 439</p> <p>165, 166, 1994, P.L. 15, a. 440</p> <p>168, 1994, P.L. 15, a. 441</p> <p>169.1, 169.2, 1994, P.L. 15, a. 442</p> <p>170, 1994, P.L. 15, a. 443</p> <p>172.1, 1994, P.L. 15, a. 444</p> <p>174, 1994, P.L. 15, a. 446</p> <p>176, 1994, P.L. 15, a. 447</p> <p>177, 1994, P.L. 15, a. 448</p> <p>177.1, 1994, P.L. 15, a. 449</p> <p>178, 1994, P.L. 15, a. 450</p> <p>179, 1994, P.L. 15, a. 451</p> <p>180.1, 1994, P.L. 15, a. 452</p> <p>185, 1994, P.L. 15, a. 453</p> <p>191, 1994, P.L. 15, a. 454</p> <p>191.1-191.11, 1994, P.L. 15, a. 455</p> <p>193, 1994, P.L. 15, a. 456</p> <p>197, 1994, P.L. 15, a. 457</p> <p>198, 1994, P.L. 15, a. 458</p> <p>199, 1994, P.L. 15, a. 459</p> <p>199.1-199.4, 1994, P.L. 15, a. 460</p> <p>199.4, Ab., 1994, P.L. 15, a. 461</p> <p>200, Ab., 1994, P.L. 15, a. 462</p> <p>201, 1994, P.L. 15, a. 463</p> <p>202, 1994, P.L. 15, a. 464</p> <p>203, 1994, P.L. 15, a. 465</p> <p>206.3.1, 1994, P.L. 15, a. 466</p> <p>206.6, 1994, P.L. 15, a. 467</p> <p>207, 1994, P.L. 15, a. 468</p> <p>209, 1994, P.L. 15, a. 469</p> <p>210.1-210.5, 1994, P.L. 15, a. 470</p> <p>211, 1994, P.L. 15, a. 471</p> <p>213, 1994, P.L. 15, a. 472</p> <p>215, 1994, P.L. 15, a. 473</p> <p>216, 1994, P.L. 15, a. 474</p> <p>217, 1994, P.L. 15, a. 475</p> <p>217.1, 1994, P.L. 15, a. 476</p> <p>220, 1994, P.L. 15, a. 477</p> <p>222.1-222.5, 1994, P.L. 15, a. 478</p> <p>223, 1994, P.L. 15, a. 479</p> <p>224, 1994, P.L. 15, a. 480</p> <p>225, 1994, P.L. 15, a. 481</p> <p>226, 1994, P.L. 15, a. 482</p> <p>229, 1994, P.L. 15, a. 483</p> <p>230, 231, 1994, P.L. 15, a. 484</p> <p>231.1, 1994, P.L. 15, a. 485</p> <p>233, 234, 1994, P.L. 15, a. 486</p> <p>235, 1994, P.L. 15, a. 487</p> <p>237, 1994, P.L. 15, a. 488</p> <p>237.1-237.4, 1994, P.L. 15, a. 489</p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-0.1	Loi sur la taxe de vente du Québec – <i>Suite</i>	<p> 238, 1994, P.L. 15, a. 490 238.1, 1994, P.L. 15, a. 491 239, 1994, P.L. 15, a. 492 239.1-239.2, 1994, P.L. 15, a. 493 241, 1994, P.L. 15, a. 494 242, 1994, P.L. 15, a. 495 243, 1994, P.L. 15, a. 496 244, 1994, P.L. 15, a. 497 244.1, 1994, P.L. 15, a. 498 247, 1994, P.L. 15, a. 499 249, 1994, P.L. 15, a. 500 250, 1994, P.L. 15, a. 501 251, 1994, P.L. 15, a. 502 252, 1994, P.L. 15, a. 503 253, 1994, P.L. 15, a. 504 255-259, 1994, P.L. 15, a. 505 261-268, 1994, P.L. 15, a. 506 269-271, Ab., 1994, P.L. 15, a. 507 272, 273, 1994, P.L. 15, a. 508 275, 1994, P.L. 15, a. 509 279, 1994, P.L. 15, a. 510 287, 1994, P.L. 15, a. 511 288, Ab., 1994, P.L. 15, a. 512 290, 1994, P.L. 15, a. 513 291, Ab., 1994, P.L. 15, a. 514 292, 1994, P.L. 15, a. 515 293, 1994, P.L. 15, a. 516 294, 1994, P.L. 15, a. 517 295, 1994, P.L. 15, a. 518 297.1-297.15, 1994, P.L. 15, a. 519 298-300, 1994, P.L. 15, a. 520 300.1, 300.2, 1994, P.L. 15, a. 521 301, 1994, P.L. 15, a. 522 301.1-301.3, 1994, P.L. 15, a. 523 302, 1994, P.L. 15, a. 524 304, 1994, P.L. 15, a. 525 304.1, 304.2, 1994, P.L. 15, a. 526 305-307, 1994, P.L. 15, a. 527 308, Ab., 1994, P.L. 15, a. 528 309, 1994, P.L. 15, a. 529 310-312, 1994, P.L. 15, a. 530 312.1, 1994, P.L. 15, a. 531 313, 314, 1994, P.L. 15, a. 532 314.1, 1994, P.L. 15, a. 533 315, 316, 1994, P.L. 15, a. 534 317, Ab., 1994, P.L. 15, a. 535 317.1-317.3, 1994, P.L. 15, a. 536 318, 1994, P.L. 15, a. 537 318.1, 1994, P.L. 15, a. 538 319-321, 1994, P.L. 15, a. 539 322, Ab., 1994, P.L. 15, a. 540 323, 1994, P.L. 15, a. 541 323.1-323.3, 1994, P.L. 15, a. 542 324, 1994, P.L. 15, a. 543 324.1-324.6, 1994, P.L. 15, a. 544 326, 1994, P.L. 15, a. 545 329, 1994, P.L. 15, a. 546 331, 1994, P.L. 15, a. 547 332, 1994, P.L. 15, a. 548 333.1, 1994, P.L. 15, a. 549 334-336, 1994, P.L. 15, a. 550 337.1, 1994, P.L. 15, a. 551 337.2-341.9, 1994, P.L. 15, a. 552 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-0.1	Loi sur la taxe de vente du Québec – <i>Suite</i>	<p> 346, 1994, P.L. 15, a. 553 346.1-346.4, 1994, P.L. 15, a. 554 347, 348, 1994, P.L. 15, a. 555 350.1-350.42, 1994, P.L. 15, a. 556 351, 1994, P.L. 15, a. 558 353.1-353.6, 1994, P.L. 15, a. 559 353.3-353.5, Ab., 1994, P.L. 15, a. 560 354, 1994, P.L. 15, a. 561 354.1, 1994, P.L. 15, a. 562 355, 1994, P.L. 15, a. 563 355.1-355.3, 1994, P.L. 15, a. 564 356, 1994, P.L. 15, a. 565 356.1, 1994, P.L. 15, a. 566 357, 1994, P.L. 15, a. 567 357.1-357.6, 1994, P.L. 15, a. 568 358-360, 1994, P.L. 15, a. 569 360.1-360.4, 1994, P.L. 15, a. 570 362, 362.1, 1994, P.L. 15, a. 571 370.1-370.4, 1994, P.L. 15, a. 572 378.1-378.3, 1994, P.L. 15, a. 573 379, 1994, P.L. 15, a. 574 383, 1994, P.L. 15, a. 575 384, Ab., 1994, P.L. 15, a. 576 386, 1994, P.L. 15, a. 577 386.1, 1994, P.L. 15, a. 578 387-389, 1994, P.L. 15, a. 579 390, Ab., 1994, P.L. 15, a. 580 391-397, 1994, P.L. 15, a. 581 400, 1994, P.L. 15, a. 582 402, 1994, P.L. 15, a. 583 402.0.1, 402.0.2, 1994, P.L. 15, a. 584 403, 1994, P.L. 15, a. 585 404, 1994, P.L. 15, a. 586 405, 1994, P.L. 15, a. 587 407, 1994, P.L. 15, a. 588 407.1, 1994, P.L. 15, a. 589 409, 410, 1994, P.L. 15, a. 590 410.1, 1994, P.L. 15, a. 591 411, 1994, P.L. 15, a. 592 411.1, 1994, P.L. 15, a. 593 415.1, 1994, P.L. 15, a. 594 417, 1994, P.L. 15, a. 595 417.1, 417.2, 1994, P.L. 15, a. 596 418, 1994, P.L. 15, a. 597 428, 429, 1994, P.L. 15, a. 598 429.1, 1994, P.L. 15, a. 599 430, 1994, P.L. 15, a. 600 432, 1994, P.L. 15, a. 601 433, Ab., 1994, P.L. 15, a. 602 434, 1994, P.L. 15, a. 603 437, 1994, P.L. 15, a. 604 438, 439, 1994, P.L. 15, a. 605 440, Ab., 1994, P.L. 15, a. 606 443, 1994, P.L. 15, a. 607 449, 1994, P.L. 15, a. 608 451, 452, 1994, P.L. 15, a. 609 453, 1994, P.L. 15, a. 610 454, 1994, P.L. 15, a. 611 454.1-454.3, 1994, P.L. 15, a. 612 455, 1994, P.L. 15, a. 613 455.1, 1994, P.L. 15, a. 614 </p>

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. T-0.1	Loi sur la taxe de vente du Québec – <i>Suite</i>	456, 1994, P.L. 15, a. 615 458.1-458.5, 1994, P.L. 15, a. 617 458.6, 1994, P.L. 15, a. 618 459, 1994, P.L. 15, a. 619 459.1-459.5, 1994, P.L. 15, a. 620 460, 1994, P.L. 15, a. 621 460.1, Ab., 1994, P.L. 15, a. 622 461, 462, 1994, P.L. 15, a. 623 462.1-462.3, 1994, P.L. 15, a. 624 463, Ab., 1994, P.L. 15, a. 625 464-468, 1994, P.L. 15, a. 627 470, 1994, P.L. 15, a. 628 472, 1994, P.L. 15, a. 629 527, 1994, P.L. 15, a. 630 620, 1994, P.L. 15, a. 631 621, 1994, P.L. 15, a. 632 622, 1994, P.L. 15, a. 633 639, 1994, P.L. 15, a. 634 640, 1994, P.L. 15, a. 635 643.1-643.3, 1994, P.L. 15, a. 636 663, 1994, P.L. 15, a. 637 664-669, 1994, P.L. 15, a. 638 669.1, 1994, P.L. 15, a. 639 670, 1994, P.L. 15, a. 640 674.5, 674.6, 1994, P.L. 15, a. 641 677, 1994, P.L. 15, a. 642 685, 1994, P.L. 15, a. 643
L.R.Q., c. T-1	Loi concernant la taxe sur les carburants	2, 1994, P.L. 15, a. 645
L.R.Q., c. T-4	Loi concernant la taxe sur les télécommunications	5, 1994, P.L. 15, a. 646
L.R.Q., c. T-5	Loi sur les techniciens en radiologie (<i>Loi sur les technologues en radiologie</i>)	Titre, 1994, P.L. 140, a. 444 1, 1994, P.L. 140, a. 445 2, 1994, P.L. 140, a. 447 4, 1994, P.L. 140, a. 448 6, Ab., 1994, P.L. 140, a. 449 7, 1994, P.L. 140, a. 450 8, 1994, P.L. 140, a. 451 9, 10, Ab., 1994, P.L. 140, a. 452 11, 1994, P.L. 140, a. 453 12, 1994, P.L. 140, a. 454
L.R.Q., c. T-7.1	Loi sur les terres agricoles du domaine public	55, 56.1, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. T-8.1	Loi sur les terres du domaine public	3, 98, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. T-11	Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux	1, 2, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. T-11.01	Loi sur la transformation des produits marins	3, 1994, P.L. 17, a. 23
L.R.Q., c. T-11.1	Loi sur le transport par taxi	2, 1994, P.L. 7, a. 33
L.R.Q., c. T-12	Loi sur les transports	1, 1994, P.L. 6, a. 31
L.R.Q., c. U-1	Loi sur l'Université du Québec	1, 59, 1994, P.L. 8, a. 50
L.R.Q., c. U-1.1	Loi sur l'utilisation des produits pétroliers	5, 82, 1994, P.L. 4, a. 15
L.R.Q., c. V-1.1	Loi sur les valeurs mobilières	41, 1994, P.L. 17, a. 23 256, 1994, P.L. 4, a. 15

Référence	TITRE	Modifications
L.R.Q., c. V-5.1	Loi sur les villages cris et le village naskapi	21 , 1994, P.L. 9, a. 75
L.R.Q., c. V-6.1	Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik	20 , 1994, P.L. 9, a. 75 168, 353 , 1994, P.L. 7, a. 33 379 , 1994, P.L. 3, a. 65
1929, c. 95	Charte de la Ville de Québec	185 , 1994, P.L. 26, a. 102 265 , 1994, P.L. 26, a. 103 266 , 1994, P.L. 26, a. 104 267 , 1994, P.L. 26, a. 105 274 , 1994, P.L. 26, a. 106 295a , 1994, P.L. 26, a. 107 336 , 1994, P.L. 26, a. 108 336a , 1994, P.L. 26, a. 109 352 , 1994, P.L. 26, a. 110 429 , 1994, P.L. 26, a. 111 520a , 1994, P.L. 26, a. 112 556b, 556c , 1994, P.L. 26, a. 113 629 , Ab., 1994, P.L. 26, a. 114
1959-1960, c. 102	Charte de la Ville de Montréal	520 , 1994, P.L. 26, a. 115 522 , 1994, P.L. 26, a. 116 524 , 1994, P.L. 26, a. 117 525a , 1994, P.L. 26, a. 118 528 , 1994, P.L. 26, a. 119 551 , 1994, P.L. 26, a. 120 610d , 1994, P.L. 26, a. 121 775 , 1994, P.L. 26, a. 122 776 , 1994, P.L. 26, a. 123 808 , 1994, P.L. 26, a. 124 878 , 1994, P.L. 26, a. 126 879 , 1994, P.L. 26, a. 127 880 , 1994, P.L. 26, a. 128 881 , 1994, P.L. 26, a. 129 882 , 1994, P.L. 26, a. 130 883 , 1994, P.L. 26, a. 131 901 , 1994, P.L. 26, a. 132 905 , 1994, P.L. 26, a. 133 905.2 , 1994, P.L. 26, a. 134 909 , 1994, P.L. 26, a. 135 1001 , 1994, P.L. 26, a. 136 1004 , 1994, P.L. 26, a. 137 1005 , 1994, P.L. 26, a. 138 1006 , 1994, P.L. 26, a. 139 1048 , 1994, P.L. 26, a. 140 1049 , 1994, P.L. 26, a. 141 1179.1, 1179.2 , 1994, P.L. 26, a. 142 Form. 33 , 1994, P.L. 26, a. 143
1975, c. 57	Loi sur la mise en tutelle de certains syndicats	1 , 1994, P.L. 3, a. 66
1984, c. 42	Loi sur la Société de transport de la Ville de Laval	49 , 1994, P.L. 7, a. 33
1985, c. 32	Loi sur la Société de transport de la rive sud de Montréal	62 , 1994, P.L. 7, a. 33
1990, c. 55	Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique	12 , 1994, P.L. 17, a. 23
1991, c. 25	Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	142 , 1994, P.L. 15, a. 647

Référence	TITRE	Modifications
1993, c. 16	Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	246 , 1994, P.L. 15, a. 648 365 , Ab., 1994, P.L. 15, a. 649
1993, c. 17	Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé	98 , 1994, P.L. 6, a. 32
1993, c. 26	Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et modifiant certaines dispositions législatives	5, 13, 22, 47 , 1994, P.L. 8, a. 50
1993, c. 32	Loi sur les réserves écologiques	2 , 1994, P.L. 9, a. 72 4 , 1994, P.L. 4, a. 14; 1994, P.L. 9, a. 73 6, 23 , 1994, P.L. 9, a. 74
1993, c. 34	Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec	33 , 1994, P.L. 8, a. 49
1993, c. 35	Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics	4, 6 , 1994, P.L. 8, a. 50
1993, c. 37	Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal	23 , 1994, P.L. 8, a. 50
1993, c. 44	Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets	2, 5, 7 , 1994, P.L. 9, a. 75
1993, c. 48	Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales	77 , 1994, P.L. 6, a. 33
1993, c. 50	Loi abrogeant la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture et concernant la poursuite des activités de l'Institut	7 , 1994, P.L. 8, a. 50
1993, c. 54	Loi sur l'aide et l'indemnisation des victimes d'actes criminels	146 , 1994, P.L. 3, a. 67 149 , 1994, P.L. 17, a. 23
1993, c. 64	Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et diverses dispositions législatives	162 , 1994, P.L. 15, a. 650 194 , 1994, P.L. 15, a. 651
1993, c. 80	Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	4, 28 , 1994, P.L. 8, aa. 50, 51

Note: Pour de plus amples informations concernant l'utilisation de ce tableau, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone (418) 643-2840.

La Direction générale des affaires
parlementaires et législatives
Assemblée nationale

INDEX ALPHABÉTIQUE DES LOIS

A

	Page
Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements	
personnels – P.L. 6, 7, 17.	20, 22, 40
Accidents du travail et maladies professionnelles – P.L. 3, 17	15, 40
Actes criminels, aide et indemnisation des victimes – P.L. 3, 17	15, 40
Acupuncture – P.L. 34.	58
Administration financière – P.L. 10, 17.	29, 40
Administration régionale crie – P.L. 7.	22
Administration régionale Kativik et villages nordiques – P.L. 3, 7, 9.	15, 22, 27
Affaires internationales, immigration et communautés culturelles,	
ministère – P.L. 7.	22
Affaires internationales, ministère – P.L. 7, 10	22, 29
Affaires municipales, ministère – P.L. 3, 9	15, 27
Agences d'investigation ou de sécurité – P.L. 21	44
Agents de la paix en services correctionnels, régime de retraite – P.L. 13	32
Agents de voyages – P.L. 3	15
Agriculture, pêcheries et alimentation, ministère – P.L. 8	24
Agronomes – P.L. 140	74
Aide au développement touristique – P.L. 8, 23.	24, 46
Aide financière, étudiants – P.L. 8, 17, 33, 135.	24, 40, 57, 72
Aide juridique – P.L. 3	15
Alcool, permis – P.L. 22	45
Allocations d'aide aux familles – P.L. 3, 7, 17.	15, 22, 40
Aménagement et urbanisme – P.L. 4, 8, 9, 26, 28	17, 24, 27, 49, 52
Amiante, société nationale – P.L. 4	17
Appareils, efficacité énergétique – P.L. 4	17
Appareils sous pression – P.L. 3	15
Approvisionnements et services, ministère – P.L. 10.	29
Arbres, protection – P.L. 4, 9.	17, 27
Architectes – P.L. 140.	74
Archives – P.L. 6, 7, 17	20, 22, 40
Arpentages – P.L. 4	17
Arpenteurs-géomètres – P.L. 4, 8, 140.	17, 24, 74
Artistes, arts visuels, métiers d'art et littérature, statut professionnel – P.L. 6	20
Artistes, scène, disque et cinéma, statut professionnel et conditions d'engagement	
– P.L. 6	20
Assemblée nationale, composition du Bureau – P.L. 49.	68
Assemblée nationale – P.L. 37, 49	61, 68
Assurance automobile – P.L. 3, 17.	15, 40
Assurance-hospitalisation – P.L. 17.	40
Assurance-maladie – P.L. 3, 7, 8, 9, 17, 125.	15, 22, 24, 27, 40, 70
Audioprothésistes – P.L. 140	70
Autochtones cris et inuit, services de santé et services sociaux – P.L. 8.	24
Autochtones cris, inuit et naskapis, instruction publique – P.L. 2, 8, 17.	14, 24, 40

B

Page

Baie James et Nouveau-Québec, droits de chasse et de pêche – P.L. 9, 12	27, 31
Baie James et Nouveau-Québec, régime des terres – P.L. 4	17
Barreau – P.L. 3, 140.	15, 74
Bâtiment, économie de l'énergie – P.L. 3, 4	15, 17
Bâtiment – P.L. 3, 4.	15, 17
Bécancour, Société du parc industriel et portuaire de – P.L. 8.	24
Bibliothèque nationale du Québec – P.L. 6, 10.	20, 29
Biens culturels – P.L. 4, 6.	17, 20
Biens en déshérence ou confisqués – P.L. 4	17
Bière et boissons gazeuses, permis de distribution – P.L. 8, 9, 151	24, 27, 78
Boissons alcooliques et appareils de loterie vidéo – P.L. 22.	45
Boissons alcooliques, infractions – P.L. 22.	45
Boissons gazeuses et bière, permis de distribution – P.L. 8, 9, 151	24, 27, 78
Bureau de l'Assemblée nationale, composition – P.L. 49.	68
Bureau de la statistique – P.L. 8	24

C

Cadastre – P.L. 4.	17
Cadastre québécois, réforme – P.L. 4	17
Caisse de dépôt et placement du Québec – P.L. 17	40
Caisses d'épargne et de crédit – P.L. 8, 36	24, 60
Capital-actions, personnes morales de droit public et de leurs filiales – P.L. 42 ...	63
Carburants, taxe – P.L. 15	35
Centre de recherche industrielle du Québec – P.L. 8.	24
Centre des congrès de Québec, Société du – P.L. 8	24
Charte de la langue française – P.L. 8, 17.	24, 40
Charte de la Ville de Montréal – P.L. 26	49
Charte de la Ville de Québec – P.L. 26.	49
Chasseurs et piégeurs crs, sécurité du revenu – P.L. 3.	15
Chimistes professionnels – P.L. 140	74
Chiropratique – P.L. 140	74
Cinéma – P.L. 6, 14	20, 33
Cités et villes – P.L. 6, 9, 17, 26, 29.	20, 27, 40, 49, 53
Code de la sécurité routière – P.L. 4, 7, 17.	17, 22, 40
Code de procédure civile – P.L. 3, 24.	15, 47
Code de procédure pénale – P.L. 17	40
Code des professions – P.L. 34, 140.	58, 74
Code du travail – P.L. 3, 10, 17, 116	15, 29, 40, 69
Code municipal du Québec – P.L. 6, 9, 17, 26, 29	20, 27, 40, 49, 53
Collèges d'enseignement général et professionnel – P.L. 8.	24
Comité paritaire de l'industrie du verre plat, administration provisoire – P.L. 35. .	59
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial – P.L. 8	24
Commission des affaires sociales – P.L. 3, 13, 17.	15, 32, 40
Commission des métiers d'art – P.L. 14	33
Commission du disque et du spectacle de variétés – P.L. 14.	33
Commission du livre et de l'édition spécialisée – P.L. 14	33

	Page
Commissions d'enquête – P.L. 8	24
Communauté urbaine de l'Outaouais – P.L. 7, 9	22, 27
Communauté urbaine de Montréal – P.L. 6, 7, 9, 26	20, 22, 27, 49
Communauté urbaine de Québec – P.L. 7, 9	22, 27
Communautés culturelles et de l'Immigration, Conseil des – P.L. 7	22
Communautés culturelles et immigration, ministère – P.L. 7	22
Communications, ministère – P.L. 6	20
Compagnies de flottage – P.L. 4	17
Complexe sidérurgique, établissement par Sidbec – P.L. 8	24
Comptables agréés – P.L. 140	74
Concours artistiques, littéraires et scientifiques – P.L. 6, 8	20, 24
Conditions de travail, secteur public et secteur municipal – P.L. 8	24
Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre – P.L. 3	15
Conseil de la conservation et de l'environnement – P.L. 9	27
Conseil des aînés – P.L. 3	15
Conseil des arts et des lettres du Québec – P.L. 6	20
Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration – P.L. 7	22
Conseil du statut de la femme – P.L. 3, 6, 8	15, 20, 24
Conseil exécutif, ministère – P.L. 10	29
Conseil médical du Québec – P.L. 17	40
Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle – P.L. 14	33
Conseil supérieur de l'éducation – P.L. 2, 8	14, 24
Conservation et de l'environnement, Conseil de la – P.L. 9	27
Conservation et mise en valeur de la faune – P.L. 4, 8, 9	17, 24, 27
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec – P.L. 135	72
Conservatoire, Loi sur le, loi remplacée – P.L. 135	72
Conservatoire – P.L. 6, 8	20, 24
Consommateur, protection – P.L. 3, 7, 135	15, 22, 72
Construction, relations du travail, formation professionnelle et gestion de la main-d'œuvre – P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Convention de la Baie James et du Nord québécois pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, Loi sur le programme d'aide aux Inuit bénéficiaires de la – P.L. 9	27
Conventions collectives, décrets – P.L. 3, 17	15, 40
Conventions collectives, secteurs public et parapublic, régime de négociation – P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Coopératives, aide au développement – P.L. 8	24
Coopératives – P.L. 8	24
Corporation de formation des vitriers et travailleurs du verre du Québec, administration provisoire – P.L. 35	59
Corporations de fonds de sécurité – P.L. 36	60
Corporations, pouvoirs spéciaux – P.L. 4	17
Courtage immobilier – P.L. 3	15
Créances, recouvrement – P.L. 3	15
Crédit forestier, institutions privées – P.L. 4	17
Crédit forestier – P.L. 4	17
Crédits, 1994-1995 – P.L. 11, 16, 43	30, 39, 64
Culture et communications, ministère – P.L. 6	20
Culture, ministère – P.L. 6	20
Curateur public – P.L. 10, 17, 25	29, 40, 48

D

Décès, recherche des causes et des circonstances – P.L. 17	40
Déchets, établissement et agrandissement de certains lieux d'élimination – P.L. 9	27
Décrets de convention collective – P.L. 3, 17	15, 40
Dentistes – P.L. 8, 17, 140	24, 40, 74
Denturologie – P.L. 140	74
Dettes et emprunts municipaux – P.L. 29	53
Développement industriel au moyen d'avantages fiscaux – P.L. 8, 15	24, 35
Développement industriel du Québec, Société de – P.L. 8, 27	24, 51
Développement industriel, stimulants fiscaux – P.L. 8	24
Développement scientifique et technologique du Québec – P.L. 8	24
Développement touristique, aide – P.L. 8, 23	24, 46
Districts électoraux, titres de propriété – P.L. 4	17
Domaine public, terres agricoles – P.L. 4	17
Domaine public, terres – P.L. 4	17
Droits de chasse et de pêche, Baie James et Nouveau-Québec – P.L. 9, 12	27, 31
Droits des personnes handicapées – P.L. 3, 6, 8, 9, 10, 17, 23	15, 20, 24, 27, 29, 40, 46
Droits sur les mines – P.L. 4, 47	17, 66
Droits sur les mutations immobilières – P.L. 8, 26	24, 49
Droits sur les transferts de terrains – P.L. 15	35

E

Édifices publics, sécurité – P.L. 3, 5, 17	15, 19, 40
Éditeur officiel du Québec – P.L. 10	29
Éducation, Conseil supérieur de l' – P.L. 2, 8	14, 24
Éducation, dispositions dérogatoires – P.L. 2	14
Éducation et science, ministère – P.L. 7, 8	22, 24
Éducation, ministère – P.L. 2, 8	14, 24
Élections et référendums, municipalités – P.L. 17, 39	40, 62
Élections scolaires – P.L. 2, 8	14, 24
Électricité, distributeurs, examen des plaintes – P.L. 4	17
Électricité, exportation – P.L. 4	17
Élèves ou étudiants, associations, accréditation et financement – P.L. 7, 8	22, 24
Élimination de déchets, établissement et agrandissement de certains lieux – P.L. 9	27
Emblème aviaire – P.L. 10	29
Emploi, ministère – P.L. 3	15
Employés du gouvernement et des organismes publics, régime de retraite – P.L. 13, 14, 17, 23, 135	32, 33, 40, 46, 72
Énergie, économie de l', bâtiment – P.L. 3, 4	15, 17
Énergie et ressources, ministère – P.L. 4	17
Enfance, services de garde – P.L. 8, 17	24, 40
Enfants, enlèvement, aspects civils – P.L. 7	22
Enlèvement d'enfants, aspects civils – P.L. 7	22
Enseignants, régime de retraite de certains – P.L. 13	32
Enseignants, régime de retraite – P.L. 13	32
Enseignement collégial, commission d'évaluation – P.L. 8	24

	Page
Enseignement général et professionnel, collèges – P.L. 8	24
Enseignement, niveau universitaire, établissements – P.L. 8	24
Enseignement privé – P.L. 7, 8, 135	22, 24, 72
Entreprise québécoise, sociétés de placements – P.L. 8	24
Entreprises culturelles, société de développement – P.L. 14	33
Entreprises individuelles, sociétés et personnes morales, publicité légale – P.L. 6	20
Entreprises, petites et moyennes, augmentation du capital – P.L. 8, 148	24, 76
Entreprises québécoises, développement, domaine du livre – P.L. 6, 8, 10, 17	20, 24, 29, 40
Environnement et faune, ministère – P.L. 9	27
Environnement, ministère – P.L. 9	27
Environnement, qualité – P.L. 4, 9, 17, 151	17, 27, 40, 78
Espèces menacées ou vulnérables – P.L. 4, 9	17, 27
Établissements commerciaux, heures et jours d'admission – P.L. 8, 17	24, 40
Établissements d'enseignement de niveau universitaire – P.L. 8	24
Établissements de plein air du Québec, Société des – P.L. 8	24
Établissements touristiques – P.L. 8	24
Étudiants, aide financière – P.L. 8, 17, 33, 135	24, 40, 57, 72
Exécutif – P.L. 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	15, 17, 20, 22, 24, 27, 29
Exploration minière, Société québécoise d' – P.L. 4, 42	17, 63

F

Familles, allocations d'aide – P.L. 3, 7, 17	15, 22, 40
Faune, conservation et mise en valeur – P.L. 4, 8, 9	17, 24, 27
Fête nationale – P.L. 3	15
Fiscalité municipale – P.L. 4, 7, 15, 17, 26, 135	17, 22, 35, 40, 49, 72
Fonctionnaires, régime de retraite – P.L. 8, 13, 17	24, 32, 40
Fonds de sécurité, corporations – P.L. 36	60
Forêts, ministère – P.L. 4	17
Forêts – P.L. 4, 9	17, 27

G

Gaz, distribution – P.L. 3	15
Grand Théâtre de Québec, Société du – P.L. 6	20

H

Habitation et protection du consommateur, ministère – P.L. 3	15
Huissiers de justice – P.L. 8	24
Hydro-Québec – P.L. 4, 9	17, 27

I

Immeubles industriels municipaux – P.L. 8, 30	24, 54
Immigration au Québec, Loi sur l', nouveau titre – P.L. 7	22
Impôt sur la vente en détail – P.L. 6, 9, 15	20, 27, 35
Impôt sur le tabac – P.L. 15, 152	35, 80

	Page
Impôts fonciers, remboursement – P.L. 15, 17	35, 40
Impôts – P.L. 4, 6, 8, 15	17, 20, 24, 35
Incendies, enquêtes – P.L. 17	40
Industrie, commerce et technologie, ministère – P.L. 8	24
Industrie, commerce, science et technologie, ministère – P.L. 8	24
Industries culturelles, Société générale des – P.L. 6	20
Infirmières et infirmiers – P.L. 8, 17, 140	24, 40, 74
Infractions en matière de boissons alcooliques – P.L. 22	45
Ingénieurs forestiers – P.L. 140	74
Ingénieurs – P.L. 140	74
Initiatives pétrolières, société québécoise – P.L. 4	17
Installations électriques – P.L. 3	15
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec – P.L. 8	24
Institut québécois de recherche sur la culture et concernant la poursuite des activités de l'Institut, Loi abrogeant la Loi sur l' – P.L. 8	24
Institutions privées, crédit forestier – P.L. 4	17
Instruction publique – P.L. 2, 7, 8, 17	14, 22, 24, 40
Instruction publique pour autochtones cris, inuit et naskapis – P.L. 2, 8, 17	14, 24, 40
Investissements universitaires – P.L. 8	24

J

Jeunesse, Office Franco-Québécois – P.L. 7	22
Jeunesse, protection – P.L. 8, 17, 31	24, 40, 55

L

Laval, société de transport de la ville – P.L. 7	22
Lieux publics, protection des non-fumeurs – P.L. 7, 9, 17	22, 27, 40
Livres, développement des entreprises québécoises – P.L. 6, 8, 10, 17	20, 24, 29, 40
Loi électorale – P.L. 10, 17	29, 40
Loi médicale – P.L. 8, 17, 34, 140	24, 40, 58, 74
Loisir, chasse et pêche, ministère – P.L. 9	27
Loterie vidéo, appareils, et boissons alcooliques – P.L. 22	45

M

Machines fixes, mécaniciens – P.L. 3	15
Main-d'œuvre, formation et qualification professionnelles – P.L. 3	15
Main-d'œuvre, sécurité du revenu et formation professionnelle, ministère – P.L. 3	15
Main-d'œuvre, société québécoise de développement – P.L. 3, 8	15, 24
Maison des sciences et des techniques, Société de la – P.L. 8	24
Maîtres électriciens – P.L. 3	15
Malade mental, protection – P.L. 17	40
Maladies professionnelles et accidents du travail – P.L. 3, 17	15, 40
Matériaux de rembourrage et articles rembourrés – P.L. 8	24
Médecins vétérinaires – P.L. 140	74
Mérite forestier – P.L. 4	17
Mesureurs de bois – P.L. 4	17

	Page
Mines, droits – P.L. 4, 47	17, 66
Mines – P.L. 4, 9	17, 27
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation – P.L. 8	24
Ministère de l'Éducation et de la Science, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 8	24
Ministère de l'Éducation et de la Science – P.L. 7, 8	22, 24
Ministère de l'Éducation, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 8	24
Ministère de l'Éducation – P.L. 2, 8	14, 24
Ministère de l'Emploi, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 3	15
Ministère de l'Énergie et des Ressources, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 4	17
Ministère de l'Environnement et de la Faune – P.L. 9	27
Ministère de l'Environnement, Loi sur le, loi remplacée – P.L. 9	27
Ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur, Loi sur le, loi abrogée – P.L. 3	15
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 8	24
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 8	24
Ministère de la Culture et des Communications, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 6 ..	20
Ministère de la Culture, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 6	20
Ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 3	15
Ministère de la Santé et des Services sociaux – P.L. 7	22
Ministère de la Sécurité du revenu, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 3	15
Ministère de la Sécurité publique – P.L. 8	24
Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, Loi sur le, nouveau titre – P.L. 7	22
Ministère des Affaires internationales, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 7	22
Ministère des Affaires internationales – P.L. 10	29
Ministère des Affaires municipales – P.L. 3, 9	15, 27
Ministère des Approvisionnements et Services, Loi sur le, loi abrogée – P.L. 10 ...	29
Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 7	22
Ministère des Communications, Loi sur le, loi abrogée – P.L. 6	20
Ministère des Forêts, Loi sur le, loi abrogée – P.L. 4	17
Ministère du Conseil exécutif – P.L. 10	29
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Loi sur le, loi remplacée – P.L. 9 ..	27
Ministère du Revenu – P.L. 15, 44	35, 65
Ministère du Tourisme, Loi sur le, loi abrogée – P.L. 8	24
Ministère du Travail, Loi sur le, titre remplacé – P.L. 3	15
Ministères et organismes publics, services gouvernementaux – P.L. 10	29
Ministères – P.L. 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10	15, 17, 20, 22, 24, 27, 29
Montréal, charte de la ville – P.L. 26	49
Montréal, communauté urbaine – P.L. 6, 7, 9, 26	20, 22, 27, 49
Municipalités, élections et référendums – P.L. 17, 39	40, 62
Musée des beaux-arts de Montréal – P.L. 6	20
Musées nationaux – P.L. 6	20
Mutations immobilières, droits – P.L. 8, 26	24, 49

N

Naskapis, société de développement – P.L. 7	22
Non-fumeurs dans certains lieux publics, protection – P.L. 7, 9, 17	22, 27, 40

	Page
Normes du travail – P.L. 3, 8, 17, 44	15, 24, 40, 65
Notariat – P.L. 140	74

O

Office Franco-Québécois pour la Jeunesse – P.L. 7	22
Opticiens d'ordonnances – P.L. 140	74
Optométrie – P.L. 17, 140	40, 74
Organisation policière – P.L. 8, 13	24, 32
Organisation territoriale municipale – P.L. 4	17
Organisation territoriale – P.L. 29	53
Organismes publics et ministères, services gouvernementaux – P.L. 10	29
Organismes publics ou municipaux, emprunts, paiement en capital et intérêts – P.L. 1	13
Outaouais, communauté urbaine – P.L. 7, 9	22, 27

P

Palais des congrès de Montréal, Société du – P.L. 8	24
Parc de la Mauricie et ses environs – P.L. 4, 9	17, 27
Parc Forillon et ses environs – P.L. 9	27
Parcs – P.L. 9	27
Permis d'alcool – P.L. 22	45
Personnes handicapées, droits – P.L. 3, 6, 8, 9, 10, 17, 23	15, 20, 24, 27, 29, 40, 46
Personnes morales de droit public, capital-actions – P.L. 42	63
Pesticides – P.L. 9	27
Petites et moyennes entreprises, augmentation du capital – P.L. 8, 148	24, 76
Pharmacie – P.L. 8, 17, 140	24, 40, 74
Place des Arts de Montréal, Société de la – P.L. 6	20
Pluie, provocation artificielle – P.L. 9	27
Podiatrie – P.L. 140	74
Police – P.L. 7	22
Pouvoirs spéciaux, corporations – P.L. 4	17
Produits agricoles, produits marins et aliments – P.L. 17	40
Produits marins, transformation – P.L. 17	40
Produits pétroliers, utilisation – P.L. 4	17
Programmation éducative – P.L. 6, 8	20, 24
Protection de la jeunesse – P.L. 8, 17, 31	24, 40, 55
Protection de la santé publique – P.L. 17	40
Protection des arbres – P.L. 4, 9	17, 27
Protection du consommateur – P.L. 3, 7, 135	15, 22, 72
Protection du malade mental – P.L. 17	40
Publicité légale, entreprises individuelles, sociétés et personnes morales – P.L. 6 ..	20

Q

Qualité de l'environnement – P.L. 4, 9, 17, 151	17, 27, 40, 78
Québec, charte de la ville – P.L. 26	49
Québec, communauté urbaine – P.L. 7, 9	22, 27

R

Réduction du personnel, imputabilité des sous-ministres – P.L. 8	24
Régie de l'assurance-maladie du Québec – P.L. 3, 15, 125	15, 35, 70
Régie des télécommunications – P.L. 6	20
Régie du gaz naturel – P.L. 4	17
Régime de rentes du Québec – P.L. 3, 17	15, 40
Régime de retraite, agents de la paix en services correctionnels – P.L. 13	32
Régime de retraite, certains enseignants – P.L. 13	32
Régime de retraite, employés du gouvernement et des organismes publics – P.L. 13, 14, 17, 23, 135	32, 33, 40, 46, 72
Régime de retraite, enseignants – P.L. 13	32
Régime de retraite, fonctionnaires – P.L. 8, 13, 17	24, 32, 40
Régime des eaux – P.L. 4, 9	17, 27
Régimes complémentaires de retraite – P.L. 3, 20	15, 43
Régimes de retraite, secteurs public et parapublic – P.L. 13	32
Règlements – P.L. 17, 135	40, 72
Relations du travail, formation professionnelle et gestion de la main-d'œuvre, industrie de la construction – P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Remboursement d'impôts fonciers – P.L. 15	35
Renseignements personnels, secteur privé, protection – P.L. 6	20
Rentes, régime – P.L. 3, 17	15, 40
Réserves écologiques – P.L. 4, 9	17, 27
Retraite, régimes complémentaires – P.L. 3, 20	15, 43
Retraite, régimes, secteurs public et parapublic – P.L. 13	32
Revenu, ministère – P.L. 15, 44	35, 65
Revenu, sécurité – P.L. 3	15
Rive sud de Montréal, société de transport – P.L. 7	22

S

Sages-femmes, projets-pilotes – P.L. 8, 17	24, 40
Santé et sécurité du travail – P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Santé et services sociaux, maintien des services essentiels – P.L. 17	40
Santé et services sociaux, ministère – P.L. 7	22
Santé publique, protection – P.L. 17	40
Secteur municipal et secteur public, conditions de travail – P.L. 8	24
Secteur privé, protection des renseignements personnels – P.L. 6	20
Secteur public et secteur municipal, conditions de travail – P.L. 8	24
Secteurs public et parapublic, conventions collectives, régime de négociation – P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Secteurs public et parapublic, régimes de retraite – P.L. 13	32
Sécurité dans les sports – P.L. 9, 17	27, 40
Sécurité du revenu, chasseurs et piégeurs criss – P.L. 3	15
Sécurité du revenu, ministère – P.L. 3	15
Sécurité du revenu – P.L. 3	15
Sécurité, édifices publics – P.L. 3, 5, 17	15, 19, 40
Sécurité publique, ministère – P.L. 8	24
Service des achats du gouvernement – P.L. 10	29

	Page
Services de garde à l'enfance – P.L. 8, 17	24, 40
Services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris, Loi sur les, nouveau titre – P.L. 17	40
Services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris et inuit, Loi sur les, titre remplacé – P.L. 17	40
Services de santé et services sociaux – P.L. 8, 10, 17	24, 29, 40
Services de santé et services sociaux pour autochtones cris et inuit – P.L. 8	24
Services essentiels, maintien, secteur de la santé et des services sociaux – P.L. 17	40
Services gouvernementaux aux ministères et organismes publics – P.L. 10	29
Services sociaux et services de santé – P.L. 8, 10, 17	24, 29, 40
Sidbec, établissement d'un complexe sidérurgique – P.L. 8	24
Société de développement des entreprises culturelles – P.L. 14	33
Société de développement des Naskapis – P.L. 7	22
Société de développement industriel du Québec – P.L. 8, 27	24, 51
Société de la Maison des sciences et des techniques – P.L. 8	24
Société de la Place des Arts de Montréal – P.L. 6	20
Société de promotion économique du Québec métropolitain – P.L. 8	24
Société de radio-télévision du Québec – P.L. 6, 8	20, 24
Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec – P.L. 4	17
Société de transport de la rive sud de Montréal – P.L. 7	22
Société de transport de la Ville de Laval – P.L. 7	22
Société des alcools du Québec – P.L. 8, 22	24, 45
Société des établissements de plein air du Québec – P.L. 8	24
Société du Centre des congrès de Québec – P.L. 8	24
Société du Grand Théâtre de Québec – P.L. 6	20
Société du Palais des congrès de Montréal – P.L. 8	24
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour – P.L. 8	24
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud – P.L. 8	24
Société du tourisme du Québec – P.L. 23	46
Société Eeyou de la Baie-James – P.L. 4	17
Société générale de financement du Québec – P.L. 8	24
Société générale des industries culturelles, Loi sur la, loi remplacée – P.L. 14	33
Société générale des industries culturelles – P.L. 6	20
Société Innovatech du Grand Montréal – P.L. 8	24
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – P.L. 8	24
Société Makivik – P.L. 7	22
Société nationale de l'amiante – P.L. 4	17
Société québécoise d'assainissement des eaux – P.L. 9	27
Société québécoise d'exploration minière – P.L. 4, 42	17, 63
Société québécoise d'information juridique – P.L. 10	29
Société québécoise d'initiatives pétrolières – P.L. 4	17
Société québécoise de développement de la main-d'œuvre – P.L. 3, 8	15, 24
Société québécoise de récupération et de recyclage – P.L. 151	78
Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise – P.L. 8	24
Sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, réglementation – P.L. 149 . .	77
Sports, sécurité – P.L. 9, 17	27, 40
Statut de la femme, Conseil du – P.L. 3, 6, 8	15, 20, 24
Statut professionnel, artistes, arts visuels, métiers d'art et littérature – P.L. 6	20

	Page
Statut professionnel et conditions d'engagement, artistes, scène, disque et cinéma	
- P.L. 6	20
Stimulants fiscaux au développement industriel - P.L. 8	24
Syndicats, mise en tutelle - P.L. 3	15
Syndicats professionnels - P.L. 3	15

T

Tabac, impôt - P.L. 15, 152.	35, 80
Taxe de vente du Québec - P.L. 8, 15, 17	24, 35, 40
Taxe sur les carburants - P.L. 15.	35
Taxe sur les télécommunications - P.L. 15.	35
Taxi, transport - P.L. 7.	22
Techniciens en radiologie - P.L. 140.	74
Télécommunications, taxe - P.L. 15	35
Terrains, droits sur les transferts de - P.L. 15.	35
Territoire agricole, protection - P.L. 4.	17
Titres de propriété, districts électoraux - P.L. 4.	17
Tourisme, ministère - P.L. 8	24
Transport, corporations municipales et intermunicipales - P.L. 7.	22
Transport par taxi - P.L. 7.	22
Transports - P.L. 6	20
Travail et de la main-d'œuvre, Conseil consultatif du - P.L. 3	15
Travail, ministère - P.L. 3	15
Travail, normes - P.L. 3, 8, 17, 44	15, 24, 40, 65
Travail, santé et sécurité - P.L. 3, 8, 17	15, 24, 40
Tuyauterie, installations - P.L. 3.	15
Tuyauterie, maîtres mécaniciens - P.L. 3	15

U

Université du Québec - P.L. 8	24
--	-----------

V

Valeurs mobilières - P.L. 4, 17.	17, 40
Vente en détail, impôt - P.L. 6, 9, 15.	20, 27, 35
Verre plat, Comité paritaire de l'industrie du, administration provisoire - P.L. 35.	59
Victimes d'actes criminels, aide et indemnisation - P.L. 3, 17	15, 40
Village naskapi et villages cris - P.L. 9	27
Villages cris et village naskapi - P.L. 9	27
Villages nordiques et Administration régionale Kativik - P.L. 3, 7, 9	15, 22, 27
Vitriers et travailleurs du verre du Québec, Corporation de formation des, administration provisoire - P.L. 35	59

Cette brochure est gratuite et peut être obtenue au Service de la distribution des documents parlementaires de l'Assemblée nationale (418-643-2754), aux comptoirs des Publications du Québec et aux bureaux régionaux de Communication-Québec.